QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12206 – 4 F · DERNIÈRE ÉDITION · – MARDI 24 AVRIL 1984

Sérieux incident à la frontière entre l'Inde et le Bangladesh

LIRE PAGE 16



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : André Laurens

«Le Monde de l'économie»

Pages 7 à 9

- *Les Japonais face aux projets d'internationalisation du yen,* un article de R.-P. Paringaux.
- *Les propositions du patronat pour relancer l'emploi,* un point de vue de J.-J. Dupeyroux.

La rupture des relations diplomatiques entre Londres et Tripoli

Une initiative courageuse

La décision britannique illustre une nouvelle fois – après la riposte de Londres à l'invasion des Malouines par l'Argentine en 1982 – la volonté de Mme Thatcher de ne pas laisser impunément des régimes peu regardants bafouer d'un même geste les intérêts anglais et le droit international. S'il s'agit, cette fois-ci, d'une réplique strictement diplomatique, la mesure n'en est pas moins courageuse si l'on songe aux biens matériels et aux huit mille ressortissants britanniques en Libye, sans parler du risque d'attentats en Grande-Bretagne même.

La rupture décidée par Londres ne va pas manquer de relancer la controverse déjà ancienne sur l'opportunité d'entretenir des relations avec des Etats qui ont une conception aussi peu pacifique de la coexistence. Certains estiment que le fait de maintenir des relations diplomatiques avec des pays dictatoriaux ou impérialistes (voire les deux à la fois) revient, pour les démocraties, à les cautionner, en leur conférant une respectabilité internationale qu'ils ne méritent pas. Il est facile de répondre que ces relations ont précisément pour objet de maintenir un dialogue, si ténu soit-il, avec des nations au demeurant fort différentes, même à la limite de l'antagonisme.

Ce qui rend particulier le cas de la Libye est le fait que Tripoli, délibérément, ne respecte pas les règles les plus élémentaires du jeu. La France, dont l'ambassade a été incendiée en 1980, en sait quelque chose. On ne peut ainsi se prévaloir sans cesse de l'immunité due aux diplomates et considérer ces derniers comme des tueurs à gages, chargés de liquider physiquement l'opposition au régime de fer du colonel Kadhafi. A côté d'un tel comportement, le détournement des fonctions diplomatiques aux fins d'espionnage, si banal qu'il est presque codifié, paraît de l'enfantillage.

C'est semble-t-il l'interception des messages entre Tripoli et Londres, donnant à la mission libyenne de Saint James Square l'ordre d'ouvrir le feu sur les manifestants anti-Kadhafi et sur la police, qui a emporté la décision britannique. Pour le gouvernement de Mme Thatcher, il n'y a plus de relations diplomatiques possibles avec une puissance dont les agents n'auraient, en territoire étranger, que des droits – exorbitants – et aucun devoir. En outre, l'impossibilité pour la police de perquisitionner, et d'identifier le ou les tueurs (qui ne pourraient, de toute façon, qu'être déclarés « personae non gratae »), faisait de la fermeture pure et simple du bâtiment et de l'expulsion collective de ses occupants la seule réplique possible. Encore Mme Thatcher doit-elle s'attendre à décevoir ainsi une opinion publique qui admettra mal de voir les assassins rester impunis.

Le colonel Kadhafi, lui, n'a ni opinion publique à ménager ni, à plus forte raison, d'opposition intérieure. Son comportement, qui semble si irrationnel à tant d'observateurs et si cruel – la récente pendaison publique d'étudiants accusés de sympathies pour l'opposition en exil en est une nouvelle preuve, – lui permet du moins de jouer, loin des chancelleries, un peu du rôle mondial dont il rêve et que l'histoire, pour l'instant, lui refuse. Entouré, sous sa célèbre tente, des radios et télescripteurs qui le relient à ses agents un peu partout dans le monde, il vient d'apprendre qu'un dirigeant politique, malgré les risques, refusait désormais de jouer avec des règles truquées.

Des représailles libyennes sont redoutées après la décision britannique

De notre correspondant

Londres. – L'annonce de la décision du gouvernement britannique de rompre ses relations diplomatiques avec la Libye semble n'avoir guère causé de surprise dans l'opinion publique. Loin d'être jugée excessive, cette décision paraît avoir été considérée non seulement comme inévitable, mais même comme « *plutôt* » ou « *trop* » modérée, puisqu'elle signifie que l'auteur présumé – et toujours inconnu – de la fusillade du 17 avril pourra quitter impunément la Grande-Bretagne avec le reste des occupants du « bureau du peuple libyen ». La plupart des journaux britanniques ont souligné avec amertume ce dernier point dans leur édition de lundi, en indiquant que le gouvernement devra, dans les jours qui viennent, faire face à diverses critiques, notamment pour n'avoir pas sévi, dans le passé, à l'égard de la Libye.

C'est l'un des adjoints du secrétaire au Foreign Office, M. Richard Luce, ministre d'Etat plus spécialement chargé des affaires du Proche-Orient, qui a annoncé la décision gouvernementale, dimanche en fin d'après-midi, au cours d'une conférence de presse. Il a précisé que les négociations entamées depuis plusieurs jours avec le gouvernement libyen étaient au point mort, que les dirigeants de Tripoli continuaient de refuser le principe d'un interrogatoire et d'une fouille de leurs ressortissants se trouvant à Saint James's Square, et que, finalement, il se révélait même impossible de parvenir à un « accord » de réciprocité prévoyant le départ des occupants du « bureau du peuple libyen » à Londres et celui du personnel diplomatique britannique à Tripoli. Il a déclaré que, faute de l'assentiment libyen, les autorités britanniques ne pouvaient faire autrement que de prendre une décision unilatérale. Le résultat est le même, mais ce sont les dirigeants de Londres qui en prennent seuls l'initiative et la responsabilité.

M. Luce a ajouté que la dernière proposition du colonel Kadhafi, celle d'envoyer une commission d'enquête libyenne à Londres, était « *inadéquate* » et insuffisante. Pour sa part, M. Léon Brittan, ministre de l'intérieur, a fait valoir qu'il était devenu évident que l'identité du meurtrier de l'agent de police tué le 17 avril ne pourrait pas être connue après une enquête.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 3.)

L'attentat en Angola contre les Cubains

La destruction par l'UNITA d'un immeuble à Huambo a fait des dizaines de victimes

Un attentat, revendiqué par l'UNITA, a détruit, jeudi 19 avril, un immeuble occupé par des experts civils Cubains à Huambo (ex-Nova-Lisboa), principale ville du centre de l'Angola, a annoncé dimanche l'agence yougoslave de presse Tanoug. Selon l'agence, une jeep chargée d'explosifs aurait été lancée contre ce bâtiment. Vingt d'entre eux auraient été tués en même temps que dix Angolais, et soixante-dix personnes auraient été blessées. Selon l'UNITA, opposition armée au régime de Luanda, l'attentat aurait fait plus de deux cents morts, dont trois lieutenants-colonels soviétiques et trente-sept officiers cubains. Selon l'agence Tass, qui qualifie cette action de « crime monstrueux » et ne fait pas état de victimes soviétiques, le bilan s'élèverait à environ une centaine de morts.

Dans un communiqué diffusé dimanche à Paris, le mouvement de M. Jonas Savimbi, dont la guérilla est présente sur les deux tiers du territoire angolais, affirme avoir bénéficié de la « collaboration » de plusieurs officiers de l'armée angolaise, « *mécontents de l'occupation cubaine de l'Angola* », pour mener à bien une opération qui pourrait marquer le début d'une campagne de guérilla urbaine, annoncée voilà trois semaines (*le Monde* du 3 avril). M. Savimbi a, en effet, menacé d'abandonner la « *guerre de la brousse et des routes* » pour « *attaquer les grandes villes* » au cas où le MPLA, au pouvoir à Luanda, refuserait de négocier avec lui la formation d'un « *gouvernement d'union nationale de transition* ».

Pour le président de l'UNITA, dont les troupes ont déjà occupé, le 25 mars, pendant quelques heures, la ville côtière de Sumbe (ex-Novo-Redondo), à 200 kilomètres au sud de Luanda, une négociation s'impose, car « *personne ne peut remporter la victoire* ». A ses yeux, l'accord entre Pretoria et Luanda sur le retrait, en cours, de l'armée sud-africaine du sud de l'Angola – accord qu'il a approuvé – ne constitue que le premier point d'un règlement global qui devrait permettre le rapatriement des militaires cubains stationnés en Angola, une « réconciliation » entre Angolais et, dans la foulée, l'accession de la Namibie à l'indépendance. Il estime, en outre, que son armée – que des observateurs occidentaux évaluent à quelque trente mille hommes – a suffisamment fait ses preuves pour imposer un « dialogue » au MPLA.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 5.)

Le Conseil d'Etat de nouveau attaqué par le PCF

M. Robert Badinter, garde des sceaux, recevra dans les prochains jours les principaux représentants du Conseil d'Etat. Vendredi 20 avril, l'Association des membres du Conseil d'Etat s'était émue des critiques formulées le 18 avril par M. Georges Marchais après l'annulation des élections municipales de Houilles et de Thionville, et avait demandé au ministre de la justice « *les mesures qu'il comptait prendre pour faire respecter l'autorité de la justice* ».

Le même jour, M. Pierre Nicolay, vice-président du Conseil d'Etat avait adressé un message à M. Badinter pour « *lui faire part de son émotion indignée devant des attaques conduites de divers côtés contre le Conseil d'Etat ou certains de ses membres à l'occasion de décisions rendues en matière de contentieux électoral* ».

M. Badinter a rappelé à M. Nicolay « *la considération éminente qu'il porte au Conseil d'Etat et à sa longue tradition d'indépendance* » et assuré qu'« *il s'élevait contre de telles campagnes tendant à compromettre, dans l'esprit du public, l'autorité nécessaire, dans une démocratie, au bon fonctionnement de la justice* ».

NADINE AVELANGE.

(Lire la suite page 6.)

A LA FRONTIÈRE HONDURIENNE, BASE ARRIÈRE DES « CONTRAS »

Le Nicaragua, là, à 100 mètres

De notre envoyé spécial MARCEL NIEDERGANG

Frontière hondurienne. – Un soleil de plomb, un silence brusquement troublé par le chant d'un coq enroué, de pauvres masures alignées le long d'une rue en terre : le village hondurien de Las Trojes, à quelque 150 kilomètres à l'est de Tegucigalpa, a un air d'abandon. La moitié de ses habitants l'ont quitté pour se réfugier plus à l'ouest. Le Nicaragua est tout proche, et la guerre a laissé des traces : murs criblés de balles, bâtisses incendiées.

Les sandinistes sont à 100 mètres, juste derrière la frontière. Les échanges de coups de feu et de mortiers ne sont pas rares. De part et d'autre, on s'observe. On se parle, et on s'insulte aussi parfois, à grands coups de mégaphone. Peu de voitures sur la piste frontalière, qui a été minée à plusieurs reprises. Des bus minuscules, aux couleurs vives, cahotent dans des nuages de poussière. A Cifuentes, un peu plus loin, les soldats honduriens ont creusé des tranchées, installé des chicanes et des sacs de sable devant chaque poste.

La tension n'est pas nouvelle dans ces villages du bout du monde. Hameaux honduriens et nicaraguayens sont identiques. C'est le même pays de collines acérées et plantées de pins, de chemins perdus escaladant des montagnes arides, de vallées étroites où l'on cultive le tabac.

En 1918, quand Cifuentes s'appelait encore Potrerillos, des soldats nicaraguayens avaient occupé la localité, enlevé des habitants et incendié deux ou trois cabanes. Les plantations de tabac avaient été détruites. Une escouade hondurienne avait réoccupé le village. Puis les Etats-Unis avaient offert leur médiation. Mais, pour les paysans misérables qui vivent dans des *caserios* (hameaux) complètement isolés, la frontière n'a guère de sens. Du moins n'en avait-elle pas beaucoup jusqu'à présent.

L'histoire se répète presque. Accusations, enlèvements, incidents armés, vol de bétail, patrouilles militaires : toute cette zone qui entoure le saillant nicaraguayen de Jalapa est en guerre : les unités de la Force démocratique nicaraguayenne (FDN, composée de contre-révolutionnaires antisandinistes) ne sont pas loin. C'est une guerre sournoise, secrète, une guerre de commandos surarmés, qui se glissent dans les ravins et les forêts.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Prédisposition

Les enfants des familles défavorisées sont «très disposés génétiquement à la débilité intellectuelle» *et finissent* «délinquants». *Il faut donc réserver l'avortement aux pauvres. C'est ce que propose un pédiatre – pour l'instant anonyme – dans le bulletin départemental du RPR du Loir-et-Cher.*

Parmi les nombreuses questions que suscite cette publication, la plus grave est sans doute celle-ci : les pédiatres RPR du Loir-et-Cher sont-ils prédisposés génétiquement ou politiquement à la sottise intellectuelle ?

BRUNO FRAPPAT.

La fusillade de Gennevilliers

LIRE PAGE 13 L'ARTICLE DE CHARLES VIAL

La destruction du centre Leclerc de Carcassonne

LIRE PAGE 16 L'ARTICLE DE BERNARD REVEL

LA VICTOIRE DE SUNDSTROM AU TOURNOI DE TENNIS DE MONTE-CARLO

La filière suédoise

De notre envoyé spécial

Monaco. – Quatrième au classement mondial, le Suédois Mats Wilander, champion de Roland-Garros 1982 à dix-sept ans, a connu, le dimanche de Pâques, au Monte-Carlo Country Club, la même mésaventure qu'un mois auparavant à Milan : en finale du tournoi italien doté de 350 000 dollars, il s'était incliné (6-4, 6-1) face à son compatriote Stefan Edberg, de un an son cadet, champion du monde junior en titre après un superbe grand chelem.

Dans la principauté, où le commanditaire Jacomo mettait 400 000 dollars en jeu, Wilander, tenant du titre, a été battu (6-3, 7-5, 6-2) par un autre Suédois, Enrik Sundström, âgé de vingt ans, qui, sur la lancée de ses récentes victoires à Tunis et Bari, a enlevé le troisième grand prix de sa carrière.

Fatigué par les efforts déployés la veille aux côtés de Gunnarsson pour se qualifier en finale du double après avoir éliminé Yannick Noah, Wilander, en dépit d'un beau sursaut au deuxième set qui lui permit de revenir de 5-1 à 5-5, fut mis KO – comme Clerc, Lendl et Arias au tour précédent, – par la profondeur des balles de Sundström, qui venait fréquemment conclure au filet les longs échanges.

Classé vingt-cinquième mondial avant cette performance, Sundström appartient, avec cinq autres Suédois, au groupe des trente meilleurs joueurs mondiaux. Il n'y a que les Américains – quatorze au total, – pour avoir plus de représentants au sommet de la pyramide.

Finalement Björn Borg doit être satisfait d'avoir renoncé à la compétition. A la terrasse du Monte-Carlo Country Club, il peut savourer sa retraite sportive tout en traitant quelques fructueuses affaires. S'il se produisait encore sur le rectangle de terre battue, 20 mètres en contrebas, il devrait s'escrimer contre une armée de jeunes Suédois qui ne rêvent manifestement que de lui succéder. Il y a, bien sûr, Mats Wilander, déjà vainqueur de deux tournois du grand chelem à dix-neuf ans, mais il y a aussi tous les autres, Jarryd, Edberg, Nystrom, Gunnarsson, Hogstedt, et après Simonsson, qui frappent sans cesse aux portes de la renommée.

Ces dernières semaines, Sundström a attiré l'attention sur lui en gagnant successivement à Tunis et à Bari, puis en disputant la finale de Nice, avant de s'imposer à Monte-Carlo face à Wilander. Tous ces jeunes [illegible] un trait commun : [illegible] court en acier suédois. [illegible] pourtant erronné de croire [illegible] soit que des copies conformes de Borg. Si la manière de Wilander se rapproche singulièrement de celle du recordman de victoires à Wimbledon et à Roland-Garros, le fait qu'il utilise une raquette à grand tamis provoque, à lui seul, des variantes importantes dans stratégie du numéro quatre mondial, qui cogne moins fort. Bien qu'il ait le même entraîneur que Borg à ses débuts, Edberg rappelle à tous les commentateurs le rouquin australien Rod Laver, champion de l'attaque des années 60. Quant à Sundström, il a pour trait caractéristique un revers lifté, délivré d'une seule main, à la manière de Vilas, en tenant la raquette comme une poêle à frire. Mais, après une puissante préparation, il n'hésite pas à venir conclure ses points à la volée.

ALAIN GIRAUDO.

(Lire la suite page 14.)

idées

De l'habitant au citoyen

par MAURICE LE LANNOU

NOTRE temps est fait de contradictions. Alors que tout, dans l'évolution des techniques, des économies et des sociologies elles-mêmes, conduit à une uniformisation des appétits et des comportements à travers le vaste monde, nous assistons à une résurrection des aspirations localistes, qui redonne du prix à la vertu du lieu et l'oppose à la fatalité d'un bonheur imposé à tous de l'extérieur.

A qui s'interroge sur le moteur de ce mouvement apparaît qu'il intéresse particulièrement, chez nous, les régions du Sud-Est, Alpes-de-Provence, « Alpes de lumière », tout l'ensemble groupé sous l'étiquette Provence-Alpes-Côte d'Azur. Et de se demander ce qui, dans ce domaine ensoleillé et... de réputation paresseuse, incite nos concitoyens à s'agiter de la sorte. On pourrait croire à l'amertume engendrée par l'abandon à quoi ont été condamnés nombre de ces pays à la suite de la révolution industrielle. Je pense, pour ma part, qu'il s'agit de bien autre chose, et singulièrement d'une défiance à l'égard des moyens employés, depuis quelques décennies, pour les faire entrer dans cette civilisation nouvelle que l'on peut bien appeler postindustrielle : grands travaux, équipements intégrés, flux touristiques, économies inspirées rattachées au grand courant mondial plus qu'à la suggestion des lieux, font que tout ce travail est ressenti comme une subordination et ses succès eux-mêmes comme aliénants.

Il est visible, en effet, que le développement officiellement favorisé et quasiment institutionnalisé d'aujourd'hui est lié à des logiques technico-économiques qui font bien peu de cas de la vérité locale. Logiques qui déstructurent et délocalisent, constate M. Michel Nault dans un dossier de réflexion constitué à la demande de la revue *Autrement* en vue de la préparation d'un colloque qui s'est tenu à Apt, en mars de cette année, sur le développement local. Et il est certain qu'il est difficile à un pays ou à une ville d'affirmer sa singularité « *dans un monde complexe d'interdépendances, d'interrelations, d'interpénétrations ; dans un système qui restera encore longtemps imprégné de centralisme, de rigidité et de normalisation ; dans une matrice de procédures qui favorisent la concentration et le gigantisme...* ». Ces logiques extérieures sont pour la plupart sectorielles, c'est-à-dire qu'elles font fi du caractère global des vies régionales ou locales quand il s'agit de viser, au nom du progrès ou de quelque intérêt national, à promouvoir l'un des éléments seulement (le tourisme...) de l'assemblage traditionnel que sont proprement ces vies. On peut ainsi parler d'une logique « des filières », qui s'opposerait à celle du territoire, et noter comme il est malaisé de gérer à la fois « *la modernité universalisante et la singularité territoriale* ».

La revendication localiste

On le voit : la revendication localiste n'est plus celle des provinciaux de naguère, soucieux d'identité historique plus que de développement, nostalgiques et politiquement réactionnaires, en tout cas respectueux de la tradition. Le localisme, ou le régionalisme nouvelle formule, ne s'appuie plus sur une culture immémoriale censée être l'unique marque d'une identité incontestable, mais sur une « culture-action » qui s'affirme en se reconsidérant, en allant de l'avant vers un progrès qui peut tout aussi bien identifier, lui aussi, puisque ce développement particulier ne peut être autre chose que le reflet du génie de chaque société et l'épanouissement des valeurs du lieu. C'est dire que, loin de s'affirmer comme une résistance au changement, la revendication localiste s'attache au contraire à dénoncer tous les blocages dont la société locale risque d'être victime par suite des « *pratiques centralisatrices et homogénéisantes* » qu'entraîne la présence de grandes organisations, corps étrangers, dans le milieu local. Aller de l'avant, c'est considérer le développement comme « *la dynamisation d'une société dans son être même* », révéler toutes ses valeurs et ses capacités de création, voire ses possibilités d'autogestion. Nous ne sommes plus au temps des Girondins, ni à celui des vieilles sociétés d'émulation départementales. La philosophie localiste du présent n'est ni une philologie ni une érudition : la voici devenue une contestation et une lutte.

Cela ne veut pas dire qu'elle ne se nourrisse que de prospectives. « *L'échelle des micro-régions* » étant « *la seule pertinente pour interroger la réalité sociale* », voilà singulièrement réévaluée la mission de l'ethnologie. Une ethnologie qui se veut et se fait militante. J'ai présenté ici, il y a peu, cette révolte de l'objet (*La Rivolta dell'oggetto*, Milan, 1978) que l'anthropologue Michelangelo Pira affirme avoir reconnu dans la Sardaigne, où ont successivement échoué, depuis le milliard de Mussolini jusqu'à la cathédrale industrielle dans le désert du moyen Tirso, tant d'entreprises conçues de l'extérieur, sans la précaution d'une complète étude du lieu et des habitants. L'exemple montre la faillite d'une ethnologie traditionnelle comprise, non comme une dialectique de l'esprit et du fait, mais comme une relation de chercheur à... cherché. Aliénation et paralysie vont de pair. Appauvrissement culturel et perte de savoir-faire sont le lot de ces communautés que l'évolution techno-économique du monde a marginalisées et à qui il convient de redonner leurs chances.

A cet effet, pourquoi ne pas interroger, ou simplement écouter, « ceux qui ont des idées » ? Je tombe en arrêt devant cette suggestion, qui me réjouit et m'inquiète à la fois. Auraient des idées, précise M. Michel Nault, les femmes, les jeunes agriculteurs, les jeunes retraités. Soit : ce sont là des « agents sociaux » que l'évolution présente appelle justement à intervenir. Mais il y en a d'autres qui me paraissent bien suspects. Parmi les « néo-ruraux », il y a trop de marginalisés volontaires à qui manque ce savoir-faire qui faisait du paysan d'autrefois « un pluri-actif », c'est-à-dire un véritable habitant. Les résidents secondaires ? Il n'est pas difficile de montrer quels étrangers ils demeurent dans le pays de leur résidence de loisir, et combien ils peuvent en menacer l'identité et la pérennité. Pis : peut-on penser que nos sociétés locales soient malades à ce point qu'il faille se fier à des « déviants » pour leur indiquer des remèdes ? Et si nous pouvons admettre que des étudiants puissent être, plus souvent que d'autres, « *porteurs de solutions alternatives* », il me semble plus difficile d'accorder ce privilège à des chômeurs, ès qualités s'entend, ou à des immigrés en tant que tels.

On comprend cette ardeur à tout invoquer : l'aspiration localiste est assez pressante pour que l'on cherche de tout côté une inspiration nouvelle, au risque d'oublier l'objet même de la recherche. Mais le dossier de réflexion que je présente en ces lignes ne néglige aucune face de la troublante question. L'auteur tient que la décentralisation en cours, qui pourrait être une chance, sera une désillusion si les « *micro-pouvoirs* » économiques restent « *des appendices des macro-pouvoirs* » et les élites locales des agents plus ou moins conscients des politiques nationales. Il n'en considère pas moins que, dans bien des cas, comme celui de l'énergie, le compromis est nécessaire entre des objectifs nationaux et ceux du développement local. L'essentiel est que l'action, concertée, ne soit jamais menée dans l'oubli des lieux. Non qu'ils soient, comme par le passé, le simple alibi d'une nostalgie. Ils doivent être tenus pour porteurs de vertus créatrices et riches en ressources inexploitées. On nous dit même, au risque de donner dans le réactionnaire après avoir prôné toute une révolution, que le développement local pourrait bien s'amorcer par la valorisation de ressources « pré-industrielles », c'est-à-dire en regardant en arrière. Ainsi se rejoignent les revendications localistes d'aujourd'hui et celles d'autrefois, celles qui se fondaient sur la particularité des lieux et de leur histoire, et celles qui ont pour propos de remettre le « local » dans le grand courant du progrès.

En fin de compte, sous ces couleurs contrastées qui tiennent à la complexité des démarches humaines, les localismes, au-delà de toute gauche et de toute droite, sont-ils autre chose que l'effort pour « *une restauration du civisme à tous les niveaux* » ? Refaire de l'homme un habitant, c'est aussi en refaire un citoyen.

LU

AU SOMMET DES MONTS PERDUS

« Madame de... » et ses amis les ours

« *LES ours, ils sont mes amis ; ils me réchauffaient.* » La sauvagesse ne permettait pas que l'on en dît du mal devant elle. Avait-elle vraiment été recueillie par eux ? L'énigme subsiste.

Christian Bernadac a voulu en savoir plus sur cette mystérieuse et fascinante sauvagesse des Pyrénées, découverte en 1807 dans la région de l'Ariège. Il a retrouvé tous les documents la concernant et vient de publier les résultats de son enquête dans un livre au titre alléchant : *Madame de... qui vivait nue parmi les ours, au sommet des monts perdus...*

La sauvagesse aurait été, en effet, d'origine noble. Son mari et elle, regagnant la France après un exil en Espagne, auraient été attaqués par des brigands en traversant les Pyrénées. Son époux tué, « Madame de... » se serait enfuie dans la montagne, où elle vécut, seule, à l'état sauvage, durant des années. Ramenée de force à la civilisation, enfermée au château de Foix, elle y meurt en 1808.

La folle des Pyrénées, comme on l'appela alors, suscita d'innombrables romans, poèmes, complaintes, dont Christian Bernadac nous livre de savoureux extraits.

Reste le problème zoologique : des ours peuvent-ils vraiment adopter un être humain ? On connaît une dizaine d'autres cas comparables, en Grèce, en Lituanie, en Scandinavie...

En général, il s'agit plutôt d'enfants. Et il est certain qu'une ourse (comme une louve) est fort capable d'adopter un « petit d'homme » perdu en pleine nature. Il n'est pas impossible qu'un adulte sans défense puisse bénéficier de la même bienveillance.

En tout cas, la sauvagesse des Pyrénées figure en bonne place dans l'étrange galerie des « hommes sauvages », aux côtés de Kaspar Hauser et de Victor de l'Aveyron.

JEAN-JACQUES BARLOY.

(*) *Madame de... qui vivait nue parmi les ours, au sommet des monts perdus...* de Christian Bernadac. Ed. France-Empire, 69 F.

LETTRES AU Monde

Sortez de vos bureaux...

Mais qu'ils sortent, bon Dieu!
Qu'ils sortent de leurs bureaux,
De leurs conseils de ci, de ça,
De leurs assemblées plénières,
De leur collégialité
[moutonnière!
Qu'ils cessent de rencontrer la
[vie,
Avec ses urgences brûlantes,
Par personnes interposées...
Qu'ils cessent de saisir les
[problèmes
Seulement avec leurs têtes,
Sans jamais y tremper les pieds
Sans s'y mouiller en chair et en
[os.
Qu'ils cessent de se conduire
En lèche-bottes romains
Allant jusqu'à citer,
Tout à coup, comme par hasard,
Des proverbes polonais (1).
Depuis quel temps maudit, par
[bienséance,
Un évêque doit-il avoir bonne
[réputation?
Que nous sachions...
Les Apôtres ont connu le gibet
[des malfaiteurs et des hors-
[la-loi,
et Jésus les tirant de leurs filets
[de pêche
ne les a pas assis derrière des
[bureaux...
Mais leur a fait parcourir A
[PIED les chemins poussié-
reux!
Et puis cette façon de hurler au
[loup, d'un seul côté.
Avec le simplisme des
[manœuvres militaires :
Il y a les bleus et les rouges,
Les bons et les sales cocos...
Et quand vous manifestez
[politiquement (enfin!)
Ce n'est que pour défendre votre
petit lopin d'écoles « catho »...!
Ne nous faites pas le coup de la
[liberté menacée!
Des libertés menacées, il y en a
[eu
En France et dans le monde (et
[pas qu'en Russie)
Et on ne vous a pas entendus
Prendre la parole, dans beaucoup de manifs, pour les
[défendre.
Qu'avez-vous dit lors des lois
[Bonnet-Stoléru,
Lors de manifs pour le tiers-
[monde?
Sortez, bon Dieu!
Mais sortez de vos bureaux et
[de vos propos tièdes.
Avez-vous lu comment parle
[votre frère brésilien,
[Dom Fragoso? (2).
Ça n'est pas pour donner sa bénédiction à la menace nucléaire
Ni pour défendre son petit lopin
[d'écoles « catho »
Mais pour mettre le doigt là où
[il faut
C'est-à-dire dans ce problème
de flagrante injustice bien
[structurée :
L'organisation économique
[dominant notre monde.
Mais lui, si sa parole comme
[celle de Jésus,
Tient du glaive par son
[tranchant et sa vigueur,
C'est pour beaucoup, parce que
[la pauvreté
Il ne la rencontre pas par
[procuration
Mais dans sa chair et la chair
de ses proches qui crient de
[faim.
Sortez! Mais sortez donc de vos
[bureaux
Si vous voulez poursuivre, un
[tant soit peu,
La course de l'Evangile là où
vous êtes, sans vous payer de
[mots!
Risquez votre vie pour ce
[changement de structure
Et pour que cesse enfin cette
[injustice bien orchestrée.
Il y va de la vérité de l'Evangile!

Un prêtre français
vivant en Egypte,
J.-M. SPYCHALOWICZ.

(1) « Gagner la paix », document de la conférence épiscopale française, 8-11-1983.
(2) *La Vie*, N° 2006 du 9-2-1984.

Décentralisez l'éducation !

Je suis catholique et usager de l'école publique. Je suis par contre un adversaire résolu de toute tentative d'unification — laïque, catholique, islamique, hébraïque, etc. — imposée par la force et au mépris des droits de l'homme à la plus petite minorité qui en rejetterait « l'idéologie » sous-jacente, exprimée ou implicite.

Il est étrange qu'au moment où le PS promet la décentralisation et prône l'autogestion (de moins en moins il est vrai) on ait envisagé de créer encore plus de centralisme dans ce secteur de l'éducation où il fera obstacle à toute recherche, à toute innovation. Si l'école a un avenir — ça se discute — il passe sans doute par la collaboration, effective et non symbolique, des familles, des enseignants professionnels et autres, des étudiants, au sein d'associations gestionnaires affranchies des lourdes tutelles administratives.

Nous voilà loin de la guéguerre, des états d'âmes des cléricaux de gauche et des roucoulades du professeur Mandouze qui se prend sans doute pour le prophète Isaïe.

Vive le grand service public pluraliste et décentralisé de l'éducation !

ANDRÉ PICART
(Créteil).

Que faut-il enseigner ?

Professeur d'histoire-géographie dans un lycée, je me permets de reprendre la dernière phrase de l'article de M. Gaussen « Pitié, messieurs les professeurs !... », paru dans *le Monde* du vendredi 30 mars 1984.

Je partage grandement le point de vue de l'auteur. La question la plus fondamentale est bien : que faut-il enseigner et comment ?

Sur le contenu, il me semble que l'école est beaucoup trop ambitieuse, et cette ambition n'a-t-elle pas quelque chose à voir dans sa « faillite » ?

On ne se contente plus de l'acquisition de connaissances et d'une bonne maîtrise de l'expression. Il faut que l'élève acquière des méthodes qu'auparavant on abordait dans le supérieur, qu'il fasse preuve d'une réflexion personnelle sur des sujets qui sont souvent loin de ses préoccupations et qu'il accumule, dans chaque discipline, une réelle compréhension du monde actuel que bien peu d'adultes (et de professeurs !) peuvent se vanter d'avoir. Mais les horaires sont toujours les mêmes.

Les professeurs sont donc contraints de faire de tout, un peu et mal. Et les élèves sont gavés à un point qu'ils ne peuvent que se défendre par un refus de l'effort et beaucoup d'indifférence, ce qui engendre médiocrité et dégoût.

A vouloir faire de l'école un outil complet de formation, on la massacre.

Je suis enclin à penser que l'école — jusqu'au bac — n'a pour vocation que de donner aux élèves un nombre limité de connaissances et de méthodes (bien assimilées de préférence) qu'ils auront à utiliser, à compléter, pour comprendre le monde dans lequel ils se situent.

Par là même, il me semble que l'école ne peut qu'apparaître — mais apparaître seulement — coupée de la vie. Et vouloir que l'école colle à la vie, n'est-ce pas la condamner à la « faillite » par la mort de l'enseignement ? Peut-on, dans le temps qui nous est imparti, faire faire aux élèves une recherche personnelle, voyager, aborder les problèmes par la presse, le cinéma..., enquêter et j'en passe, tout en enseignant sérieusement, condition indispensable à toutes ces activités qui ont, sans conteste, leur valeur ?

Sur les méthodes : la recherche pédagogique est justifiée. Il est en effet impossible de conserver certaines façons d'enseigner, mais faut-il toujours faire du neuf ?

Une méthode pédagogique n'a de valeur que par rapport aux résultats de ceux pour qui elle est employée et non en fonction des goûts et de la conviction de celui qui l'élabore ou l'utilise.

Que l'on fasse une enquête sérieuse sur ce que représente pour les élèves l'utilisation de l'audiovisuel ou de l'informatique dans l'enseignement des matières générales. On risque d'avoir des surprises. « Comment enseigner ? » Ce n'est pas seulement s'interroger sur la méthode à employer dans une salle devant des élèves « atemporels ». C'est effectivement « s'adapter à la réalité humaine, sociale et culturelle des jeunes... » On en convient de plus en plus, mais que fait-on ?

On peut évidemment leur proposer un exercice sur le cambriolage d'une banque (*le Monde* du 31 mars).

« Comment enseigner ? » c'est peut-être aussi chercher à créer des lieux d'enseignement qui offrent à des jeunes une ambiance qui ne soit ni celle d'un super ou hyper-marché où chacun vient, anonymement, chercher ce qui lui convient (ce qui est trop souvent le cas aujourd'hui) ni celle d'un centre d'animation de quartier (ce qui pourrait bien arriver).

Comment s'étonner que les jeunes subissent leur scolarité dans ce que sont, trop souvent aujourd'hui, nos établissements scolaires ?

S'ils ne doivent pas devenir des centres d'animation aux activités diverses et variées, ne faudrait-il pas que l'on cherche sérieusement les moyens de leur donner une âme ?

Presque tout est à faire dans ce domaine, à commencer par s'en convaincre.

J-M. JACQUEAU
(Mantes-la-Jolie).

Un remède à la crise du logement

Il serait possible de faire cesser, en quelques années, la crise du logement, tout en recréant maints emplois. Il suffirait d'exonérer de tout impôt sur le revenu les loyers des nouveaux locaux à usage d'habitation. En dépit des fantasmes, il n'y aurait à cela aucune injustice, puisque le propriétaire-loueur, comme le propriétaire-occupant, aurait déjà payé l'impôt sur la part de son revenu épargné pour la construction de sa propriété. Ce genre de capital devrait être aussi exonéré de tout impôt sur les plus-values et les successions.

L'une des préoccupations constantes des tenants de la justice distributive, c'est d'empêcher l'abus des positions dominantes. C'est cette hantise qui les pousse à légiférer, aussi bien sur le droit à la conservation de l'emploi pour les salariés qu'au maintien dans les lieux pour les locataires. Seulement l'interdiction des licenciements aggrave le chômage, et les difficultés qu'éprouve un propriétaire à se débarrasser d'un locataire, même de mauvaise foi, et en tout cas à ajuster ses loyers à l'évolution des autres prix, diminuent le nombre des logements disponibles. Ce n'est même plus un cercle vicieux, c'est devenu une spirale, dont on ne pourrait sortir qu'en changeant radicalement de méthode. Car s'il existait assez d'emplois et de logements, il n'y aurait plus, du même coup, de position dominante, ni des patrons ni des propriétaires, et donc plus de risque d'abus.

CLAUDE LEGOUX
(Paris).

Le modèle socialiste

Tous les Français qui ont voté en 1981 pour François Mitterrand et pour la gauche doivent être plus conscients de la responsabilité qui leur incombe d'être conséquents dans leur choix et surtout du caractère exemplaire, aux yeux des démocrates étrangers, de l'expérience socialiste française. Il faut que cette expérience devienne un modèle à suivre. Il ne faut pas que son échec fournisse à la droite un argument de plus pour dissuader les autres peuples de faire le choix socialiste.

Sachez bien que les socialistes et les communistes japonais suivent avec un mélange d'espoir et d'angoisse l'évolution de la situation politique en France et qu'ils souhaitent vivement que les socialistes et les communistes français surmontent les préoccupations sectaires et les intérêts corporatistes.

HARUHISA KATO
professeur de français à l'université de Tokyo.

Ni fleurs ni couronnes

Je suis retourné récemment à Vichy, où je suis né, et j'ai été catastrophé. Deux théâtres viennent d'y être démolis pour laisser la place à une sorte de « résidence » sans caractère. Ces deux théâtres — l'un qui, avant la guerre, était consacré à l'opérette l'après-midi et au music-hall le soir ; l'autre, très belle salle à l'italienne, présentait, avec une troupe fixe et des vedettes venues de Paris, les succès du boulevard, — ces deux théâtres s'appelaient le Casino des fleurs. Alors, ni fleurs ni couronnes ?

On aurait pu tellement créer là un ensemble de formation dramatique, comme Jeanne Laurent avait fait en 1947 à Colmar. Tout était sur place sauf, hélas ! l'initiative.

Quand l'Ambigu a disparu, on a crié ; je crois qu'il faut aussi crier quand, d'un coup, deux beaux théâtres disparaissent en province.

LOUIS FOURNIER
(Paris).

Pourquoi le fisc les oublie-t-il ?

Tout le monde parle de justice sociale. Une voiture de fonction constitue un avantage en nature dont le montant est à la fois frappé de charges sociales et de l'impôt sur le revenu. Qu'en est-il en revanche des avantages provenant de l'utilisation des budgets de comités d'entreprise ?

Nets de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, ils constituent un complément de salaire indiscutable et d'autant plus important que l'entreprise est elle-même importante. Le budget du comité d'entreprise de l'EDF n'est-il pas de 1 % du chiffre d'affaires ?

De telles rémunérations indirectes devraient à mon sens, au nom de la justice fiscale, être réintégrées dans l'assiette du calcul des diverses cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Outre l'augmentation des recettes de l'URSSAF et de l'impôt sur le revenu, le discours politique y gagnerait en cohérence. L'attrait pour la grosse entreprise et la fonction publique ou para-publique diminuerait au profit du secteur concurrentiel constitué pour l'essentiel par les petites et moyennes entreprises.

B. CHAVANE
(Paris)

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 85 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 162 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe — OJD 1983

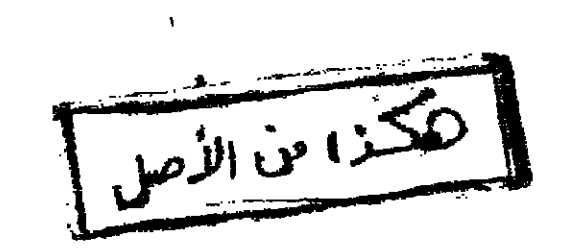
ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037





étranger

LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA LIBYE

L'annonce de la rupture des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la Libye n'a pas provoqué de véritable surprise à Londres, si l'on en croit les différents éditoriaux publiés ce lundi 23 avril. Le *Times* écrit notamment que cette décision, *« justifiée »*, était devenue *« inévitable »*. Le quotidien indépendant invite la Communauté européenne à *mener « une action complémentaire »*.

La Libye a, au contraire, accueilli cette nouvelle avec *« un étonnement et un mécontentement profond »*, a annoncé, dimanche soir, le communiqué officiel du ministère des affaires étrangères de Tripoli lu à la télévision. *« Cette décision britannique est intervenue dans une atmosphère de grande tension créée par le gouvernement britannique, qui lui a préparé la voie en lançant une campagne raciste de haine contre le peuple arabe libyen »*, ajoute le communiqué.

Le gouvernement américain a fait savoir, dimanche, qu'il soutenait entièrement la décision de Londres. *« Les Etats-Unis considèrent que cette décision est parfaitement appropriée, vu les événements de ces derniers jours, et nous l'approuvons sans réserve »*, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, qui a précisé que la Grande-Bretagne avait tenu Washington au courant de ses intentions.

A Moscou, l'agence Tass a annoncé la décision britannique sans mentionner le fait que des Libyens avaient ouvert le feu, des fenêtres de l'ambassade, sur les manifestants anti-Kadhafi, faisant dix blessés, et sur la policière qui a été tuée. L'agence reproduit la protestation libyenne assurant que le comportement des autorités britanniques à la suite de la fusillade *« est contraire aux normes et aux accords internationaux »*. Samedi, les *Izvestia* avaient estimé que l'*« incident de Londres »* pourrait avoir été *« monté par les Etats-Unis »*.

LE POINT DE DÉPART DE L'AFFAIRE ?

Des pendaisons d'étudiants à Tripoli

Un groupe d'étudiants libyens ont été pendus sur le campus de l'université de Tripoli lundi 16 avril, soit un jour avant la fusillade de l'ambassade de Londres, a annoncé dimanche l'hebdomadaire britannique *The Observer*. Selon des sources étudiantes à Tripoli, entre deux et huit personnes (dont au moins une femme) ont été exécutées en public pour offenses contre le régime. La nature de ces « offenses » n'a pas été précisée.

Selon des témoins oculaires parlant à l'AFP, deux étudiants libyens auraient été pendus publiquement lundi 16 avril à l'université de Tripoli. La pendaison de deux étudiants avait été annoncée jeudi 19 avril à Khartoum par le porte-parole du Front du salut national (opposition libyenne). Les deux étudiants, jugés contre-révolutionnaires, avaient été condamnés à mort par les comités révolutionnaires lors d'un procès il y a deux ans. Cette double exécution pourrait avoir été le détonateur de la crise actuelle entre Tripoli et Londres. Elle aurait en effet provoqué la colère de l'opposition libyenne en Grande-Bretagne, et la manifestation qui s'est achevée mardi 17 avril par une fusillade qui a fait un mort (une femme policier britannique) et dix blessés devant l'ambassade de Libye à Londres.

Interrogé, lors d'une conférence de presse dans la nuit de samedi à dimanche, sur l'élimination par Tripoli des opposants à son régime, le colonel Kadhafi a affirmé que *« le peuple libyen [était] libre d'agir avec ces gens comme il l'entend »*. Il a souligné qu'il avait lui-même remis tous ses pouvoirs au peuple à travers les comités populaires et révolutionnaires. Ces comités sont installés dans chaque ville du pays et dans chaque secteur de la vie économique et sociale.

Un responsable de l'un des cinq comités révolutionnaires de Tripoli avait affirmé récemment que ces comités avaient décidé, au cours de leurs réunions à Benghazi en 1979, l'élimination de ceux qui refusaient de rentrer en Libye et agissaient contre la révolution. *« Un grand nombre sont rentrés, et rien de fâcheux ne leur est arrivé. Ceux qui sont à l'extérieur et qui se taisent sont laissés tranquilles. Mais ceux qui agissent contre la révolution seront éliminés »*, avait-il ajouté. – *(AP, AFP.)*

Des représailles libyennes sont redoutées après la décision britannique

(Suite de la première page.)

Le ministre de l'intérieur a déclaré, de surcroît, que si l'auteur de la fusillade était protégé par l'immunité diplomatique, il ne pourrait être traduit en justice. Estimant qu'il s'agissait d'un délai *« raisonnable »*, le gouvernement de Mme Thatcher a fixé au 29 avril à minuit la limite avant laquelle devra être effectuée la double évacuation des missions diplomatique libyenne à Londres et britannique à Tripoli.

Lundi matin, le gouvernement libyen n'avait pas encore fait savoir à Londres s'il acceptait ces dernières conditions, mais les dirigeants britanniques semblaient avoir été quelque peu rassurés par la première réaction connue dans la soirée de dimanche.

Le ministère libyen des affaires étrangères, ou l'office qui en tient lieu, s'est contenté d'exprimer sa *« surprise »* et son *« indignation »*, et a affirmé que les huit mille ressortissants britanniques en Libye pourraient toujours bénéficier de la protection des autorités locales. Toutefois, des craintes persistent à Londres quant au sort de ces personnes. M. Luce a déclaré qu'elles *« devaient examiner soigneusement leur situation et suivre attentivement les développements »*, particulièrement en restant à l'écoute des émissions internationales de la BBC. Cela semble indiquer que des mesures d'évacuation ne sont pas encore prévues, en dehors de celle des diplomates (au nombre de quinze) et de leur famille.

Des précautions pourraient être prises au cours de la semaine. Mais, à ce sujet, le *Times* fait remarquer qu'après la rupture des relations entre le Etats-Unis et la Libye, de nombreux Américains ont pu rester dans ce pays sans être davantage inquiétés que les autres résidents étrangers. Dimanche soir, le calme régnait autour de l'ambassade de Grande-Bretagne à Tripoli.

A Londres, la police a indiqué qu'elle avait toujours des contacts relativement bons avec les vingt ou trente occupants du « bureau du peuple », qui reçoivent régulièrement du ravitaillement. Cependant, le dispositif autour de l'immeuble assiégé a été nettement renforcé durant la nuit.

Pour expliquer la décision du gouvernement de Mme Thatcher, plusieurs journaux signalent que, la vaine attente s'étant prolongée, le cabinet a été soumis durant le week-end à la *« pression »* croissante d'un mécontentement qui s'est manifesté, non seulement dans la classe politique, mais aussi dans la police.

Des députés conservateurs se sont montrés plus critiques de l'attitude patiente du gouvernement que leurs collègues de l'opposition. Deux parlementaires de la majorité ont déclaré leur profonde déception – l'un d'entre eux a même parlé de *« dégoût »* – devant le fait que le meurtrier d'un policier puisse échapper à la justice. C'est le même ton dans le commentaire des éditorialistes de la presse.

Les journaux populaires se montrent les plus amers. Le *Sun* écrit que l'on *« trahit la mémoire »* de la victime de la fusillade. Seuls le *Times* et le *Guardian* insistent sur les raisons que le gouvernement a eues de faire preuve de réalisme en essayant au maximum de ne pas mettre en danger les résidents britanniques en Libye. Le *Times* et le *Daily Telegraph* estiment, par ailleurs, que d'autres pays européens devraient désormais suivre l'exemple des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en mettant, eux aussi, un terme à leurs relations avec un régime qui fait du terrorisme un moyen de gouvernement.

FRANCIS CORNU.

En Europe

Les manifestations pacifistes de Pâques n'ont pas répondu à l'attente de leurs organisateurs

Des manifestations pacifistes ont eu lieu dans plusieurs pays d'Europe occidentale, à l'occasion des fêtes de Pâques. Les plus importantes ont rassemblé, au total, en Allemagne fédérale, quelques dizaines de milliers de personnes. Ces démonstrations d'hostilité aux euromissiles se sont déroulées sans incident notable. Les effectifs rassemblés ont toutefois paru décevoir l'attente des organisateurs.

La plus importante de ces manifestations a eu lieu à Duisburg, dans la Ruhr. Devant cinq mille à dix mille personnes, l'ancien ministre social-démocrate, M. Ehrard Eppler, a vivement critiqué l'administration américaine, qualifiée d'*« équipe gouvernementale irresponsable et imprudente »*. Dans le nord de la RFA, les pacifistes ont quitté les abords de la caserne de Garlstedt, près de Brême, où six manifestants avaient été légèrement blessés vendredi par une charge de police.

En Ecosse, une manifestation contre les bases américaines a rassemblé environ deux mille personnes ; cinq d'entre elles ont été appréhendées. Aux Pays-Bas, quelque neuf cents manifestants ont exigé la fermeture d'une usine d'enrichissement de l'uranium, à Almelo, à la fois par opposition au nucléaire « civil » et par crainte de voir l'uranium enrichi utilisé à des fins militaires. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Yougoslavie

M. Djilas a été relâché après dix-huit heures de garde à vue

De notre correspondant

Belgrade. – Le mystère continue à planer sur l'arrestation, dans la nuit du vendredi 20 avril, d'un groupe de vingt-huit personnes par la police de Belgrade, parmi lesquelles l'ancien compagnon de Tito, M. Milovan Djilas. Il s'est même épaissi du fait que M. Djilas a été relâché dès samedi, après dix-huit heures de garde à vue. Selon une déclaration de l'ancien dirigeant yougoslave, il a été emmené après son interpellation dans les locaux de la police de la capitale, où un *« sévère avertissement »* lui a été adressé et où il a appris qu'il ne serait pas poursuivi en justice.

On ne sait cependant rien sur le sort des autres personnes gardées à vue, la police observant un mutisme absolu depuis la publication, dans la nuit de vendredi à samedi, par l'agence de presse Tanyoug, du seul communiqué sur cette affaire. M. Djilas lui-même ignore tout de leur sort. Certaines informations difficilement vérifiables laissent entendre, toutefois, que plusieurs d'entre elles ont également été relâchées alors que les autres affirment que, à l'exception de M. Djilas, elles se trouveraient encore toutes dans les locaux de la police.

Le groupe arrêté le 20 avril est constitué d'intellectuels. Ils étaient réunis dans l'appartement de M. Dragomir Olouitch, un journaliste de la radio et ainsi qu'un cinéaste, M. Lazare Stojanvitch. Tous sont des hommes jeunes. Ils venaient d'entendre un exposé de M. Djilas sur les problèmes nationaux de la Yougoslavie lorsque la police fit irruption. Le reproche qui leur est fait est d'avoir déployé une *« activité hostile »*, la police ayant découvert sur place, selon Tanyoug, des *« textes compromettants »*. M. Djilas a également déclaré que la police avait procédé à une perquisition dans son appartement et emporté des livres et des publications de l'émigration politique yougoslave, dont il était en possession.

L'arrestation de M. Djilas avait été annoncée samedi par les médias, mais ceux-ci n'avaient pas encore lundi matin soufflé mot sur sa mise en liberté, pour des raisons que les observateurs n'arrivent pas à expliquer.

PAUL YANKOVITCH.

URSS

PAQUE ORTHODOXE A LENINGRAD

La ferveur d'une foule contenue par la police

De notre envoyé spécial

Leningrad. – Les « babouchkas » sont déjà là, assises sur les pliants qu'elles ont eu la prudence d'apporter. Emmitouflées dans leurs fichus de laine grise et leurs gros manteaux, elles bavardent entre elles, commentent sans ménagement le comportement de femmes plus jeunes qui ont oublié de couvrir leurs cheveux, et psalmodient quelques prières. Il est 21 heures, samedi 21 avril, dans la collégiale de la Sainte-Trinité, au cœur du monastère Alexandre-Ninski à Leningrad, siège du métropolite de Leningrad et Novgorod. La pâque orthodoxe ne commence que dans deux heures mais l'édifice, pourtant très vaste, est presque plein.

Au-dehors, dans le cimetière où sont enterrés Pouchkine et Dostoïevski, des auxiliaires civils de la police, reconnaissables à leur brassard, assurent un « service d'ordre » qui n'exclut pas l'intimidation. Leur attitude est empreinte d'arbitraire. Tantôt ils refusent l'accès du bâtiment à des jeunes gens isolés, tantôt ils laissent passer des groupes entiers de ces mêmes jeunes vêtus de jeans et de blousons. En revanche, les « babouchkas » qui sont venues faire bénir leur gâteau pascal (« koulitch ») préparé à la maison, et de façon générale les personnes d'âge mûr, hommes et femmes, entrent sans difficulté.

A l'intérieur, la foule, debout, est serrée et agitée de mouvements cahotiques. Les auxiliaires de police tracent à coups de coudes une allée centrale qu'ils maintiennent à grand-peine au milieu de cette masse compacte de trois ou quatre mille personnes plongées dans la pénombre. A l'entrée, les croyants achètent de petits cierges rouges qu'ils allumeront tout à l'heure. A 23 heures, la police ferme sans ménagements la porte de l'église aux milliers de croyants et de curieux qui n'ont pas trouvé place et restent dehors, maintenus à distance par des barrières métalliques.

La chorale entame à voix basse les premiers chants de l'office pascal. Les officiants portant des bannières en soie à l'effigie de la Vierge et du Christ, sortent en procession dans les vapeurs d'encens. La foule veut les suivre mais elle en est inflexiblement empêchée par les auxiliaires. Une petite vieille recroquevillée, munie d'un sonotone, défend littéralement avec ses poings sa place sans cesse menacée par ces mouvements erratiques.

Des jeunes interpellés

Les cloches sonnent, les lumières s'allument, le clergé refait son apparition dans l'église, et le principal officiant, la tête couverte d'une mitre de soie blanche brodée de perles, clame : *« Le Christ est ressuscité ! »* Des centaines de cierges portés à bout de bras scintillent tandis que la chorale se fait majestueuse. La ferveur est manifeste dans l'assistance. Des femmes s'évanouissent de fatigue ou des suites des bousculades. Une infirmière en blouse blanche, qui affiche un dédain ostensible pour toute la cérémonie, leur propose un tampon de coton imbibé d'ammoniaque.

L'office se termine vers 3 heures dimanche matin. Entre-temps, les nombreux miliciens en uniforme, munis de haut-parleurs, qui ont pris position dans le cimetière, auront laissé passer par vagues successives plusieurs centaines des laissés-pour-compte du début, ou de nouveaux arrivants.

Près de la tombe de Dostoïevski, les miliciens ont installé un poste de garde où ils interrogent des jeunes gens apparemment en situation irrégulière. Un milicien prend des notes sur son calepin. Les interpellés, très jeunes, cheveux ras, peut-être des soldats en permission, répondent avec cet air contrit que tout Soviétique adopte d'emblée avec les autorités dès lors qu'il est mis sur la sellette.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Allemagne fédérale

L'INCIDENT A LA FRONTIÈRE BAVAROISE

L'hélicoptère américain aurait pénétré dans l'espace aérien tchécoslovaque

La réserve dont a fait preuve Washington à propos de l'incident survenu vendredi 20 avril à la frontière entre la RFA et la Tchécoslovaquie, où deux chasseurs Mig ont tiré sur un hélicoptère américain, semblait confirmer certaines indications selon lesquelles l'hélicoptère aurait violé l'espace aérien tchécoslovaque.

Au département d'Etat et au Pentagone, on se contentait de déclarer samedi qu'une enquête était en cours, et le gouvernement américain n'avait alors pas émis publiquement de protestations.

La police des frontières ouest-allemande a entendu dimanche des témoins affirmant que l'hélicoptère américain a pénétré de « plusieurs kilomètres » dans l'espace aérien tchécoslovaque. Les témoins ont été conduits sur les lieux où ils se trouvaient vendredi au moment des faits pour indiquer la position exacte de l'hélicoptère, un Huey-Cobra, a précisé un porte-parole de la police. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

LA GUERRE AU NICARAGUA

La frontière hondurienne, base arrière des « contras »

(Suite de la première page.)

De part et d'autre du saillant de Jalapa, et à l'aplomb des crêtes frontalières, la « contra » à des bases de repos et d'entraînement. Le gros de ses troupes est maintenant à l'intérieur du Nicaragua, dans les montagnes de Jinotega, de Nueva Segovia et de Madriz. Là encore, l'histoire se répète, mais à l'envers.

C'est dans cette même région montagneuse et escarpée du nord du Nicaragua que Cesar Augusto Sandino dirigeait, dans les années 30, une guerre de guérilla contre les « marines » des Etats-Unis. Il rêvait, à la veille d'être assassiné par le premier Somoza, d'exploiter les mines d'or de Wiwili, sur le rio Coco ; Wiwili, dans le nord du département de Jinotega, est aujourd'hui l'une des cibles de la « contra ». Les plantations de tabac de Teotecacinte, de l'autre côté des collines de Cifuentes, ont été détruites. D'Ocotal à Jalapa. Les coopératives nicaraguayennes sont en autodéfense et des centaines de volontaires « internationalistes » sont venus participer à la récolte de café. Les unités de l'armée populaire sandiniste roulent seulement en convois et les bataillons de choc Simon Bolivar (troupes d'élite pour la lutte contre les « irréguliers » dans lesquelles Managua intègre de jeunes recrues ayant peu d'instruction militaire) crapahutent dans le *monte* à la recherche de la « contra ».

Côté hondurien, les hommes de la FDN se font discrets, surtout depuis qu'ils ont perdu leur principal partisan, le général Alvarez, ancien commandant en chef des forces armées du Honduras, et depuis qu'ils peuvent prétendre, sans être contredits, que l'essentiel de leur combat a lieu à l'intérieur du Nicaragua. Mais ils ont gardé leurs habitudes. « *Je sais qu'ils se promènent par ici*, dit un paysan de Chichicaste, près de Cifuentes, *mais on ne les voit pas trop. Avant, ils arrivaient dans des camionnettes bleues. L'armée les laissait bien tranquilles...* »

Le jeune « contra » installé à la *pulperia* devant un verre de bière en face du bazar du village, n'a pas l'air trop inquiet. Il a gardé ses bottes et enfilé un blouson « civil ». Les miliciens sandinistes ne lui inspirent que mépris. « *Rien dans le ventre* », dit-il. Il raconte volontiers comment ses amis entraînent des chiens « *pour déminer les pistes* ».

Près de Danli, plus au centre du Honduras, les « réfugiés » de Cifuentes et Las Trojes cultivent des haricots et des choux dans un vallon verdoyant grâce à l'assistance de Caritas. Non, ils n'ont pas envie de retourner là-bas. « *C'est trop dangereux* », disent-ils dans un grand sourire. Une infirmière hondurienne affirme que la « contra » « *dispose d'un hôpital dans le quartier de la Reforma.* Elle ajoute, *Ils ne sont pas provoquants. C'est à peine si on les voit* ».

Caritas s'occupe indifféremment des réfugiés honduriens et nicaraguayens. Ceux-ci viennent de Jalapa et de Jinotega. Certains sont là depuis deux mois, d'autres depuis un an. Dans les faubourgs de Danli, ils s'entassent dans des huttes d'*Adobe* (mélange de paille et de terre tassée) ou des baraques en bois, ouvertes à la pluie et enfumées par le *fogon*, le foyer à bois traditionnel des paysans. Pas d'eau, pas de lumière. Une femme apathique, résignée, montre sa fillette de treize ans qui en paraît huit, assise sur un grabat et qui ne va pas à l'école « *parce qu'il n'y a pas d'argent* ».

« Des raisons spirituelles »

Comme à Tegucigalpa, les quartiers de réfugiés de Danli portent des noms clairs et gais : le Joyau ou la Nouvelle-Espérance. La situation est à peine meilleure à Jacaleapa, où mille cinq réfugiés nicaraguayens sont venus doubler la population de cette bourgade oubliée, à l'écart de la route. « *En mars*, dit le médecin belge de Médecins sans frontières, *on a compté 250 entrées.* » Les portes des maisons sommaires du village sont numérotées, pour identifier les nouveaux arrivants que l'on case comme on peut. « *Ils viennent par villages entiers, de Nueva-Segovia ou de Jinotega...* » Les paludéens attendent leur tour devant la Croix-Rouge.

Les sacs de riz et de haricots s'entassent dans la réserve gérée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Et c'est la Communauté européenne qui envoie du lait en poudre pour les enfants.

Certaines familles ont naturellement des fils dans la Contra, bien que le recrutement soit interdit par les fonctionnaires du commissariat. Mais comment l'empêcher ? Dans l'école de fortune installée dans un hangar près de l'église, un Nicaraguayen de dix-huit ans, originaire de Chinandega, apprend à lire à des paysannes qui ont fui leur pays pour, expliquent-elles, « *des raisons spirituelles* ». Lui, ne voulait pas être mobilisé dans l'armée sandiniste. Il préfère attendre des jours meilleurs dans ce village perdu de l'Orient hondurien.

De Danli à Cifuentes, la route est nettement divisée en deux tronçons. Jusqu'à la vallée de Jamastran, elle est parfaitement asphaltée et neuve. Le bitume s'arrête exactement à l'entrée d'un chemin de terre qui mène à la « *piste d'assaut* » construite depuis le début avril par quatre cents GI's d'un bataillon du génie venu de Fort-Lewis, dans l'Etat de Washington. Des soldats honduriens montent une garde nonchalante à l'entrée du camp.

Le colonel américain n'est pas chaud pour laisser admirer les pelleteuses géantes, les bulldozers monstrueux et les tentes de toile qui abritent provisoirement les hommes du génie. La nouvelle piste sera utilisée pour les « *exercices spéciaux* » prévus dans le cadre des prochaines manœuvres des Grenadiers I. « *Grenadiers, en souvenir de Grenade* », dit le colonel avec un petit sourire. A vol d'oiseau, la frontière du Nicaragua est à moins de 20 kilomètres.

La « *piste d'assaut* » de San-Lorenzo, à une centaine de kilomètres au sud de Tegucigalpa sur le golfe de Fonseca, est déjà prête et peut, comme celle de Jamastran, recevoir les Hercules C-130 de l'aviation américaine, capables de transporter hélicoptères, matériel lourd et troupes de combat. De la base, par temps clair, on aperçoit le volcan San-Miguel, au Salvador. Un symbole, et un objectif éventuel. Sur la route qui mène à Choluteca, les hommes du 11e onzième Bataillon d'infanterie hondurien font l'exercice. Du PC du bataillon, au sommet d'une butte, on aperçoit le golfe de Fonseca, l'île du Tigre où les Américains ont installé un radar pour surveiller le trafic d'armes, et le port de San-Lorenzo.

A quai, un seul cargo, un yougoslave, qui mijote dans la fournaise. Le colonel, commandant du bataillon, estime qu'il a assez d'hommes « *pour patrouiller* », mais « *pas pour surveiller toute la frontière du département de Choluteca* ». D'ailleurs, ajoute-t-il, « *nous voulons éviter tout incident avec les Nicas et ne pas être accusés de vouloir envahir leur pays* ». En conséquence, de Concepcion-de-Maria à San-Marcos-de-Colon, la région est largement dégarnie. « *Les sandinistes*, affirme le colonel, *ont occupé des hauteurs en territoire hondurien dans ce secteur. Ils ont déplacé la frontière à leur avantage, par tactique.* » Plus haut, en revanche, le poste de douane d'El-Espino a été détruit par la Contra, et les Nicaraguyens se sont repliés six kilomètres à l'intérieur. Un *no man's land* sinistre sépare les deux pays : c'est pourtant le dernier point de passage par la route ouvert entre le Nicaragua et le Honduras. Il est fermé la nuit.

Le colonel est catégorique. « *La Contrat*, dit-il, *est à l'intérieur du Nicaragua, et elle a l'appui de la population. Ce sont les miliciens sandinistes qui ont miné la frontière. Chaque jour, des hommes et des bêtes sont tués.* » Le colonel n'est pas moins péremptoire en ce qui concerne le minage des ports nicaraguayens. « *Impossible pour les vedettes rapides*, dit-il, *d'atteindre Corinto ou Puerto-Sandino à partir du golfe de Fonseca. Elles partent donc d'ailleurs...* »

Des convois américains de matériel lourd se traînent sur les rudes pentes de la route en lacets qui va de San-Lorenzo à Tegucigalpa, et, au-delà, vers Danli, à travers de somptueuses forêts de pin. Chaque convoi est protégé par des jeeps équipées de mitrailleuses. Les GI's sont en tenue de combat, sérieux, concentrés. Ils n'ont pas un regard pour les nuées de bambins postés à chaque virage, et qui offrent tous la même poignée de cerises dans un sac en plastique : « *Dos por cinco* » (deux poignées pour cinq centimes). Une fillette a tendu une corde en travers de la route. D'un air grave, elle fait la quête « *pour l'école de San-Antonio-de-Flores* ». Images paradoxales d'un pays sur le pied de guerre.

MARCEL NIEDERGANG.

La CIA tend à prendre la direction des opérations contre les sandinistes

De notre correspondant

Washington. — La CIA ne se contente plus d'appuyer matériellement les mouvements de guérilla antisandinistes, mais tend à en prendre la direction politique et militaire, ont affirmé, le dimanche 22 avril, le *New York Times* et la chaîne de télévision américaine ABC.

Les services secrets des Etats-Unis, écrit le quotidien libéral, utilisent à cette fin la pression financière, et c'est en menaçant l'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE) du « commandant » Eden Pastora de la priver d'aide qu'ils l'auraient poussée, il y a dix jours, à s'emparer du port de San-Juan-del-Norte, dans le Sud-Est du Nicaragua. La ville a, depuis lors, été reprise par l'armée sandiniste. Mais les dirigeants de l'ARDE avaient annoncé leur intention d'y installer un gouvernement provisoire et d'essayer de couper la route reliant Managua au port atlantique d'El-Bluff — les deux objectifs complémentaires qui, selon le *New York Times*, leur avaient été assignés par la CIA.

A l'appui de ses révélations, le journal cite, le plus souvent sans les nommer, des dirigeants et des fonctionnaires du Costa-Rica, des diplomates accrédités dans ce pays, ainsi que des officiers de l'ARDE (cette organisation serait basée au Costa-Rica, à la frontière méridionale du Nicaragua).

Une autre exigence posée par les services américains au mouvement que dirige l'ex-« commandant Zero », héros de la révolution antisomoziste et ancien membre du gouvernement sandiniste, aurait été une alliance avec la Force démocratique nicaraguayenne (FDN), dont la base est au nord du Nicaragua, à la frontière hondurienne. L'ARDE a longtemps refusé d'envisager ce rapprochement car la FDN est largement composée d'anciens officiers somozistes.

A l'automne dernier, pourtant, la CIA aurait, à plusieurs reprises, coupé les crédits à M. Pastora ; c'est ce qui aurait amené ce dernier à venir plaider sa cause aux Etats-Unis. Des conférences de presse dans plusieurs grandes villes américaines n'avaient apparemment pas suffi à convaincre les Américains. C'est au début de l'année, à en croire les sources dont le *New York Times* et ABC se font l'écho, que la CIA aurait demandé à l'ARDE de prendre le contrôle de San-Juan-del-Norte.

Les dirigeants du mouvement auraient alors fait valoir qu'ils n'avaient pas suffisamment d'armes pour se lancer dans une telle entreprise. Aussi, en février, des DC-3 datant de la seconde guerre mondiale auraient, à partir du Salvador, commencé à parachuter des équipements (des uniformes dans un premier temps) au-dessus des camps de l'ARDE.

L'un de ces avions se serait d'ailleurs écrasé dans la matinée du 24 mars à une vingtaine de kilomètres de la frontière nicaraguayenne. Cet appareil, selon un fonctionnaire de l'aviation civile costaricaine, M. Alex Ulloa, aurait été immatriculé aux Etats-Unis. Un député socialiste du Costa-Rica, M. Erieck Ardon, a déclaré au *New York Times* que, outre trois Salvadoriens et trois Nicaraguayens, un ressortissant américain avait trouvé la mort dans cet accident.

Le 15 mars, l'un des dirigeants, de l'ARDE, M. Davila, écrivait dans une publication du mouvement que les pourparlers entre son organisation et la FDN « *avaient avancé et progressé* », et qu'il était « *nécessaire de surmonter les obstacles qui avaient empêché l'unité* ». Moins d'un mois plus tard, l'ARDE s'emparaît pour quelques jours de San-Juan-del-Norte.

Interrogée par le *New York Times*, la CIA s'est, comme toujours en pareil cas, refusée à tout commentaire. Mais les enquêtes d'ABC et du quotidien new-yorkais recoupent assez de faits déjà connus et sont suffisamment détaillées pour être crédibles. Il apparaît, ainsi, que l'administration américaine est passée, depuis six mois, de l'aide à des mouvements de guérilla jusqu'à présent autonomes à leur subordination quasiment complète à une stratégie définie à Washington. La différence est de taille car cette évolution, déjà illustrée par le minage des ports nicaraguayens, signifie que les Etats-Unis, par l'intermédiaire de forces réduites au statut d'auxiliaires, sont, *de facto*, entrés en guerre contre le Nicaragua révolutionnaire.

Cette démarche confond par sa maladresse, puisqu'elle ne peut que renforcer la position diplomatique de Managua et l'opposition du Congrès des Etats-Unis au développement du budget d'aide aux mouvements de guérilla.

BERNARD GUETTA.

Pérou

Les guérilleros de Sentier lumineux ont rompu la trêve de Pâques

Correspondance

Lima. — La « trêve de Dieu » a été violée à Ayacucho par les guérilleros maoïstes de Sentier lumineux. Le jour du vendredi saint, ils ont essayé de perturber la procession en faisant sauter une centrale électrique. La ville a été plongée dans l'obscurité. Mais les milliers d'Indiens et de métis qui, un cierge à la main, étaient concentrés sur la place d'armes n'ont pas cédé à la panique. Les commandants de l'armée et de la police, pèlerins de marque aux côtés des autorités civiles pour cette fête religieuse, ont quitté la procession pour s'occuper du service d'ordre.

Cette action a démenti les récents propos de Mgr Federico Richter Prada, évêque de cette province andine. Le prélat avait assuré que « *ceux qui errent dans les montagnes et dans l'obscurité ont toujours respecté l'Eglise, parce qu'ils ne luttent pas contre elle, mais contre les autorités, responsables de l'abandon de la région* ».

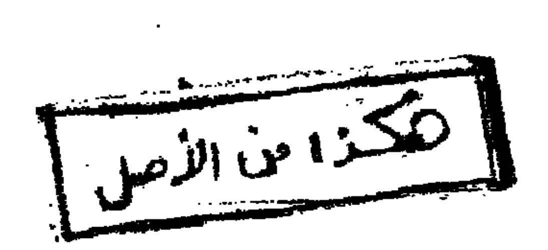
L'Eglise avait fait campagne pour relancer les cérémonies religieuses de Pâques. Ces fêtes attiraient traditionnellement des milliers de touristes, mais depuis deux ans que la région vit sous le signe de la violence — terroriste et antiterroriste, — les processions nocturnes avaient été suspendues à cause du couvre-feu. Ce dernier avait été levé en mars dernier par les autorités militaires pour attirer les visiteurs et recréer un climat de confiance.

Que la population d'Ayacucho tombe à genoux, un rosaire à la main, au lieu de manier de la dynamite, aurait constitué une dure défaite pour les sendéristes (membres de Sentier lumineux). C'est sans doute pourquoi ils ont lancé un nouveau cri de guerre, le dimanche des Rameaux. Au moment même où un hélicoptère de l'armée déversait une pluie de tracts sur la ville, incitant les habitants à réaliser les traditionnels tapis de fleurs sur la chaussée. Sentier lumineux dynamitait plusieurs caisses remplies d'imprimés pour faire connaître ses propres consignes : « *Non au dialogue, non à l'amnistie. Vive la lutte armée !* »

Les guérilleros ont donc rejetté la politique « *de pacification et de développement* » pratiquée par le général Adrian Huaman, qui commande cette région depuis le mois de janvier. De leur côté, les forces de l'ordre dissimulent mal leur irritation face aux nouvelles méthodes appliquées par le général : plusieurs « sinchis » — un corps spécialisé dans la lutte antiguérilla — sont actuellement poursuivis par les tribunaux pour violation des droits de l'homme.

Cette politique n'est pas plus appréciée par le gouvernement. Les critiques contre l'indifférence des autorités, face à l'extrême abandon des paysans indiens ont été jugées déplacées. « *On ne lutte pas contre la subversion avec des balles, mais avec des projets de développement*, avait déclaré le général Huaman. *Et il faut faire vite, car la société peut voler en éclats.* » La presse officielle s'est interrogée pour savoir si ce militaire remuant n'avait pas des ambitions politiques.

NICOLE BONNET.



هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Liban

LA RECHERCHE D'UN GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE

Le nom de M. Karamé suscite de sérieuses réserves dans le camp chrétien

De notre correspondant

Beyrouth. — Les quatre premiers jours de la « trêve de Lausanne » préfigurent ce que sera peut-être celle-ci : incertaine et imparfaite. Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle sera éphémère et n'exclut pas qu'elle soit finalement plus longue que ne l'escompte une population ultrasceptique malgré son besoin vital de reprendre son souffle, qui table sans savoir pourquoi sur un répit de deux à trois mois.

En effet, la force tampon, après avoir commencé son déploiement samedi le long de la ligne de front, s'est retrouvée bloquée en cinq points : trois à Beyrouth et deux en montagne, dans la région de Souk-el-Gharb, à la suite d'un différend entre les bélligérants. Des accrochages à l'arme légère « seulement », il est vrai, s'y sont déroulés. Il s'est produit également un incident dimanche au premier poste de séparation des forces, à partir du littoral, tout près du port de Beyrouth, lorsque les policiers installés en cet endroit ont abandonné leur position après avoir été attaqués par des éléments armés à partir de Beyrouth-Ouest. Ils ont riposté mais se sont retirés. Après des contacts dans le cadre du comité de sécurité interbelligérants, ils ont pu être réinstallés.

Le règlement du différend autour des cinq points litigieux est annoncé pour ce lundi 23 avril. Auquel cas le désengagement des forces sera achevé. Mais il est boiteux, de l'avis même de ses promoteurs, puisqu'en plus d'un endroit, les bélligéants n'ont pratiquement pas reculé et demeurent face à face, simplement séparés par un cordon d'observateurs libanais et français et par des policiers libanais n'ayant pas les moyens de les empêcher, le cas échéant, de se battre de nouveau.

Il ne faut pas non plus exagérer la portée des actes de fraternisation entre miliciens ennemis qui se sont produits durant l'opération de mise en place de la force tampon, même s'ils sont caractéristiques de l'état d'esprit d'une population excédée par la guerre et désireuse d'en finir.

Le premier week-end de l'actuel cessez-le-feu a été également marqué par une réconciliation sous l'égide du numéro deux libyen, M. Jalloud, entre MM. Walid Joumblatt (PSP, druze) et Ibrahim Koleilat (Mourabitouns, sunnite) au nom de l'« *unité des rangs nationaux et islamiques* » après de multiples incidents entre les deux milices dont le dernier en date s'est produit samedi. M. Koleilat va pouvoir sans doute rentrer à Beyrouth-Ouest dont il était exclu depuis que le PSP avait pris d'assaut le siège des Mourabitouns, il y a un mois.

Enfin on a dénombré cinq attentats aux explosifs dans le secteur islamo-progressiste de la capitale depuis quatre jours que le cessez-le-feu est réellement en vigueur, dont l'un a fait un mort.

Sur le plan politique, la décrispation issue du sommet libano-syrien est également maintenue. Les principaux chefs de l'opposition islamique se trouvent à Damas depuis samedi pour MM. Berri et Joumblatt, depuis dimanche pour M. Karamé. Ils doivent être reçus par le président Assad lundi. Bien que M. Karamé s'en soit défendu, pour ne pas donner l'impression que le gouvernement libanais se forme à Damas, il est clair que les autorités syriennes sont maintenant appelées à trouver une solution politique au moins intérimaire de la crise libanaise basée sur le constitution d'un cabinet Karamé d'union nationale.

Mais des résistances sérieuses se manifestent dans le camp chrétien sur la personne de M. Rachid Karamé, où il est identifié à la paralysie de l'Etat et de l'armée en 1975-1976, « *alors que les choses n'étaient pas irrémédiablement perdues* » ; « *Nous avons suffisamment de raisons pour nous y opposer* », a déclaré M. Camille Chamoun, et *L'Orient le Jour* écrit à ce sujet : « *C'est une tragique chute dans le jeu de l'oie.* » De plus des divergences se manifestent sur les réformes politiques dont les grandes lignes ont été convenues à Damas entre les présidents Assad et Gemayel, qui sont censées intervenir sous le gouvernement Karamé : rééquilibrage des sièges du Parlement sur une base paritaire chrétiens-musulmans, refonte du commandement de l'armée pour le rendre collégial, et, dans le cadre de la déclaration ministérielle, dénonciation de l'Armée du Liban sud constituée par Israël et de son commandant, le général Lahb, et annonce de la suppression progressive du confessionalisme politique.

Les problèmes ne viennent pas uniquement du camp chrétien : soufflant le chaud et le froid, M. Walid Joumblatt, qui se montre pourtant coopératif ces temps-ci, a réitéré samedi au cours d'une tournée dans son territoire du Chouf : « *La bataille est encore longue... S'il est question de trêve ou de gouvernement... s les canons se sont tus, cela ne signifie pas que nous avons accepté le principe de la réconciliation avec les phalangistes.* »

Trêve donc, mais combien aléatoire.

Exprimant les aspirations des Libanais à la paix et leurs craintes profondes que les hostilités reprennent, un groupe de chétiens et de musulmans a pris l'initiative d'organiser une « marche contre la guerre » le 6 mai, dont les participants iront à la rencontre les uns des autres en partant des deux secteurs de la capitale : du Musée à l'Et de Barbir, à l'Ouest.

LUCIEN GEORGE.

A TRAVERS LE MONDE

Tanzanie

- M. MWINYI EST ÉLU PRÉSIDENT DE ZANZIBAR. — M. Ali Hassan Mwinyi a été élu président des îles de Zanzibar et de Pemba, avec 87,56 % des suffrages, a annoncé samedi 20 avril l'agence tanzanienne de presse Shihata. Il a obtenu, lors de l'élection qui s'est déroulée jeudi (*le Monde* du 19 avril), 193 737 votes en sa faveur et 23 575 contre. Il y a eu 3 961 bulletins nuls et 10 751 inscrits n'ont pas pris part au vote. M. Mwinyi, âgé de cinquante-neuf ans, était le seul candidat désigné par le parti unique tanzanien, le Chama Cha Mapinduzi.

Tunisie

- PRÉCISIONS SUR L'« AFFAIRE GUIGA ». — Reproduisant une dépêche de l'AFP, datée de Tunis, nous avons écrit que M. Driss Guiga « *avait fui la Tunisie le 7 janvier au lendemain de son éviction* » (*le Monde* du 20 avril). L'ancien ministre tunisien de l'intérieur, qui se trouve actuellement à Londres, nous demande de rappeler qu'il avait rencontré le président Bourguiba et le premier ministre, M. Mohamed Mzali, avant son départ, et que « *l'un et l'autre avaient accédé à sa demande de s'absenter momentanément du pays* ». Il précise que d'ailleurs, à son départ, il était passé par le salon d'honneur de l'aéroport de Tunis et avait ensuite habité pendant quelques jours la résidence de l'ambassade de Tunisie à Paris.

Israël

Le ministre de la défense évoque les circonstances de la mort d'un Palestinien

De notre correspondant

Jérusalem. — Il aura fallu attendre dix jours, après le détournement de l'autobus Tel-Aviv-Ashkelon, pour qu'un membre du gouvernement israélien réagisse aux spéculations sur les circonstances confuses de la mort de l'un des terroristes palestiniens auteurs de l'attaque (*le Monde* du 20 avril).

Dans une déclaration à la radio de l'armée, diffusée ce lundi 23 avril, le ministre de la défense, M. Moshe Arens, souligne qu'il « *n'a aucune raison de douter de la véracité des rapports qui lui ont été soumis à ce sujet* ». Selon la version de l'armée, deux des assaillants sont morts sur le coup et les deux autres ont succombé à leurs blessures dès leur évacuation vers l'hôpital. Mais le fait que plusieurs reporters photographièrent un Arabe emmené, menottes aux poings, par des soldats donna naissance à des rumeurs selon lesquelles l'un des terroristes aurait pu avoir été froidement abattu par des militaires, alors qu'il était déjà prisonnier. « *Nous sommes en train d'analyser le déroulement de l'opération de bout en bout*, a ajouté M. Arens, *comme c'est notre habitude en pareil cas. Quand ce sera fait, nous serons alors sûrs à 100 % de ce qui s'est passé.* »

Les propos du ministre sont sensiblement plus nuancés que les mises au point catégoriques émanant, ces derniers jours, du porte-parole de l'armée. M. Arens a fait un commentaire analogue dimanche 22 avril, lors d'une entretien sur la chaîne de télévision américaine ABC.

Un député travailliste, M. Yossi Sarid, avait demandé, samedi, à M. Arens, l'ouverture d'une enquête et la publication d'un rapport détaillé sur cette affaire. Selon *Al Hamishmar*, quotidien proche de l'aile gauche du Parti travailliste, le jeune homme photographié par les reporters a été identifié comme l'un des quatre assaillants, non seulement par la famille, mais aussi par des passagers de l'autobus attaqué. Selon un parent du terroriste, cité par le journal, ce dernier a été tué d'une balle dans la tête.

Les prisonniers israéliens et syriens

Dans l'entretien précité, M. Arens révèle, d'autre part, que la Syrie « *est disposée en principe* » à échanger les trois prisonniers de guerre israéliens qu'elle détient contre les quelque trois cents soldats syriens détenus en Israël. Les négociations entre Damas et Jérusalem se poursuivent à ce sujet par l'entremise de la Croix-Rouge internationale. (Trois autres militaires israéliens sont entre les mains des Palestiniens et cinq sont portés disparus.)

Enfin, l'une des quarante-six personnes blessées le 2 avril, lors d'un attentat palestinien perpétré au centre de Jérusalem, a succombé, dimanche 22 avril, à ses blessures. La victime, un homme, était âgée de trente-cinq ans.

J.-P. L.

SELON UN SONDAGE PALESTINIEN

Les notables des territoires occupés préféreraient un succès électoral des travaillistes

De notre correspondant

Jérusalem. — Trois mois avant les élections législatives israéliennes du 23 juillet, les Palestiniens des territoires occupés commencent à s'intéresser de plus près aux conditions dans lesquelles s'annonce le scrutin et aux répercussions d'une éventuelle victoire de l'opposition travailliste, à qui les plus récents sondages accordent une confortable avance de 13 points sur le Likoud.

L'agence palestinienne de presse PPS, basée à Jérusalem-Est, a publié dimanche 22 avril les résultats d'une enquête conduite auprès d'une douzaine de personnalités arabes en Cisjordanie et à Gaza. Sans se départir d'une grande prudence quant aux possibles retombées politiques d'un succès travailliste, la majorité d'entre elles estiment tout de même que celui-ci serait préférable, pour la cause palestinienne, au maintien du *statu quo*. Bref, elles ne nourrissent aucune illusion excessive mais refusent, pour la plupart, de renvoyer les deux camps dos à dos.

Les responsables palestiniens connus comme « modérés » ou « projordaniens » sont évidemment les moins sceptiques à l'égard du front travailliste. M. Mahmoud Abou Zoulouf, rédacteur en chef du journal *Al Qods*, estime que la victoire de l'opposition « *favoriserait le processus de paix* ». Pour M. Anouar Nousseibeh, président de la compagnie d'électricité de Jérusalem et notable influent, « *il y a une différence entre le Likoud et les travaillistes* », mais « *il reste à savoir dans quelle mesure ces derniers sont prêts à accepter la résolution 242 préconisant une évacuation des territoires* ».

M. Mustafa Natché, ancien maire de Hébron « déposé » par l'administration militaire, observe, lui, que « *les travaillistes sont plus ouverts au compromis qu'un Likoud influencé par les extrémistes* ». Selon M. Shikadeh Minaoui, président de l'union des syndicats de Cisjordanie, un succès travailliste constituerait un « *développement positif* ». Professeur à l'université Najah de Naplouse, le docteur Abdoulsatar Qasem admet que « *le Parti travailliste se montrerait plus courageux dans la reconnaissance des droits des Palestiniens* ».

Tel n'est pas l'avis d'un autre intellectuel, M. Ahmed Abou Saloum, directeur de théâtre, pour qui « *un succès travailliste serait dangereux, car il aggraverait les divisions entre Palestiniens et consoliderait les accords de Camp David* ». Les nationalistes proches de l'OLP, le plus souvent, ne voient dans le scrutin que « *bonnet blanc et blanc bonnet* ». Pour M. Jamil Nasser, ancien maire de Jéricho, « *le Likoud et les travaillistes sont comme les deux faces d'une même pièce* ».

Aux yeux de son collègue de Naplouse, M. Bassam Chakaa, « *la différence entre les deux partis est purement tactique* ». Pourtant, l'ancien maire d'El-Bireh, lui aussi « déposé », M. Ibrahim Tawil, admet qu'un retour des travaillistes au pouvoir « *pourrait changer légèrement la façon dont les Palestiniens sont traités dans les territoires* ». La presse israélienne avait fait état, la semaine dernière, d'une déclaration de M. Salah Khalaf (Abou Jihad), numéro deux du Fath, où celui-ci « *appelait l'OLP à s'unir dans la perspective d'un succès travailliste* ».

En présentant les résultats de son enquête, l'agence PPS souligne que, pour la première fois, le gouvernement jordanien manifeste « *un intérêt considérable envers les élections israéliennes au point d'avoir demandé publiquement aux Arabes israéliens de mettre sur pied une liste indépendante au lieu de se joindre, comme par le passé, aux partis existants* ». Cent cinquante personnalités arabes d'Israël, représentant vingt-deux villes de Galilée, de la région du « triangle » et du sud du pays, ont tenu une première réunion à ce sujet samedi 21 avril à Nazareth. La majorité d'entre elles semblent favorable à la constitution d'une liste commune avec des « *juifs progressistes* ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA

Un haut fonctionnaire algérien aurait rencontré le roi Hassan II

M. Larbi Belkheir, secrétaire général de la présidence de la République algérienne, a séjourné récemment à Fès, où il a eu des entretiens avec le roi Hassan II sur la question du Sahara occidental, a-t-on confirmé samedi 21 avril à Rabat de source diplomatique.

De même source, on précise que cette visite secrète remonte aux 6 et 7 avril. Les derniers contacts officiels entre l'Algérie et le Maroc remontaient au mois de janvier 1984 avec la venue à Casablanca de M. Ahmed Taleb-Ibrahimi, le chef de la diplomatie algérienne, à l'occasion du sommet islamique.

Toujours de source diplomatique, on estime que l'Algérie semble soucieuse de parvenir à un compromis sur le conflit du Sahara pour éviter qu'il ne paralyse le vingtième sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), prévu à Conakry. Au cours de son séjour à Fès, M. Belkheir aurait remis au roi Hassan II un message du président Chadli Bendjedid. Sa visite a coïncidé avec une importante campagne diplomatique algérienne en Afrique marquée par l'envoi dans plusieurs pays d'émissaires du gouvernement ou du Parti unique algérien.

D'autre part, la « République arabe sahraouie démocratique » a réaffirmé sa volonté d'assister au sommet de l'OUA, a rapporté dimanche 22 avril l'agence algérienne APS.

Le Polisario a également indiqué que plus de trente mille soldats marocains s'étaient concentrés depuis une semaine dans la région de Zaak, importante base militaire marocaine à moins d'une centaine de kilomètres au nord-ouest de la ville algérienne de Tindouf. — (*Reuter, AFP.*)

Angola

L'attentat contre les Cubains

(*Suite de la première page.*)

L'analyse que l'on fait à Luanda est radicalement différente. Pour M. Lucio Lara, secrétaire général du MPLA, qui s'adressait dimanche aux habitants d'Huambo, l'attentat perpétré dans cette ville est un acte de « désespoir ». « *L'ennemi devient plus dangereux, car il sait que sa situation est sans espoir* », a-t-il dit. En d'autres termes, les autorités angolaises demeurent persuadées qu'elles pourraient faire face au problème que leur pose l'UNITA si Pretoria renonçait à soutenir M. Savimbi.

Le pari du gouvernement angolais est clair. Au cas où le dialogue actuel avec Pretoria permettrait de priver l'UNITA de son principal appui extérieur, l'armée nationale, qui a été réorganisée et rééquipée — et dont la tenue, sur le terrain, semble nettement meilleure que par le passé, — pourrait, seule, tenir tête à la guérilla de M. Savimbi. Le rapatriement du contingent cubain stationné en Angola depuis 1975 pourrait donc s'amorcer, ainsi que le réclament Sud-Africains et Américains dans le cadre d'un règlement du conflit namibien.

Sans doute inquiet de voir un rapprochement entre Luanda et Pretoria se réaliser, un jour, à ses dépens, le président de l'UNITA entend donc prouver que son mouvement, après huit années de lutte, est capable de voler de ses propres ailes. L'attentat d'Huambo rentre apparemment dans le cadre de cette démonstration de force. L'UNITA a prouvé, jusqu'ici, sa capacité à semer l'insécurité sur les principaux axes routiers et ferroviaires de l'Angola. Elle a également réussi à désorganiser assez sérieusement la production minière et industrielle du pays, capturant, au passage, plus de deux cents ressortissants étrangers, dont un bon nombre d'experts, qu'elle s'est engagée à libérer.

M. Savimbi, qui a bénéficié, au moins pour organiser sa petite armée, d'un sérieux appui logistique sud-africain, mais qui compte également d'autres alliés en Afrique, entend désormais démontrer que son mouvement est assez bien implanté pour être partie prenante dans un règlement global. Il est sans doute encore trop tôt pour pouvoir mesurer la force de l'UNITA, que l'Afrique du Sud n'hésiterait probablement pas à abandonner à elle-même au cas où Luanda accepterait les conditions de Pretoria, notamment en ce qui concerne le rapatriement du contingent cubain. Mais il serait étonnant que, dans les semaines qui viennent, l'armée de M. Savimbi ne fasse pas, de nouveau, parler d'elle.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

« LE TCHAD EST UNE EXTENSION DE LA LIBYE » déclare le colonel Kadhafi

« *Le Tchad est une extension de notre pays et nous sommes une extension du Tchad* », a déclaré samedi 21 avril, au cours d'une conférence de presse, le colonel Kadhafi, selon une dépêche diffusée dimanche par l'agence libyenne de presse JANA. La présence française au Tchad, a-t-il ajouté, relève « *du mal, de l'agression et de l'expansionnisme impérialiste* ». Il a poursuivi : « *La France n'a aucun droit d'intervenir à nos frontières dans un pays africain qui nous concerne en tant qu'Africains et Libyens. Cela nuira à la France parce que nous combattons l'impérialisme et le colonialisme et parce que nous n'abandonnerons pas notre guerre contre les Français. La France devrait le comprendre et cesser d'intervenir au Tchad.* » — (*AP.*)

Guinée

ACCUSATIONS CONTRE LE DEMI-FRÈRE DE SEKOU TOURÉ

Le colonel Diara Traoré, premier ministre, a accusé, samedi 21 avril, M. Ismaël Touré, ancien ministre des mines et demi-frère de Sekou Touré, d'avoir perçu un pot-de-vin d'un montant de 1 million de dollars lors de la signature d'un contrat peu avant la mort de l'ancien président guinéen. Il a ajouté que son gouvernement fournira « *très bientôt* » des preuves sur les malversations de l'ancien régime. M. Ismaël Touré est actuellement détenu, au même titre que tous les autres membres de l'ancien gouvernement.

D'autre part, des policiers ont demandé, dimanche, au premier ministre l'assainissement du corps de la police civile, dont les membres sont accusés d'être « *les agents dociles au service de l'ancien régime* ». Enfin, le gouvernement a autorisé, samedi, la réouverture des écoles privées, interdites depuis 1961. — (*AFP.*)

Le Monde

politique

M. Seguin (RPR) : pourquoi ne pas reconnaître que le pouvoir a changé de politique ?

Socialistes et communistes *« ont changé de politique »*, estime M. Philippe Seguin, député RPR des Vosges, maire d'Epinal, vice-président de l'Assemblée nationale, qui était dimanche 22 avril l'invité du « Grand Jury RTL *le Monde*. » *« Il est quelque peu paradoxal, d'ailleurs, de constater que ni l'opposition ni la majorité ne veulent réellement le reconnaître,* ajoute M. Seguin. *L'opposition parce que j'ai l'impression qu'elle continue à souhaiter voir les socialistes tels qu'elle voudrait qu'ils soient. La majorité parce qu'elle ne veut pas courir le risque du changement de cap, le risque d'incohérence. »*

M. Seguin ne pense pas que *« ce changement de politique doive motiver de la part de l'opposition quelque ralliement que ce soit au gouvernement. Mais il faut se demander pourquoi. Ce que je crois, c'est que nous ne devons pas soutenir l'action du gouvernement pour deux raisons essentielles : d'abord parce qu'une bonne partie — pas l'essentiel, mais une bonne partie — des difficultés que traverse la France sont quand même dues à la politique qui, précisément, a été menée en 1981 et 1982 ; ensuite, parce que le fait même de nier qu'on a changé de politique est de nature à affecter la crédibilité de cette politique. Ce qui fait qu'on est en train de demander des efforts aux Français pour soutenir une politique qui, dans sa définition, n'est pas éloignée de ce que devrait être une bonne politique pour la France mais qui, je crois, n'a pas de chance de succès, du fait de l'absence de confiance des Français ».*

S'il estime inéluctable la rupture, à terme, entre le PC et le PS, M. Seguin juge que la première conséquence en sera *« un parti communiste revigoré »* car le PC *« engrange (...), même s'il ne va pas en profiter immédiatement, les mécontentements ».*

Le PS, a encore déclaré le maire d'Epinal, *« a besoin du parti communiste parce que, sur place, je vous l'assure, la CGT c'est le chien de garde du gouvernement. Certes, un chien de garde, ça grogne de temps en temps, ça ce retourne parfois contre son maître, mais ça garde la maison. »*

A propos du plan acier, dont il dénonce le caractère tardif et contradictoire avec la politique menée depuis 1981, M. Seguin pense que *« globalement, ce plan de restructuration était absolument inévitable, sous une réserve : c'est le train universel de Gandrange. Si l'on analyse ce plan à l'échelle nationale, on se rend compte que les critères industriels n'ont pas forcément été les seuls à jouer, et on ne peut pas ne pas constater que la Lorraine est désavantagée par rapport au Nord.* Il constate aussi que *« des institutions décentralisées, dans toute l'affaire de la sidérurgie lorraine, il en a été fort peu question et on s'est aperçu de l'irréalité de leurs pouvoirs effectifs, ce qui était d'ailleurs tout à fait prévisible.*

Interrogé sur la querelle scolaire, M. Seguin a affirmé : *« Si je m'en tiens — et je m'exprime à titre rigoureusement personnel — à ce qu'il y a dans le projet de loi qui va être proposé et qui est finalement le produit d'une négociation et d'une certaine attitude du gouvernement à une certaine époque, je n'y vois rien de franchement scandaleux. » « Le débat a été très mal engagé,* a cependant noté M. Seguin, *Ce débat n'est pas clair devant le pays. J'ajoute que je ne suis pas certain que la participation très régulière d'un dignitaire ecclésiastique tel que Mgr Lustiger soit particulièrement opportune. »*

« L'Europe n'est pas le véritable problème des élections européennes », estime M. Seguin, qui juge que si la liste UDF-RPR *« n'est pas la meilleure liste qu'on pouvait espérer, c'est la meilleure liste possible ».* Pour lui, il faut, plus généralement *« refuser au pouvoir actuel la possibilité de se faire une majorité de rechange. Pour écarter le risque de la constitution d'une majorité de rechange, il faut éviter les pièges de la proportionnelle, qui est une machine à instaurer la division et à faire des majorités de rechange. »*

En 1986, *« il est possible et il est même probable que la majorité perdra les élections législatives. Mais cela ne veut pas dire que l'opposition les gagnera »*, l'une des raisons de cette incertitude étant la réforme à venir du mode de scrutin. Quant aux programmes de l'opposition, M. Seguin formule cette mise en garde : *« Il est très dangereux d'écrire ce qu'on rêve, ce qu'on souhaiterait, de peindre un monde idéal. Je crains que ce soit un peu à cela que ressemble la France que nous décrivons parfois dans nos programmes : il n'y a pas de CGT pour défiler dans les rues, pas de FEN pour rendre difficile l'évolution de l'école, pas de conjoncture économique qui voue vos efforts à néant, que sais-je encore. »* Ainsi, *« tout dénationaliser, c'est très bien, c'est très joli, mais la France est ce qu'elle est. Dénationaliser Renault procurerait finalement sur le terrain plus d'inconvénients que d'avantages, même si cela donne une satisfaction intellectuelle incontestable. Plus de responsabilités dans la gestion des systèmes sociaux, c'est très joli, c'est très beau, mais lorsqu'on veut remettre en cause la Sécurité sociale, considérée comme un acquis fondamental par les Français, on s'expose à de graves déconvenues. D'ailleurs, je ne suis pas sûr qu'on puisse aller très loin en la matière. Il faut être extrêment prudent, d'autant qu'à l'évidence l'Etat a un rôle à jouer. »*

Un marginal ?

« J'entends parfois dire que je serais un marginal, un indiscipliné... » M. Philippe Séguin, quarante et un ans et un jour au moment où il prononçait cette phrase, a tenu à s'en expliquer au cours du « Grand Jury RTL-*le Monde* ». Une explication en forme de réflexion autobiographique : *« Tout récemment encore, j'étais au bureau de mon groupe et je me faisais la réflexion suivante. Il y avait là tous les grands responsables de notre mouvement, je ne m'y trouvais pas à ce titre, mais en tant que vice-président de l'Assemblée. Je me disais que, finalement, nous étions peu nombreux dans cet aréopage à avoir, depuis 1965, toujours suivi les directives de notre mouvement. Quand je fais le bilan de la première partie de ma carrière politique, je me rappelle qu'en 1965 je collais des affiches pour le général de Gaulle, qu'en 1969 je rédigeais — j'avais pris du galon — des papiers pour le président Pompidou, qu'en 1973 j'ai fait campagne pour l'UDR de l'époque, qu'en 1974, bien que je ne me fisse pas de grandes illusions, j'ai suivi Jacques Chaban-Delmas, et qu'en 1981, alors que certains étaient tentés par d'autres candidatures, j'ai soutenu Jacques Chirac (...). J'ai toujours suivi les directives de mon mouvement. Et je me disais que ce n'était pas le cas de la majorité de ceux avec lesquels je me trouvais. »*

Mais suffit-il d'être fidèle et discipliné pour ne pas être marginal dans le parti dont M. Jacques Chirac est le chef ? En tout cas pour ne pas risquer de le devenir, à trop vouloir... exister ? Il est de fait que M. Séguin est depuis de longues années un « jeune qui monte » en politique. Mais ces deux qualités, par définition, s'usent avec le temps. Le CERCLE, groupe de réflexion animé par M. Séguin et d'autres « jeunes » députés de l'opposition, est en sommeil. L'initiative ne transportait pas d'enthousiasme le maire de Paris

Une certaine façon de « parler vrai » — le maire d'Epinal en a encore usé plusieurs fois dimanche — ou d'« agir vrai » lui vaut souvent de la part d'éléments « durs » du RPR l'accusation de tiédeur ou de manquement à la doctrine. Comportements d'autant plus pendables qu'ils ne sont en général pas exempts d'habileté politique. M. Séguin reste pour un certain nombre de cadres ou de militants du RPR celui qui dénonça à plusieurs reprises le risque de *« dérive droitière »* de ce mouvement.

Aussi peut-on comprendre que, lorsqu'on lui a demandé : *« Pourquoi les jeunes de votre génération ne se montrent-ils pas un peu plus aux fenêtres ? »*, M. Séguin s'en soit tenu à une délicate généralité : *« On essaye, mais ce n'est pas toujours facile. »*

M. K.

Décès de Jean-Marie Bailly ancien secrétaire d'Etat

M. Jean-Marie Bailly, ancien secrétaire d'Etat au commerce dans le gouvernement de M. Chaban-Delmas, est décédé vendredi 20 avril à l'hôpital du Val-de-Grâce des suites d'un cancer.

Né en 1922 à Saint-Germain-le-Châtelet (Territoire de Belfort), licencié en droit, ancien élève de l'ENA, Jean-Marie Bailly était administrateur civil à la direction des douanes et droits indirects avant de devenir chargé de mission à la présidence de la République, en 1959. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1961. En 1962, il devint député UNR de la deuxième circonscription du Territoire de Belfort. Il fut réélu en 1967 et en 1968 et siégea à l'Assemblée nationale au groupe UDR jusqu'en juillet 1969.

Conseiller général du canton de Delle de 1962 à 1964, puis du canton de Belfort-Est, Jean-Marie Bailly a présidé l'Assemblée départementale de 1970 à 1976.

Elu maire de Belfort en 1971, il s'est démis de ses fonctions en décembre 1974, mais a conservé son mandat de conseiller municipal. Le 22 juin 1969, il avait été nommé secrétaire d'Etat au commerce dans le gouvernement de M. Jacques Chaban-Delmas. Elu sénateur du Territoire de Belfort en 1971, il n'occupa pas son siège, pour demeurer membre du gouvernement jusqu'en juillet 1972.

Jean-Marie Bailly présidait les Houillères du bassin du Centre et du Midi depuis 1974. Il était conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes depuis 1981.

L'article d'un pédiatre du Loir-et-Cher

UN DÉSAVEU DES RESPONSABLES DU RPR

Après la parution, dans le *Renouveau*, revue officielle de la fédération du Loir-et-Cher du RPR, d'un article signé *« M.T., pédiatre »*, préconisant une réduction des naissances dans les milieux pauvres, notamment parce que les enfants y seraient *« prédisposés génétiquement à la débilité »* (*le Monde* daté 22-23 avril), M. Jacques Chauvin (RPR), adjoint au maire de Blois, et directeur de la publication, s'est déclaré, dimanche 22 avril, *« scandalisé par l'outrance des propos qui sont exprimés dans cet article ».*

Au nom de la fédération RPR du Loir-et-Cher dont il est le secrétaire général, il *« désavoue formellement le point de vue de ce pédiatre »*, qui exprime *« une opinion toute personnelle ».* Il regrette que *« les instances de rédaction et de relecture de* Renouveau *n'aient pas jugé utile de censurer un tel article qui aurait pu faire l'objet d'un débat interne. »*

M. Jacques Toubon, membre du comité central du RPR et député de Paris, a déclaré hier sur Europe 1 que son parti *« ne se reconnaît en aucun cas dans de tels propos ».* Il a dénoncé l'irresponsabilité de ceux qui avaient laissé paraître un tel article ne *« correspondant pas aux idées du RPR ».*

Le Conseil d'Etat de nouveau attaqué par le PC

(Suite de la première page.)

Oubliant que les conseillers d'Etat sont avant tout des juges, oubliant aussi que si certains d'entre eux sont membres de partis politiques d'opposition, d'autres appartiennent au Parti communiste ou au Parti socialiste (*le Monde* du 20 avril), *l'Humanité* persiste à attaquer la haute juridiction administrative. L'auteur d'un article publié lundi 23 avril dans le quotidien du PCF relève que M. Dominique Latournerie, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui était chargé des dossiers de Houilles et de Thionville, est membre du comité juridique consultatif créé par le RPR pour préparer le retour de l'opposition au pouvoir. Il s'indigne : *« Ainsi des hommes ayant pouvoir de décision pour annuler des élections (...) « travaillent » en même temps aux côtés de Bernard Pons, secrétaire du parti de Chirac, pour trouver des failles et des astuces juridiques en vue de remettre en cause les droits acquis par les travailleurs en cas de reconquête du pouvoir politique par la droite. »*

Si M. Latournerie a examiné les dossiers des élections municipales de Houilles et de Thionville, il n'est pas le seul conseiller d'Etat à être intervenu sur ces affaires. L'itinéraire d'un dossier soumis au Conseil d'Etat est en effet fort long. Il est d'abord confié à un rapporteur qui fait un premier examen, puis à un réviseur. Il est ensuite étudié en séance de sous-section (dix sous-sections constituent la section du contentieux du Conseil d'Etat). Après avoir écouté le rapporteur puis le réviseur, la sous-section délibère et adopte un *« projet de décision ».* Un commissaire du gouvernement (qui représente la loi et non le gouvernement) étudie à son tour l'affaire. Si certains points lui paraissent douteux, le dossier fait l'objet d'un nouvel examen en séance de sous-section. Si, à l'inverse, le commissaire du gouvernement n'a aucune réserve à formuler, le dossier peut être jugé. Ce sont alors deux sous-sections réunies (celle qui connaît le dossier et une autre) qui se prononcent, après avoir entendu l'exposé du commissaire du gouvernement et après délibération ; l'arrêt définitif n'est rendu qu'au terme d'un délai de réflexion d'une quinzaine de jours.

Le commissaire du gouvernement qui a demandé au Conseil d'Etat l'annulation des scrutins de Houilles et Thionville est M. Pierre-François Racine (*le Monde* du 20 avril). Compte tenu de l'itinéraire des dossiers et des conclusions du commissaire du gouvernement, le rapporteur mis en cause par le PCF n'a pas eu un rôle décisif.

La direction du PCF est coutumière, depuis les élections municipales de mars 1983, des critiques adressées au Conseil d'Etat. Il est vrai que le PCF a perdu quatre villes de plus de trente mille habitants au terme de scrutins partiels consécutifs à des annulations (Sarcelles, Antony, Aulnay-sous-Bois et La Seyne-sur-Mer).

On comprend, dans ces conditions, que le Parti communiste conteste les irrégularités, voire les fraudes, qui lui sont reprochées. Il ne peut pas laisser s'accréditer l'idée selon laquelle ses élus seraient des *« tricheurs ». « Les élus communistes ne trichent pas avec le suffrage universel ; ils n'ont jamais fraudé, ils ne le feront jamais »*, déclarait M. Georges Marchais le 1er décembre dernier.

Cette démarche a conduit logiquement le secrétaire général du PCF à mettre en cause le premier ministre qui préside, ès qualités, le Conseil d'Etat et qui avait pris, le 18 avril, la défense de la haute juridiction administrative *« intègre et indépendante ».*

Ces affaires pèsent sur les relations entre le PCF et son allié socialiste, qui, au nom de l'union, ne peut pas se désolidariser de manière spectaculaire de fraudes ou d'irrégularités qui portent préjudice à l'ensemble de la majorité. Elles pèsent aussi sur les relations entre le PCF et le pouvoir que M. Marchais rend en partie responsable des décisions du Conseil d'Etat.

NADINE AVELANGE.

RÉPONDANT A ALAIN SOUCHON

On me parle déception, je réponds courage

déclare M. François Mitterrand

Dans un entretien accordé au chanteur Alain Souchon, rédacteur en chef, samedi 21 avril, du *« journal inattendu »* de RTL, M. François Mitterrand, sollicité pour *« un messsage aux Français déçus et un peu tristes »* a répondu : *« Lorsqu'on me parle de déception, je réponds courage. » « J'essaie de rassembler le meilleur de nos forces et, dans l'intervalle, si je suis plus ou moins populaire, ce n'est pas un problème qui me préoccupe, j'essaie de faire ce que je dois »*, a souligné le chef de l'Etat avant d'ajouter : *« C'est une question de temps. C'est une question de volonté. Il nous faut du courage et je fais appel à l'effort de tous. »*

A propos de la *« déception »*, M. François Mitterrand a noté que *« la somme de ces déceptions n'est pas toujours sérieuse »* en mettant en valeur *« qu'en l'espace de moins de trois ans,* [il] *a réalisé les trois quarts de ses propositions ». « On les oublie déjà, naturellement*, a-t-il poursuivi, en rappelant *« les lois Auroux, la décentralisation, la masse de dispositions prises dans beaucoup de domaines ». « On nous a confié le pouvoir au milieu d'une crise internationale*, devait-il noter. *Nous avons amélioré en fait la plupart des paramètres économiques, l'inflation, le déficit du commerce extérieur, etc. Mais nous ne sommes pas maîtres de la crise internationale qui nous frappe. »*

Après avoir parlé de la reprise économique perceptible aux Etats-Unis et en République fédérale d'Allemagne, M. Mitterrand a déclaré enfin : *« Quand on dit que la France est en retard, je dis : la France avait plus à faire car elle était moins prête (...). Je veux construire un pays capable d'être grand, d'être fort, d'être productif et d'être juste (...). Pour pouvoir produire, donc pour avoir des emplois, il faut parvenir à rénover notre appareil industriel qui est vieillot, désuet, cassé dans de nombreux secteurs. »*

APRES LE VOTE DE CONFIANCE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. Fillioud : le problème politique n'est pas réglé

M. Georges Fillioud, qui était, dimanche 22 avril, l'invité du « Forum » sur R.M.C., a estimé que le vote sur la confiance a permis *« une avancée, un pas vers une clarification nécessaire »* sans pour autant que *« les choses soient maintenant au net et bien à plat ».*

Le secrétaire d'Etat aux techniques de la communication a distingué trois discours : celui des ministres communistes, qui *« ont depuis toujours marqué une solidarité quasiment sans faille à l'égard des décisions (gouvernementales) »* ; celui des *« porte-parole du groupe communiste à l'Assemblée nationale, et, là, on a bien vu qu'il y avait une distance qui ne peut manquer de poser un problème politique (...) et puis le troisième discours, celui qui est tenu à l'extérieur des enceintes gouvernementales et parlementaires par un certain nombre de porte-parole du parti communiste et s'exprimant au nom du parti communiste (...) C'est vrai que le problème s'est trouvé posé en termes parlementaires, selon les règles mêmes de nos institutions. Et la réponse parlementaire a été donnée en application des procédures prévues ; pour autant le problème politique n'est pas réglé. »*

M. Fillioud ne croit pas que le parti communiste, en se démarquant comme il le fait, gagne des points à gauche : *« Nous serons, pour une part, renseignés au soir du 17 juin*, a-t-il dit. *Peut-être peut-il y avoirune tentation tactique, dans une situation aussi difficile que celle que nous traversons aujourd'hui de se démarquer suffisamment de la politique poursuivie par le gouvernement en pensant ainsi récupérer un certain nombre de mécontentements ou de désenchantements. » « Je ne crois pas que ce mouvement puisse avoir une grande ampleur »*, a remarqué M. Fillioud.

● *L'agence Tass note « une aggravation particulière » des divergences au sein de la majorité.* — L'agence soviétique Tass estime que les plans gouvernementaux de *« modernisation »* de l'économie sont à l'origine d'une *« aggravation particulière des divergences sur nombre de problèmes de politique intérieure et étrangère qui se manifestent depuis quelque temps entre les forces de gauche au pouvoir en France ».* Commentant longuement le vote de confiance à l'Assemblée nationale, le correspondant parisien de l'agence souligne que cette procédure avait été retenue par M. Pierre Mauroy pour *« clarifier la situation »* au sein de la majorité. Les divergences, explique-t-il, *« ne concernaient point les objectifs fixés »* par le *« programme commun de 1981 de la gauche, mais bien les moyens et les méthodes d'y parvenir ».* Citant le discours de M. Guy Hermier, membre du bureau politique du PCF, devant l'Assemblée nationale, il conclut que *« par leur vote de confiance, les communistes français ont montré sans équivoque leur fidélité à l'union de la gauche ».*

● *M. Roland Leroy : « L'attitude des communistes est claire et nette. ».* — M. Roland Leroy, membre du bureau politique du PCF, souligne, dans le dernier numéro de l' *Humanité-dimanche* qu'il n'est *« pas possible d'élaborer une politique industrielle d'ensemble sans discuter avec les communistes ».* Il ajoute : *« Tous les problèmes exigent concertation. Le gouvernement discute avec les dirigeants de l'enseignement privé, avec les patrons, avec les routiers... Il n'est pas possible de trouver les solutions aux questions de la sidérurgie sans discuter avec les sidérurgistes et leurs représentants syndicaux (...). L'attitude des communistes est claire et nette. Nous sommes entrés au gouvernement pour faire une politique favorable aux travailleurs (...). Pour que les choix gouvernementaux soient les meilleurs, nous étions avec les sidérurgistes le 13 avril, nous serons parmi les défenseurs de l'école publique mercredi prochain. »*

Qui n'a pas encore lu *le Coup d'Etat permanent* ?

M. François Mitterrand est un président très occupé et préoccupé. Il est aussi un auteur comblé. On se passionne pour l'un de ses livres, *le Coup d'Etat permanent*, édité chez Plon en 1964, réédité en collection de poche un an plus tard, longtemps épuisé, aujourd'hui objet d'attentions innombrables.

Les éditions Julliard doivent de nouveau le publier à la fin du mois de mai, sans préface nouvelle ni modification. Une société de vente par correspondance et courtage l'a inclus, il y a quelque temps, dans une série d'ouvrages de M. Mitterrand, proposés avec... une médaille. Et voilà qu'aujourd'hui une contrefaçon de la vieille édition de poche est envoyée gracieusement, à des journalistes, entre autres.

L'hebdomadaire de droite et fier de l'être *Magazine Hebdo* en publie quelques extraits commentés. Aucun rapport entre les deux opérations, précise le directeur de cette publication, qui affirme seulement avoir *« saisi l'occasion ».*

L'occasion tente beaucoup depuis quelques mois. Plutôt du côté de l'opposition, on l'aura deviné. Il arrive à des jeunes députés de l'opposition d'évoquer l'ouvrage de celui qui n'est pas leur maître à penser. L'idée d'une réticence du président de la République à voir son œuvre mise de nouveau sous les yeux du public a été plus ou moins subtilement distillée. Un pamphlet récent tente de « confronter » le François Mitterrand d'aujourd'hui à l'opposant résolu à de Gaulle, à son « coup d'Etat » et aux institutions de la Ve République qu'il fut longtemps.

Lu, relu, interprété, opposé à lui-même ou à des faits postérieurs, *le Coup d'Etat permanent* va-t-il devenir l'anti-Bible de l'opposition ? Ou bien trouvera-t-il un public plus large lorsque seront commodément ressorties des phrases telles que *« le Parti communiste ne réussit pas à sortir de son isolement »* ou *« la politique de gauche finit par se confondre et par s'identifier à la politique de droite »* ?

MICHEL KAJMAN.

هكذا من الأصل

Le Monde

ECONOMIE

L'INTERNATIONALISATION DU YEN

Malgré les pressions américaines les Japonais se hâtent lentement

Il n'y a pas encore d'accord entre Tokyo et Washington sur l'internationalisation du yen, une affaire très technique, mais potentiellement de grande importance. Le différend qui oppose à son propos les deux capitales depuis plusieurs mois est apparu sur le devant de la scène le 12 avril, à l'occasion de la réunion dans la capitale américaine du comité intérimaire du FMI et du comité de développement du FMI et de la Banque mondiale. On y a vu (*le Monde* daté 12 et 15-16 avril) les Américains remettre en cause un accord qui devrait permettre au Japon de devenir le numéro 2 de la Banque mondiale et la délégation japonaise laisse entendre que, dans ces conditions, la Diète attendra pour voter les crédits destinés à la reconstitution des ressources de l'AID (Association internationale de développement, spécialisée dans l'aide aux pays les plus pauvres).

Au début de la semaine dernière, la commission américano-japonaise « yen-dollar » s'est à nouveau réunie à Washington. Le secrétaire adjoint au Trésor américain, M. Bery Sprinkel, a annoncé, après deux jours de discussions avec M. Tomimitsu Oba, vice-ministre japonais des finances, que celui-ci s'était engagé à prendre certaines mesures visant à faciliter l'accès des banques étrangères au marché financier nippon. Selon M. Sprinkel *« le pas ainsi franchi n'est pas encore suffisant »*.

Les Américains estiment que, si les Japonais levaient les contrôles qui s'opposent à la détention d'avoirs en yens à l'étranger, cette « internationalisation » de la monnaie japonaise *susciterait* une demande propre à faire monter le yen par rapport au dollar. Une telle hausse paraît en effet souhaitable et justifiée du point de vue commercial. Mais la méthode choisie soulève au moins deux graves objections. La première *est* qu'en internationalisant le yen on accroît encore les *risques* d'instabilité des marchés des changes, en ouvrant à la spéculation de nouvelles possibilités de passer massivement d'une monnaie à l'autre (comme on l'a vu pour le mark depuis qu'en 1980 les autorités monétaires allemandes, longtemps réticentes, ont supprimé les obstacles à l'internationalisation de leur monnaie). La deuxième tient à la nature même des euromarchés (à laquelle n'échappe pas l'euro-yen), source d'inflation mondiale.

On lira ci-dessous un article de notre correspondant à Tokyo décrivant la prudente allure adoptée par les négociateurs nippons, sur lesquels la pression américaine va continuer à s'exercer fortement. M. Sprinkel a déclaré qu'il espérait conclure un accord d'ici au 19 mai, jour prévu pour la réunion à Rome des ministres des pays du groupe des Onze (les « Dix » — Etats-Unis, RFA, Grande-Bretagne, France, Japon, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Canada) — auxquels s'est récemment jointe la Suisse.

P. F.

FACE aux remparts réglementaires protégeant le monde cloisonné des marchés financiers japonais, les clameurs américaines sont loin d'avoir l'effet magique des trompettes de Josué sur les murailles de Jéricho. On s'en doutait, mais on vient d'en avoir deux nouvelles confirmations les 16 et 17 avril à Tokyo à l'occasion de la troisième réunion du comité *ad hoc* chargé de résorber le contentieux financier nippo-américain. Même si les Japonais ont pris certains engagements, ils sont loin d'avoir accédé à toutes les demandes américaines sur la libéralisation du marché des capitaux japonais et l'internationalisation du yen. Washington réclame ces réformes séance tenante et dans les grandes largeurs. Elles se feront à petits pas mais certainement pas du jour au lendemain. Le contraire étonnerait.

Les Japonais ne sont pas, en principe, opposés à de nouvelles mesures de libéralisation. Selon le secrétaire adjoint américain au Trésor, M. Sprinkel, ils se sont engagés la semaine dernière à autoriser les banques étrangères à acheter contre des devises une plus grande quantité de yens afin de leur permettre de développer leurs opérations au Japon. Ils ont encore promis de rendre plus transparentes les réglementations qui s'appliquent à elles comme, paraît-il, à l'ensemble des établissements financiers nationaux, mais dont elles ont souvent du mal à mesurer l'exacte portée.

Dans l'esprit des Japonais, la « déréglementation » n'est pas seulement dans l'ordre des choses : elle est également souhaitable. Mais les responsables nippons entendent d'abord procéder en fonction de leurs intérêts (qui sont multiples). Ils entendent aussi le faire à leur façon, qui est souvent compliquée, et à leur rythme, généralement lent, sans paraître trop céder aux pressions extérieures. Or celles-ci sont d'autant plus fortes qu'on avance vers les présidentielles américaines, que l'ouverture du marché des capitaux nippons est le nouveau cheval de bataille de Washington, et que, enfin, en décembre dernier, recevant le président Reagan, M. Nakasone — lui-même à la veille d'une épreuve électorale délicate — avait pris des engagements à ce sujet. Comme ils tardaient à se concrétiser suffisamment pour servir d'argument électoral républicain face aux accents protectionnistes de certains démocrates, Washington a donné de la voix. M. Nakasone a enjoint à son administration de hâter le pas. Malgré les résultats de la troisième réunion du comité *ad hoc*, l'écart des positions et l'ampleur des malentendus demeurent substantiels.

M. Donald Regan, secrétaire américain au Trésor, s'était en mars déclaré particulièrement irrité de constater que Tokyo n'avait toujours pas de plan détaillé de levée des contrôles concernant les transactions sur le marché de l'euro-yen (1), mesure que les Américains jugent propre à accélérer l'internationalisation du yen, à renforcer sa position vis-à-vis du dollar et, partant, à corriger le déficit commercial des Etats-Unis vis-à-vis du Japon — ce qui reste, en toute hypothèse, à démontrer.

Il y a quelques semaines, le ministre nippon des finances, M. Noburu Takeshita, déclarait : *« L'urgence des demandes américaines est peut-être le reflet des considérations d'ordre politique que nourrit l'administration à propos de la campagne électorale du président Reagan »*. C'est, à court terme, l'évidence même. Il s'agit de pousser le Japon à prendre diverses mesures de « libéralisation » (Tokyo dit de « décontrôle ») de portée internationale, susceptibles de refléter sa vraie puissance économique, de raffermir le yen et de laisser fluctuer les taux d'intérêt. Tout cela étant supposé favoriser une plus grande égalité des chances entre le Japon et ses concurrents dans le cadre du libre échange. *« Ce que nous demandons aux Japonais*, a encore dit M. Sprinkel, *va aussi dans le sens de leurs propres intérêts »*. Mais, ajoute-t-il, ils doivent assumer les responsabilités de la deuxième économie du monde.

Il reste que les Japonais ont le souci de ne pas bouleverser la délicate machinerie du marché financier. C'est pourquoi son élargissement, réclamé avec force par les Etats-Unis, devrait rester très progressif et contrôlé. Le cours des obligations étant particulièrement sensible aux fluctuations des autres grands marchés financiers internationaux, une augmentation trop substantielle risquerait d'affecter le contrôle par les autorités des mouvements de capitaux et, partant, le système de fixation des taux nippons. Elles entendent ne pas renoncer à ce contrôle, et c'est là le nœud de l'affaire.

Cela dit, il s'agit, du point de vue japonais, de mesures plus que symboliques. Elles sont néanmoins perçues par les Occidentaux comme des aménagements mineurs et tardifs pris au titre de la réciprocité. On restera donc loin des *« changements fondamentaux et non pas marginaux »* réclamés sans ménagements par Washington, dans ce domaine comme dans d'autres, et avec des résultats très variables. Cependant, une deuxième série de dispositions (dont certaines seront soumises à l'approbation de la Diète) est à l'étude.

R.-P. PARINGAUX.

(Lire la suite page 9.)

(1) Euro-yens : dépôts en yens effectués dans des banques situées hors Japon.

Risques de goulets d'étranglement dans l'industrie européenne

AUSSI bien le patronat et le gouvernement allemand, pour résister à la pression syndicale qui s'exerce sur eux pour réduire de quarante à trente-cinq heures la durée légale du travail en RFA — une mesure qui alourdirait fortement le coût moyen de la main-d'œuvre —, que les socialistes français, pour rester insensibles aux sirènes de leurs faux alliés communistes, qui continuent de croire (ou de feindre de croire) qu'un relèvement plus rapide des salaires nominaux (1) stimulerait l'activité économique, vont recevoir des plus récentes analyses de l'OCDE un puissant renfort d'arguments en faveur de la « fermeté » et du maintien de la « rigueur ».

A première vue, ce que disent M. Emile Van Lennep, secrétaire général de l'organisation du château de la Muette, et son équipe d'économistes va dans le sens d'un relâchement des contraintes. Dans l'exposé qu'il a présenté le 12 avril dernier à Washington, au comité intérimaire du Fonds monétaire, et dont il reprendra les thèmes, le 17 mai, devant le conseil ministériel de l'OCDE, M. Van Lennep a affirmé que la reprise de l'économie s'est à la fois élargie et intensifiée. Le taux de croissance moyen pour l'ensemble de la zone a, au second semestre de 1983, dépassé 5 % et doit, selon toute vraisemblance, se poursuivre à un bon rythme au moins jusqu'à la fin de 1985.

Simultanément, le commerce mondial a rebondi ; il s'est développé au rythme annuel de 9,5 %, à la fois pour les pays fortement industrialisés et pour les autres. Illustrant en quelque sorte la célèbre loi des débouchés, selon laquelle l'échange nourrit l'expansion, le secrétaire général a encore déclaré que *« la leçon à tirer de ce qui est en train de se passer dans les pays de l'OCDE est que leurs économies sont capables de croître sans même recevoir d'injections supplémentaires sous forme de crédits (politique monétaire) ou de dépenses publiques (politique budgétaire) »*. Une découverte, semble-t-il, pour les experts ex-keynésiens du château de la Muette !

Cependant, M. Van Lennep, qui note au passage d'autres aspects positifs de grande importance dans les prévisions faites pour la période s'étendant jusqu'à la fin 1985, à savoir, notamment, une bonne remontée des profits *« dans beaucoup de pays »* et un ralentissement de l'inflation, accompagné d'une plus grande *« convergence »* des résultats entre les différentes nations membres, attire l'attention sur un obstacle qui pourrait s'opposer très vite à une accélération de la reprise en Europe. Sur la base des informations dont elle dispose, et qui concerne surtout, sur ce point, l'Allemagne fédérale, l'OCDE estime que les capacités de production encore inemployées ne laissent en réalité qu'une étroite marge d'expansion. Cela tiendrait à la conjonction de deux faits :

1) pendant la récession, les industriels européens ont peu investi (contrairement à leurs homologues américains ou japonais) ;

2) les bouleversements de prix intervenus (renchérissement du coût de l'énergie en particulier) ainsi que le progrès technique accéléré ont conduit à la mise hors-service d'un grand nombre de matériels d'équipement encore en bon état de marche.

Conséquence : une diminution du chômage ne pourra être obtenue qu'à la faveur d'un puissant courant d'investissements créateurs d'emplois, ce qui suppose, selon l'OCDE, de *« nouveaux ajustements dans le coût de la main-d'œuvre et une plus grande flexibilité des marchés* [du travail]. »

PAUL FABRA.

(1) les seuls qui pèsent sur le compte d'exploitation des entreprises.

Les placebos du docteur Gattaz

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX

LE président du CNPF, M. Gattaz, est formel : les chefs d'entreprise prêts à embaucher sont en réalité très nombreux, mais ils en sont dissuadés par les contraintes qui pèsent sur l'emploi. Affirmant, avec raison, qu'aucun droit acquis ne saurait faire obstacle à une amélioration décisive de la situation, M. Gattaz assure qu'il suffirait de libérer les nouvelles embauches, et elles seules, de certaines de ces contraintes pour que 400 000 emplois *supplémentaires* soient créés dans les prochains mois (1).

Aussitôt, une observation générale : le nombre des embauches dans une année déterminée est beaucoup plus élevé qu'on ne le pense généralement. L'étude la plus approfondie (2) a fait apparaître qu'il dépassait 3 700 000 en 1980, travail intérimaire exclu, soit 26 % de la population salariée. Sans doute, le *turn over* étant beaucoup plus lent ici que là, un tel chiffre ne signifie nullement que, en quatre ans, toute cette population salariée serait soumise au statut esquissé par le président Gattaz ! Mais il serait aussi inexact de s'imaginer que ces millions d'embauches annuelles se concentrent dans les seuls quartiers réservés du travail précaire. *In medio veritas...* C'est donc une proportion importante, de plus en plus importante, de la population salariée qui serait concernée, point qui n'est pas à négliger dans la mesure notamment où certaines contraintes financières seraient desserrées.

Trois contraintes

Le président du CNPF propose que soient levées trois contraintes, et la première, effectivement, est d'ordre purement financier : les salaires correspondant aux nouvelles embauches seraient exonérés des taxes parafiscales relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle, au transport, à la construction et au logement. Soit 4 à 5 % de ces salaires. Pour les destinataires de ces diverses taxes, lourde perte, compte tenu de l'observation générale qui précède. Par quoi serait-elle compensée ? On n'ose penser que ce serait par un alourdissement corrélatif desdites taxes pour ceux qui continueraient à en être redevables... !

En revanche, on peut s'interroger sur les effets d'une telle exonération sur le comportement des entreprises. En effet, comme aucune réduction des cotisations sociales, qui constituent l'essentiel des charges sociales, n'est demandée, l'allégement, rapporté au coût *global* des nouveaux emplois, paraît bien modeste pour être réellement incitatif.

La deuxième proposition de M. Gattaz a des incidences financières et sociales : les nouveaux emplois ne seraient pas comptabilisés dans les effectifs des entreprises, de façon à éviter les effets dissuasifs des fameux seuils.

Ces effets dissuasifs sont surtout invoqués à propos du seuil de dix salariés qui développe d'importantes conséquences au regard des taxes parafiscales précédemment évoquées, et à propos du seuil de cinquante, auquel est liée l'apparition de structures diverses (comités d'entreprise, délégations syndicales, etc.) impliquant, en fait, de nouveaux modes de gestion. Le seuil de onze, qui permet l'élection d'une délégation du personnel, paraît généralement beaucoup moins redoutable.

Les statistiques sur la distribution des entreprises ou des établissements mettent en lumière des discontinuités révélatrices, des agglutinements à proximité immédiate des principaux seuils. Encore faut-il introduire ici quelques données quantitatives pour tenter d'en cerner l'impact réel sur l'emploi (3).

En ce qui concerne le seuil de cinquante, les chiffres les plus récents montrent que le nombre des établissements occupant 47, 48 ou 49 salariés oscille autour de 1 300, alors que 817 en occuperaient 50 et 674 en occuperaient 51. Mais l'on ne saurait oublier que certains des établissements se situant immédiatement au-dessous de la barre fatidique ne sont pas en état de se développer davantage ; on ne saurait oublier, à l'inverse, que les responsables d'établissements de cette dimension ont pu parfaitement — les moyens ne manquent pas ! — contourner l'obstacle par des redéploiements adéquats... Supposons que les entreprises à la lisière puissent embaucher des salariés non comptés dans leurs effectifs et supposons aussi — redoutable question — que leurs progrès ne se traduise pas, ailleurs, par des régressions... : le nombre d'emplois supplémentaires susceptibles de résulter de cette libération serait sans doute infime.

S'agissant des effets négatifs des seuils de 10 et 11 salariés, on est malheureusement obligé de se référer, avec les plus grandes réserves, à des statistiques plus anciennes, mais dont les résultats ne doivent pas avoir tellement varié. En 1975, 17 700 entreprises ou établissements occupaient 8 salariés, 17 000 en occupaient 9, 9 700 en occupaient 10, 6 880 en occupaient 11. Effet de seuil encore incontestable. Mais compte tenu des incidences d'une conjoncture de plus en plus détestable, compte tenu du « lissage » des conséquences financières du seuil de 10 par la loi de finances pour 1983, compte tenu aussi du fait que les établissements concernés par ces premiers seuils se regroupent essentiellement dans des secteurs (commerce, services, bâtiment) où la dispersion et l'atomisation de la demande exercent leur influence sur la taille des entreprises et où, surtout, les progrès de l'une se réalisent le plus souvent aux dépens de l'autre, il est bien peu probable qu'il faille beaucoup attendre de la deuxième proposition Gattaz.

Il y a encore plus grave : ne pas comptabiliser dans les effectifs les salariés nouvellement embauchés n'entraînerait-il pas violation du principe d'égalité auquel le Conseil constitutionnel voue maintenant le culte que l'on sait ? C'est à craindre...

Reste alors la troisième proposition du CNPF : si les nouveaux embauchés devaient être licenciés pour cause économique, l'autorisation de l'administration ne serait pas exigée. Thème classique des incidences négatives sur l'emploi d'un droit de licenciement trop contraignant.

Que le patronat se plaigne d'un verrouillage excessif par les textes de 1982 de l'accès au contrat de travail à durée déterminée et autres « petits contrats », on le comprend. Au demeurant, un très prochain décret va réhabiliter, de façon très opportune, le contrat « de date à date ».

En revanche, la proposition visant les licenciements économiques laisse perplexe. Pour deux raisons principales, parmi d'autres.

La première, c'est que si notre droit des licenciements économiques est contraignant, c'est moins en raison de l'intervention de l'administration qu'en raison de la longueur des délais pour les licenciements collectifs. Or cette longueur a été fortement accentuée par voie conventionnelle, au plan interprofessionnel et, plus encore, au plan de certaines branches. Depuis dix ans, les organisations patronales ont eu tout loisir de dénoncer ces accords et, ce faisant, d'assouplir sensiblement les contraintes perpétuellement dénoncées. Si elles n'en ont rien fait, ce ne peut être qu'en raison d'un scepticisme profond à l'endroit de slogans par trop sommaires sur les incidences des rigidités juridiques sur l'emploi.

Un mauvais choix

D'autre part, si des entreprises sont susceptibles d'embaucher, ce ne sont pas les grandes, mais les petites. La possibilité de licencier pour cause économique sans autorisation de l'administration pourra-t-elle avoir sur ces dernières un effet incitatif non négligeable ? A l'heure où presque toutes les demandes d'autorisation sont acceptées par l'administration, et dans les délais les plus brefs, lorsqu'il s'agit justement des petites entreprises, celles-ci ont-elles réellement intérêt à substituer à l'immunité quasi totale que leur assure l'autorisation administrative les aléas du contentieux classique devant les prud'hommes ? A leur place, ce n'est certainement pas le choix que nous ferions...

Telles sont les trois mesures suggérées, pour une période de cinq ans, par le président Gattaz. On s'étonne un peu. On comprendrait que le patronat fonde de grands espoirs sur une chirurgie de champ de bataille, suppression du SMIC, allégement drastique des charges sociales, modifications radicales du droit du licenciement, etc. ; mais aucune des actuelles propositions ne paraît *a priori* susceptible d'avoir des effets très signifiants sur l'emploi.

Et cependant le patron des décideurs en la matière leur prête des vertus proprement miraculeuses : 400 000 emplois supplémentaires immédiatement créés... Comment ne pas penser à ces placebos intrinsèquement dépourvus de toute valeur thérapeutique et qui, néanmoins, au travers de l'illusion entretenue, peuvent être générateurs de résultats surprenants ?

En réalité, la religion profonde du président Gattaz est claire. S'il estime que les mesures qu'il propose sont susceptibles de déclencher un aussi vaste dégel de l'offre d'emplois, c'est que, pour lui, le problème est essentiellement psychologique : si de nombreux employeurs n'embauchent pas, ce n'est pas parce qu'ils ne le peuvent pas, c'est parce qu'ils ne le veulent pas. Quelques « gestes » en direction de ceux qui cultivent cette morosité injustifiée et les emplois afflueront comme s'il en pleuvait...

Curieusement, l'optimisme et le volontarisme résolus du président Gattaz face à la crise évoquent, à leur façon, ceux que professaient les socialistes.

(1) On ignore comment ce chiffre a été calculé. En cette matière, les prévisions paraissent extrêmement hasardeuses : les incidences d'un allégement des contraintes sur les décisions au niveau micro-économique sont difficiles à mesurer en raison de la multitude des facteurs qui les influencent ; d'autre part et surtout — on l'oublie trop souvent, — la question est encore plus obscure au niveau *global* de l'emploi. Pas de démarche plus sophistiquée que celle consistant à additionner les possibilités d'embauche au niveau de chaque entreprise : aux progrès de l'une, consécutifs à la levée de telle contrainte, peut correspondre la régression de ses concurrents, etc.

(2) Benarroch et Espinasse, « Les salariés recrutés en 1980 », *Travail et Emploi*, n° 11.

(3) On notera que la deuxième proposition Gattaz ne visant pas les seules créations d'emplois supplémentaires mais toute embauche nouvelle, le *turn over* aurait pour effet de faire passer un nombre croissant d'entreprises ou établissements au-dessous du seuil. Mais les embauches correspondant ainsi à des remplacements ne pourraient compter parmi les 400 000 emplois *supplémentaires* annoncés par le président du CNPF.

A TRAVERS LES REVUES FRANÇAISES

Radioscopie de l'agriculture et du commerce; l'Europe n'existe pas

par DANIEL VITRY (*)

DEUX secteurs de l'économie française ont fait l'objet d'études particulières ces derniers temps, l'agriculture et le commerce. Commençons par l'agriculture. Dans la revue de la direction de la prévision, *Economie et Prévision*, Pierre Pinon et Gilbert Rini ont étudié « les écarts de productivité et de rentabilité entre exploitations agricoles » (1).

Les auteurs ont utilisé les données du réseau comptable agricole qui leur ont permis de définir deux critères de rentabilité ; le premier est le rapport entre le résultat brut d'exploitation, c'est-à-dire à peu près l'autofinancement et la marge brute standard, marge *servant* de référence.

L'intérêt de classer les exploitations agricoles selon ce critère est que l'on peut ainsi déceler les différences de rendement physique entre les exploitations. Il apparaît très clairement que la rentabilité est très différente entre les exploitations, puisque le premier quart de l'échantillon analysé obtient un résultat double du résultat moyen ; en outre, les résultats sont très différents selon le type de production agricole, les résultats étant d'autant plus différenciés qu'il y a plus d'exploitations très intensives, comme dans l'élevage. Les secteurs les plus rentables selon ce premier critère sont l'horticulture, la viticulture et les cultures fruitières.

Le second critère de rentabilité utilisé est le rapport entre le résultat brut d'exploitation et le produit brut. Selon ce critère également, la rentabilité des exploitations est très diversifiée puisque le résultat brut par franc de produit brut du premier quart de l'échantillon est de 50 % supérieur au résultat brut moyen. La viticulture de qualité est en tête, selon ce second critère.

L'agro-alimentaire est un secteur d'avenir, dit-on. Bernard Yon s'est demandé si « la biotechnologie affectera l'agro-alimentaire » dans un article paru dans les *Chroniques de la SEDEIS* (2). La science prend le pas sur le climat et la qualité naturelle des sols grâce à la biotechnologie ; la France perd de ce fait un peu de son avantage naturel en matière agricole, car la qualité de nos sols ne nous prédestine pas à être l'une des grandes puissances de l'agro-alimentaire, sauf à déployer de grands efforts technologiques. Deux freins s'opposent aux technologies nouvelles : les ressources financières et les ressources humaines. La taille minimale des laboratoires nécessaires est de l'ordre de trente personnes qui ont le choix entre des programmes courts, n'apportant que peu d'innovations majeures, et des programmes longs mais très coûteux et difficiles à financer.

D'autre part, la liaison entre l'industrie et la recherche n'est pas facile à réaliser parce que l'industrie ne sait pas encore très bien poser à la recherche les questions qu'il faut. Il n'est du reste pas évident que les entreprises de l'agro-alimentaire seront capables d'industrialiser les résultats de la recherche le moment venu. Cela pourrait bien être le fait d'entreprises n'appartenant pas encore au secteur mais qui réussiront à saisir au vol des innovations technologiques. L'auteur prévoit que d'ici dix ans les premières places du secteur pourraient bien être tenues par des nouveaux venus.

Le bilan de la loi Royer

Le second secteur qui nous retiendra est celui du commerce. La revue *Analyse financière* vient, en effet, de publier une série d'articles sur le thème « Commerce et distribution, faiblesse passagère ou déclin ». Paul-Louis Halley fait « le bilan de la loi Royer, dix ans après » (3). Votée en décembre 1973, la loi instituait des commissions départementales comprenant des élus locaux, des représentants du commerce et des consommateurs ; ces commissions devaient se prononcer sur toutes les implantations d'établissements commerciaux supérieurs à 1 000 mètres carrés (1 500 dans les communes de plus de 4 000 habitants). Ces commissions ont fait barrage au développement des grandes surfaces, en particulier à des hypermarchés, ce qui a finalement incité au développement des supermarchés de moins de 1 000 mètres carrés. Il est bien possible que le développement de ces supermarchés se soit en définitive révélé plus dangereux pour le petit commerce que la loi voulait protéger que celui des hypermarchés inaccessibles à pied. Du côté des grandes surfaces, la loi Royer a eu pour effet de renchérir le coût de l'investissement initial par suite des prélèvements fiscaux et parafiscaux divers ; l'auteur estime ce supplément de coût à 20 %, et même parfois à 50 %. La loi Royer aurait en définitive gravement perturbé le jeu de la concurrence, mais n'était-ce pas là son objectif ?

Comment la Bourse a-t-elle apprécié « les valeurs de distribution entre 1972 et 1983 » ? C'est la question que s'est posée François Margueritte dans le même numéro d'*Analyse financière* (4). La loi Royer a été votée après une période de forte hausse des valeurs de distribution ; ces valeurs étaient donc fragiles, et certaines sont beaucoup baissé. En 1983, ces valeurs ont fait une contre-performance, comme disent pudiquement les boursiers, si bien que sur la période 1971-1973 l'indice de la distribution ne progresse que de 80 %, alors que l'indice général progresse de 93 %. Depuis la loi Royer, les sociétés de distribution n'ont pratiquement pas procédé à des augmentations de capital en numéraire ; elles se sont contentées d'émissions en obligations convertibles. Leur croissance s'est faite surtout par offre publique d'achat ou d'échange.

Rentabilité et solvabilité

Sans se limiter aux sociétés cotées en Bourse, Bertrand Abtey s'est intéressé au « Système d'information et au contrôle de la valeur économique d'une entreprise », dans un article de la revue *Banque* (5). Un entrepreneur doit prévoir et quantifier les effets d'une décision stratégique en se référant à deux critères : la rentabilité et la solvabilité. La contrainte de rentabilité s'exprime par les flux nets de trésorerie (cash-flow) actualisés au coût moyen du capital ou au taux de rentabilité exigé par les actionnaires ; le risque associé à cette contrainte est un risque de non-rentabilité à long terme.

La contrainte de solvabilité s'exprime par le fait que le projet examiné ne doit jamais impliquer des besoins de trésorerie supérieurs à la capacité de financement de l'entreprise ; le risque associé est celui d'insolvabilité à court terme. Les deux risques sont liés, car une meilleure rentabilité améliore le plus souvent la solvabilité. A un moment donné, la valeur économique de l'entreprise est faite du résultat des décisions stratégiques passées ; les deux critères de rentabilité et de solvabilité permettent donc à la fois de contrôler les décisions à prendre et d'informer sur la valeur économique de l'entreprise.

C'est précisément à la rentabilité des entreprises non financières que Gérard Maarek a consacré un article dans la *Revue de l'IPECODE* : « Le partage de la valeur ajoutée dans l'économie française de 1970 à 1982 » (6). La rentabilité est mesurée par le taux de profit, rapport de l'excédent brut d'exploitation au capital fixe productif. Le taux de profit ainsi défini a baissé de 27,4 % à 18,5 % entre 1970 et 1982. Comment expliquer cette baisse ? Une décomposition simple du taux de profit en trois parties permet de fournir une explication ; le taux de profit est égal au taux de marge (profit sur valeur ajoutée) multiplié par l'efficacité du capital installé (valeur ajoutée sur capital utilisé), multiplié enfin par le taux d'utilisation du capital (capital utilisé sur capital total).

Pendant la période analysée, le taux de marge a chuté de 17 %, en passant de 44,7 à 37,2 %. Les sociétés et quasi-sociétés ont été plus touchées que les entrepreneurs individuels ; en outre, l'évolution du taux de marge des sociétés n'a pas été régulier ; il a atteint son point bas historique en 1982 avec 22,8 % seulement. La mesure de l'efficacité du capital installé et du taux d'utilisation des capacités de production est plus incertaine que celle du taux de marge ; cependant, le sens de leur variation est indéniable. L'efficacité du capital installé a dû baisser de 20 % et le taux d'utilisation des capacités a dû chuter de plus de 6 %.

Evaluée en francs 1982, la chute des marges représente environ 100 milliards de francs. On peut expliquer cette chute par trois facteurs qui interviennent tous trois à parts à peu près égales. Le premier facteur est la diminution du nombre des entrepreneurs individuels par le développement de la salarisation. Le reste de la chute s'explique par l'évolution du taux des prélèvements obligatoires (cotisations sociales et impôts) et par les hausses du prix des matières premières importées et des salaires réels versés non compensées par des gains de productivité. Les prix des matières premières ont en effet augmenté plus vite que les prix de la valeur ajoutée ; en outre les salariés ont obtenu des hausses de salaires plus fortes que l'amélioration de la productivité.

Aucune branche, sauf la branche énergie, n'a réussi durant la période à augmenter assez ses prix de vente pour pouvoir reconstituer ses marges. Les années 1973 et 1974 ont été décisives ; en effet, les marges des entreprises ont été fortement réduites par des hausses de salaires, à une époque où explosaient les prix des matières premières ; les entreprises n'ont jamais réussi à compenser le recul de ces années. Fin 1979 début 1981, il s'est produit le même phénomène, mais avec une ampleur beaucoup moins grande. Le premier choc pétrolier a épuisé ses efforts néfastes à la fin de 1978, le « choc salarial » de 1974 dure encore.

Les effets pervers des primes de développement régional

Cent milliards de francs d'excédent brut d'exploitation en moins, cela représente le quart des investissements des sociétés en 1982. L'investissement a donc été plus difficile à réaliser. Les primes de développement régional ont-elles eu un impact dans cette conjoncture ? C'est la question que se pose Marianne Andrault dans son article « Une évaluation de l'impact des primes de développement régional », paru dans *Politiques et management public* (7). Sous des dénominations variables, la prime de développement régional existe depuis 1955 ; elle a pour vocation d'aider à la création d'activités nouvelles, l'extension ou le maintien d'activités existantes. Le montant de la prime est de 15 000 à 25 000 F par emploi créé selon la zone géographique.

(*) Professeur à l'université de Paris-II.

Il ne semble pas que cette prime a joué un grand rôle dans les prises de décision d'implantations régionales nouvelles ; la prime ne détermine pas la localisation, elle aide simplement les industriels à compenser certains handicaps régionaux ; en outre, la prime facilite la mise au point des plans de financement. Il semble bien que ce soit la possibilité de recruter de la main-d'œuvre qui reste le facteur déterminant de la localisation dans telle ou telle région. La prime finit par avoir des effets pervers, puisqu'elle aide des entreprises peu capitalistiques à employer de la main-d'œuvre peu qualifiée contrairement à ce qui serait souhaitable dans une perspective de redéploiement industriel ; cet effet pervers est dû au fait que la prime est basée sur le nombre d'emplois, quelle qu'en soit la nature. Par ailleurs, on relève que la prime de développement régional tend à devenir une bouée de sauvetage pour des secteurs en déclin. Du point de vue des régions enfin, on a une nette impression de saupoudrage des aides de l'Etat.

Terminons par deux questions d'économie régionale. Claude Ponsard et Phuoc Tranqui ont publié un article sur « La régionalisation floue de l'économie européenne », dans la *Revue d'économie politique* (8). On cherche ici à délimiter des régions dans l'espace européen en partant du découpage de base en cinquante-deux régions communautaires ; on cherche alors à voir quelles sont les unités de base qui se ressemblent. Chacune de ces cinquante-deux unités de base est décrite par une quarantaine d'indicateurs qui permettent d'en définir le profil ; la théorie des sous-ensembles flous permet alors de composer les profils en cherchant ceux qui se ressemblent le plus.

L'intérêt de cette théorie est qu'elle permet d'échapper à la dichotomie traditionnelle mais naïve, appartenir, ne pas appartenir. Il suffit de se donner un degré d'exigence sur la ressemblance entre deux unités de base pour en faire une région parce qu'elles sont à peu près pareilles.

Les résultats sont intéressants, mais décevants pour l'Europe. Celle-ci reste en effet très morcelée ; il n'existe aucune véritable région transnationale ; tout au plus peut-on déceler deux cas limites ; la Wallonie belge et le Nord-Pas-de-Calais français se ressemblent, de même que la Sarre et le Zuidwest Nederland, qui ne sont du reste pas contigus. Par contre, l'Europe des Nations existe en ce sens que les pays européens forment chacun des ensembles assez homogènes. L'Europe reste à faire.

On en a une autre preuve avec l'article d'Olivier Gouedard Comte « Formes et degrés d'insertion régionale des groupes : une comparaison entre groupes français et groupes étrangers » paru dans la *Revue économique* (9). Il s'agit d'étudier deux cent soixante-six établissements localisés dans la région Rhône-Alpes. L'intégration des établissements à la région se mesure par la localisation des fournisseurs, des sous-traitants et des prestataires de services. Les établissements les plus intégrés à la région en matière de fourniture de biens d'équipement sont ceux qui appartiennent ou sont contrôlés par les plus grands groupes industriels, bancaires ou financiers français. Par contre, les établissements les plus intégrés de sous-traitance sont ceux qui appartiennent à par un groupe étranger ou sont contrôlés par lui.

En matière de prestations de services, les établissements contrôlés par un groupe étranger sont, comme on pouvait s'y attendre, nettement moins intégrés à la région que ceux qui sont contrôlés par un groupe français. Ces établissements étrangers sont nettement plus nombreux à être autonomes que ceux contrôlés par un groupe français. D'autre part, plus les établissements étrangers sont autonomes par rapport à leur groupe, plus ils sont intégrés à la région par les biens et la sous-traitance, mais cela n'est pas vrai des établissements français. Par contre, plus les établissements, qu'ils soient étrangers ou français, sont autonomes, plus ils utilisent de prestataires de services de la région.

Finalement, l'Europe n'existe pas, et la décentralistion des décisions a encore beaucoup de route à faire.

(1) Pierre Pinon, Gilbert Rini : « Écarts de productivité et de rentabilité entre exploitations agricoles ». *Économie et prévisions*, nº 61, 1983-5.

(2) Bernard Yon : « La biotechnologie affectera-t-elle l'agro-alimentaire ? ». *Chroniques d'actualité de la SEDEIS*, 15 mars 1984.

(3) Paul-Louis Haley : « La loi Royer dix ans après : bilan et questions ». *Analyse financière*, 1er trimestre 1984, nº 56.

(4) François Margueritte : « Les valeurs françaises de distribution de 1972 à 1983 ». *Analyse financière*, nº 56.

(5) Bertrand Abtey : « Système d'information et contrôle de la valeur d'une entreprise ». *Banque*, janvier 1984, nº 435.

(6) Gérard Maarek : « Le partage de la valeur ajoutée dans l'économie française ». *Revue de l'IPECODE*, nº 4, février 1984.

(7) Marianne Andrault : « Une évaluation de l'impact des primes de développement régional 1976-1981 ». *Politiques et management public*, nº 4.

(8) Claude Ponsard et Phuoc Tranqui : « La régionalisation floue de l'économie européenne ». *Revue d'économie politique*, nº 1, 1984.

(9) Olivier Gouedard-Comte : « Formes et degrés d'insertion régionale des groupes : une comparaison entre groupes français et groupes étrangers ». *Revue économique*, nº 2, mars 1984.

Le Sénégal compte sur la pluie pour gagner la première étape de l'industrialisation

POUR la première fois depuis son accession à l'indépendance, le 4 avril 1960, le Sénégal se tourne résolument vers l'industrialisation. Quarante-huit heures avant cette date anniversaire, célébrée dans la sobriété à cause de la crise, le président de la République, M. Abdou Diouf, a inauguré avec un certain éclat le complexe chimique de Darou-Khoudoss (100 kilomètres au nord-est de Dakar en bord de mer), où, depuis quelques semaines, ont commencé à tourner des unités d'acide sulfurique et d'acide phosphorique (1). La pleine capacité devrait être atteinte dans le courant de l'année, 1 900 t/jour pour l'une, 720 t/jour pour l'autre, correspondant à des productions annuelles de 580 000 tonnes et de 220 000 tonnes respectivement.

Le même jour, sur la côte sud de la presqu'île sénégalaise, à M'Bao, le président Diouf a coupé un second ruban symbolique, fermant, celui-là, l'entrée des nouveaux ateliers d'engrais (200 000 t/an).

Premier du genre dans toute l'Afrique noire, ce nouvel ensemble industriel, toutes installations confondues, est aussi, de très loin, le plus important dans ces contrées par le poids de l'investissement consenti (75,8 milliards de francs CFA au total avec les infrastructures ferroviaires et portuaires, soit 1,52 milliard de francs français...)

Mais, déjà, se pose la question de sa raison d'être, si, d'aventure, les ambitieux objectifs d'exportations sur lesquels tout le projet est bâti n'étaient pas atteints. Il aura fallu trois ans pour mener à bien ce projet d'industrialisation, première étape, selon le président Diouf, vers un développement plus poussé, et qui a donné naissance aux toutes jeunes industries chimiques du Sénégal (ICS). En le menant à son terme, le gouvernement du Sénégal a manifesté sa ferme volonté d'accroître la mince richesse nationale en valorisant jusqu'au produit final — les engrais fabriqués à M'Bao — le phosphate extrait des mines de Taïba, proches de Darou-Khoudoss, et, ainsi, favoriser la relance de l'agriculture, principale source de revenus en passe difficile.

Fait assez remarquable, tous les paramètres établis au départ ont été respectés : délai de construction (trois ans) et coûts (66,4 milliards de francs CFA pour les seules unités de Darou-Khoudoss).

De nombreux pays appartenant aux trois continents, Afrique, Europe, Asie, et de grands organismes bancaires internationaux ont apporté leur concours. L'argent nécessaire a été fourni, à hauteur de 60 %, sous forme de prêts à long terme consentis par la Banque mondiale et sa filiale, la SFI (Société financière internationale), la BEI (Banque européenne d'investissement), le FED (Fonds européen de développement), la Deutsche Entwicklungsgesellschaft, la Caisse centrale de coopération économique (France) et divers établissements africains et arabes, tels la BAD (Banque africaine de développement), la BADEA (Banque arabe de développement économique en Afrique), l'OPEP et le Fonds koweïtien pour le développement. Les 40 % restants, destinés à constituer les fonds propres des ICS au capital de 24,4 milliards de francs CFA (488 millions de francs français), ont été versés par les actionnaires : l'Etat du Sénégal (23,3 %), l'Inde (18,8 %), le groupe d'Etat français Entreprise minière et chimique (9,8 %) (2), la Banque islamique de développement (9,4 %), la Côte-d'Ivoire (9,4 %), le Cameroun (9,4 %), la Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba.

Tous concours financiers confondus, la France a participé au projet pour environ 14 %, l'Europe (France comprise) pour 25 % environ, le Sénégal pour 12 %, l'Inde pour 8 %, les autres pays africains pour 12 % aussi et les établissements financiers arabes et internationaux pour le reste, soit environ de 42 à 43 %.

Les retombées pour la France sont importantes. Les deux tiers des investissements corporels ont été réalisés au bénéfice d'entreprises (procédés, maîtrise d'œuvre) et de matériels nationaux (EMC, Krebs, Heurtey, Rhône-Poulenc, ATOCHEM, CDF-Chimie) pour un montant total évalué entre 700 et 800 millions de francs. En s'associant au projet, l'EMC renforce sa notoriété, ses assises commerciales en Afrique noire. L'Inde a un besoin d'acide phosphorique et s'est engagée, pendant quinze ans, à enlever la moitié de la production au prix de revient. Même si les prix mondiaux tombent au-dessous, elle accumulera un bonus qui sera ensuite progressivement apuré, s'ils passent au-dessus. Le Nigéria, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire étaient eux aussi à la recherche d'une source d'approvisionnement. L'Afrique noire ainsi que les pays du Golfe recevront pour l'essentiel les productions de Darou-Khoudoss et de M'Bao.

Effondrement de la consommation d'engrais

La réussite de l'entreprise repose donc entièrement sur un taux d'exportation représentant environ 80 % du chiffre d'affaires global, évalué à 50 milliards de francs CFA (1 milliard de francs français).

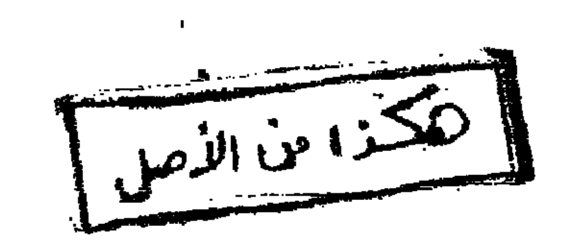
Le projet remonte à 1974. La première pierre avait été posée le 2 avril 1981. A l'époque, la sécheresse sévissait déjà en Afrique. Le phénomène s'est hélas ! amplifié. Sans pluie, l'emploi de l'acide phosphorique et des engrais est inutile. On ne fertilise pas des terres privées d'eau. Au Sénégal, la récolte céréalière 1983-1984 a été la plus mauvaise enregistrée dans le pays depuis le début du siècle et inférieure des deux tiers environ aux besoins. A la proximité de Dakar, déjà, la désertification étend son œuvre destructrice. Les palmiers meurent, les baobabs réputés pour leur robustesse s'effondrent vaincus et, avec les vents venus de la Mauritanie, le sable s'infiltre partout. Un industriel resté dix ans sans revenir dans la région se déclarait consterné par la désolation du paysage. Avec la baisse des eaux du fleuve Sénégal, la construction des barrages de Diama et de Manantali décidée pour favoriser l'irrigation est ralentie. Les autres pays d'Afrique noire sont touchés. En Côte-d'Ivoire, les centrales hydro-électriques travaillent seulement à 30 % de leur capacité. Au Brésil, un client sur lequel le Sénégal compte beaucoup, la situation devient catastrophique.

De la réponse du ciel dépend donc la réussite ou bien l'échec. Que se produirait-il, en effet, si les clients, incapables d'honorer leurs engagements, se dérobaient ? Au Sénégal même, il a fallu doubler le prix des engrais, car le budget ne pouvait plus supporter le poids des subventions. Conséquence : la consommation des engrais s'est effondrée (15 000 tonnes seulement vendues en 1983, quand les prévisions les plus pessimistes faisaient état de 50 000 tonnes). C'est dire l'importance du risque encouru, et à propos de cette nouvelle revalorisation, se repose la question de savoir s'il est économiquement justifié de construire de trop grands complexes dans des régions en voie de développement. On serait tenté de penser que l'industrialisation doit se faire à la mesure de la taille des pays concernés, qu'elle doit tenir compte des coutumes et des mentalités, et bien sûr s'appuyer sur des études de marché menées avec rigueur. Pour ne l'avoir pas compris, nombreux sont les bailleurs de fonds qui ont perdu beaucoup d'argent en finançant de magnifiques installations aujourd'hui livrées aux rats et à la rouille.

ANDRÉ DESSOT.

(1) L'acide sulfurique sert essentiellement à décomposer les phosphates naturels pour obtenir de l'acide phosphorique, qui, à son tour, entre dans la fabrication d'engrais phosphatés et complexes.

(2) Sous la forme d'un apport d'actifs avec la participation détenue dans la Société industrielle d'engrais au Sénégal (SIES).



Cinquante ans, cadre et sans emploi

DANS les années 70, la crise économique gagna du terrain. Les cadres, jusqu'alors épargnés, commencèrent à en ressentir les effets. Dans leurs rangs, il n'y avait que 7 000 chômeurs en 1969 mais déjà 11 000 en 1971. Leur situation s'est véritablement détériorée à partir de 1974. De 29 000 « sans emploi » à l'époque, on passa progressivement à 54 000 en 1978. Les quatre années suivantes furent placées sous le signe de la stabilisation.

Depuis 1982, le phénomène s'est inversé. L'ANPE, qui recensait alors 62 000 cadres chômeurs, n'en comptait plus que 56 000 un an plus tard, en juin 83. Alors qu'ils représentaient encore 5,2 % des demandeurs d'emploi en juin 1978, ils étaient seulement 3,8 % en juin 1981, puis 3 % en juin dernier et même 2,8 % en décembre (bien que le nombre des cadres demandeurs d'emploi soit passé à 61 000).

On retrouve cette même baisse lorsqu'on examine la population des « 50 ans et plus ». En juin 1981, ils formaient 41 % des cadres en recherche d'emploi. En juin 83, seulement 39 %, selon le ministère du travail. Une « amélioration » à mettre sur le compte du développement des contrats de solidarité, de l'accès à la retraite à 60 ans et de l'opération « chômeurs de longue durée », qui a remis de l'ordre dans les listings. Le pourcentage des « 50 ans et plus » reste cependant important. Encore faut-il le relativiser. En effet, peu nombreux sont les cadres qui accèdent à un emploi avant 25 ans. En revanche, ils ne sont pas rares ceux qui acquièrent la qualification à l'ancienneté.

Chacun sait qu'à partir de 50 ans le reclassement est difficile. En 1978, une enquête de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres ne laissait déjà aucun doute : la durée d'indemnisation passait de 135 jours pour les 20-29 ans à 275 pour les 50-59 ans et 462 pour les 60 ans et plus. Depuis, la crise s'est accentuée et les écarts se sont creusés, ainsi que le confirme l'UNEDIC (voir son bulletin du mois de juin). Pour les cadres techniques, la durée d'indemnisation passe de 128 jours pour les 20-24 ans et 177 pour les 25-29 ans, à 294 pour les 50-54, 460 pour les 55-59 ans et 640 pour les 60 ans et plus. Pour les cadres administratifs, de 147 jours pour les 20-24 ans et 190 pour les 25-29 ans, à 302 pour les 50-54, 456 pour les 55-59 et 557 pour les 60 ans et plus. A l'APEC, on est formel : pour les chômeurs de longue durée (plus d'un an), l'obstacle principal vient de l'âge.

Vieux de plus en plus tôt

Pour M. Richard, juriste de formation, le problème est clair. *« Les entreprises recherchent des cadres dynamiques, comme on dit. C'est-à-dire des jeunes, résistants, énergiques. Mais, à 30 ans, on n'est pas forcément dynamique. Moi, à 54, je suis en pleine forme, et j'en connais d'autres comme moi. Bien sûr, c'est une période cruciale : pour certains, le moment des bilans désabusés, où les problèmes de santé viennent parfois se greffer. »*

Du temps de la retraite à 65 ans, on était « vieux » à 60. Maintenant qu'on y accède à 60 ans, on le devient à 55. Sans parler des contrats de solidarité, qui rendent les travailleurs suspects dès 50 ans. *« Un cadre dans la cinquantaine,* poursuit M. Richard, *peut être en plus perçu comme un concurrent direct, surtout pour les postes élevés. On l'imagine comme quelqu'un plus prêt à donner des ordres qu'à en recevoir. Embaucher des jeunes est moins risqué : ils semblent plus malléables. »*

L'aspect salarial explique encore bien des choses. Car les rémunérations des cadres sont élevées. Pour un attaché de direction, de 6 900 francs dans les débuts à 13 000 francs en fin de carrière ; pour un chef comptable, de 12 500 francs à 25 500 francs ; pour un ingénieur commercial, de 10 800 francs à 27 000 francs ; pour un directeur général, de 29 050 francs à 60 000 francs. A ce tarif, la décision est vite prise. On négocie un départ en préretraite pour pouvoir réembaucher un jeune. De toute évidence, dans le tri des candidatures, l'âge est souvent rédhibitoire. A l'ANPE et à l'APEC, on conseille, à mots couverts, d'éluder la question dans le *curriculum vitae*. Un simple rendez-vous arrange parfois les choses...

La France préfère les diplômés

Bien entendu, la réinsertion professionnelle est délicate. Suivant le secteur, la formation, la fonction et la qualification, quelques tendances peuvent être dégagées. Première constatation : pour une question de rentabilité, les PME-PMI sont plus à même d'accueillir les cadres âgés. Leur structure ne leur permet pas, en effet, d'assurer la formation des débutants. Les grandes sociétés, par contre, dans leur volonté d'adaptation à la technologie nouvelle, privilégient les jeunes diplômés ou les faux débutants déjà quelque peu expérimentés, et donnent priorité à la promotion interne.

Dans les secteurs traditionnels, malheureusement en déclin pour la plupart, le critère d'âge n'a guère d'influence. Ainsi, pour la métallurgie, la mécanique, les transports, le bâtiment et les travaux publics. Dans les secteurs de pointe — informatique, électronique, aéronautique... — c'est tout le contraire. La connaissance des technologies actuelles étant indispensable, un candidat « âgé » (s'il s'en présente) sera presque systématiquement mis à l'écart. Citons encore la grande distribution, le marketing, le tourisme, l'automobile, l'agro-alimentaire, domaines où l'on préfère souvent les plus jeunes.

Les entreprises, en outre, font la course aux diplômes. Plus qu'il n'est nécessaire, même, en prévision d'un éventuel besoin à venir. A ce jeu, les plus jeunes sortent vainqueurs. Ce sont eux les mieux « équipés », plus au fait, techniquement, que leurs aînés, dont la formation est périmée. Les « anciens » n'ont en fait que peu ou pas utilisé les possibilités de la formation permanente. Néanmoins, de façon générale, un diplôme, même dépassé, garde une certaine valeur. Il sert en tout cas de passeport, surtout lorsqu'il s'agit de transiter, par obligation, vers d'autres activités.

Preuve en est donnée par la situation des autodidactes. Cadres maison montés en grade au fil des années, ce sont eux les plus mal lotis. Pas étonnant qu'ils soient les plus nombreux, parmi les chômeurs de longue durée. Trop rapide a été, pour eux, l'évolution de la vie. Nés à une époque où les diplômes étaient plutôt un luxe et l'obtention d'un CAP un gage de qualité, ils se retrouvent coincés, presque grugés. Sans parler de la stabilité, autrefois signe de compétence et de sérieux, aujourd'hui sujette à caution. Passer vingt ou trente années dans une même entreprise ne correspond plus à l'image d'un cadre plein d'avenir. Dans notre monde soumis à la compétition, il faut savoir bouger (à propos) pour prouver son adaptabilité.

Ajoutons que, dans cette recherche d'emploi, les cadres techniques sont plus favorisés que les cadres commerciaux. Cela pose tout naturellement le problème des spécialistes par rapport aux généralistes. Eloignés de leur formation initiale, ces derniers ont fait des expériences diversifiées, sans que jamais aucune leur ait apporté une plus-value professionnelle. C'est notamment le cas de nombreuses carrières administratives aux fonctions polyvalentes et aux contours mal définis, particulièrement courantes dans les petites entreprises.

Savoir jouer de son âge tout en le faisant oublier : tel est le paradoxe auquel est confrontée toute une population prématurément rejetée. A cet âge, les concessions sont quasiment inévitables pour trouver un nouvel emploi. C'est ce que démontrait une enquête de l'APEC sur la réinsertion professionnelle des cadres expérimentés. 90 % des cadres expérimentés de 45 ans et plus y reconnaissaient avoir baissé leurs prétentions sur le plan du salaire (56 %), de la région (41 %), des responsabilités (31 %), de l'intérêt du travail (22 %). Curieuse société tout de même que celle où l'on se targue de reculer l'âge de la mort, mais où l'on avance celui de la vieillesse ! Curieuse société encore où l'on ne devient vieux qu'en situation de recherche d'emploi. Car, enfin, près de 43 % des patrons des 1 000 premières entreprises françaises ont entre 50 et 60 ans et 4,3 % plus de 70 ans ! Alors ?

Une image dévalorisée, un niveau de salaires trop élevé, une formation insuffisante, voilà de quoi marginaliser, en pleine crise économique, toute une frange de la population encore apte à l'activité, et pour laquelle le travail était véritablement une valeur sacrée, une référence sociale indispensable. Une notion que bien peu sont capables de remettre en cause.

Comme une maladie à surmonter

Passant de l'angoisse à la révolte, de la « déprime » à la colère, les « sacrifiés » ne comprennent pas. *« Croyez-moi, se retrouver chômeur après avoir travaillé trente ans dans la même maison, c'est une douche froide. »* M. André était l'un de ces cadres autodidactes de la métallurgie. *« J'ai commencé monteur de moules en 1953. Je suis passé adjoint de production, puis agent de maîtrise. Probablement, si j'étais là depuis cinq ou six ans, ça ne m'aurait pas fait la même chose. Bien sûr, il y a le côté matériel. Mais il y a aussi le côté sentimental. J'étais attaché à cette entreprise. »* Réaction courante. Dans la salle de documentation de l'APEC, M. Audibert consulte fébrilement le Kompass. Cheveux gris, yeux bleus, mâchoires contractées. *« Le chômage, c'est quelque chose comme une maladie à surmonter... C'est une question de... dignité. »* Voilà le mot-clé.

Chacun s'organise comme il peut. *« J'épluche les annonces de la presse, celles de l'ANPE, de l'APEC. Il faut faire de la prospection, envoyer des candidatures spontanées. Je contacte par exemple les fédérations professionnelles, la Fédération des industries métallurgiques, la Fédération des produits chimiques. Je travaille énormément mes lettres de candidature. Au début, elles étaient mal rédigées, trop longues... »* Certains en profitent pour se remettre à jour. *« Je lis la presse économique, ce que je n'avais pas tellement le temps de faire avant »*, raconte le directeur financier d'une maison de transport. D'autres insistent sur la nécessité de suivre un ou plusieurs stages.

Le chômage : pause bénéfique dans la bousculade quotidienne, occasion d'approfondir ses connaissances ? Tout le monde n'est pas de cet avis. *« Moi, j'ai arrêté mes études à quinze ans,* proteste un chef comptable. *Je ne vais tout de même pas retourner sur les bancs de l'école ! »* Ce sont souvent les autodidactes, d'un milieu modeste, qui rejettent l'idée d'une formation complémentaire. Presque une honte. Du temps gâché, perdu. *« Je n'y vois qu'un seul avantage : me permettre de tenir jusqu'à la retraite. »*

Le temps libéré est d'abord axé sur la vie professionnelle. A la rigueur le bricolage ou le ménage, pour se rendre utile et s'occuper. Mais de divertissements, peu ou pas. Sinon, c'est la mauvaise conscience. *« J'allais beaucoup au cinéma,* raconte Mme Boutier, publicitaire. *Maintenant, je n'y vais presque plus. Surtout pas en semaine. J'ai l'impression de m'amuser pendant que les autres travaillent. »* Pour rester intégré à la société, il faut respecter les normes sociales, préserver les rythmes collectifs. A tout prix.

Néanmoins, même si les apparences sont sauves, la vie change. le climat familial s'en trouve perturbé. Les relations amicales ont tendance à s'espacer, particulièrement dans les milieux sociaux élevés.

Gardien d'immeuble

Pour retrouver un emploi, les concessions sont nécessaires. Côté autodidactes, ce n'est pas simple. *« Au début, on ne veut pas voir diminuer son salaire. Et puis, on devient lucide. On en rabat sur ses prétentions. J'étais agent de maîtrise dans la métallurgie. Je n'ai encore rien trouvé dans ma branche. Si ça continue, je ferai n'importe quoi. Chauffeur-livreur, par exemple. Je travaillerai dans les pompes funèbres. Ma femme me dit : « Tu ne vas pas faire ça ! Je lui réponds : « Et pourquoi pas ? ». Je connais quelqu'un qui était chef contrôleur. Eh bien, après un an et demi de chômage, il a trouvé une place de gardien d'immeuble. Bien content ! ».* Même chez les cadres diplômés, les exemples malheureux ne manquent pas non plus. Comme l'histoire d'un chargé d'achats chez Usinor, parti travailler, après une interruption de deux ans, chez un quincaillier industriel de Poitiers ; son salaire est passé de 60 000 à 12 000 F par mois. Comme l'histoire de ce brillant PDG, devenu, après trois années d'inactivité, agent d'enquêtes... aux ASSEDIC : de 40 000 F, sa rémunération mensuelle est tombée à 6 000 F.

Situations extrêmes, évidemment, mais pas rares, ainsi que le démontre l'expérience de ces deux centraliens, métamorphosés en plombiers, après avoir passé un CAP. Si certains voient dans cette période de chômage l'occasion de faire le point sur une vie bien remplie, le moment opportun de se remettre en cause, de s'adonner à des activités négligées faute de temps, la plupart de ceux qui perdent leur emploi à cinquante ans perdent du même coup une raison de vivre.

ANNICK COLONNA-CESARI.

COMMUNICATION

RADIOS LOCALES ET CABLES

M. Fillioud annonce des décisions imminentes

Invité du « Forum » de Radio Monte-Carlo, dimanche 22 avril, M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, a fait le point sur les grands dossier de l'audiovisuel et de la presse écrite. Le ministre a réaffirmé les principales options de sa politique et précisé quelques échéances.

● LA PUBLICITÉ SUR LES RADIOS LOCALES. — *« Le projet de loi est à peu près au point, je pense le transmettre au Conseil d'Etat dans le courant de la semaine prochaine, et je pense qu'il devrait venir devant le conseil des ministres pour approbation le 2 mai, et pour être aussitôt déposé sur le bureau du Parlement, en sorte que cette petite loi, qui doit faire trois articles, un feuillet, soit votée définitivement avant la fin de la présente session parlementaire, c'est-à-dire d'ici à la fin du mois de juin, ou aux premiers jours de juillet. (...) A l'égard des radios qui continueront d'être des associations représentatives de la vie locale, celles-ci devraient percevoir des avantages plus importants. Pourquoi ? Parce que le fonds de péréquation national dès lors qu'il sera distribué à un plus petit nombre de postulants, c'est-à-dire l'enveloppe restant la même, et bien, la part de chacun sera plus importante. Deuxièmement, nous songeons, bien que la décision ne soit pas définitivement arrêtée, à étendre l'assiette de la taxe sur la publicité radiophonique, qui permet d'alimenter ce fonds, aux radios locales privées qui feront de la publicité. »*

Sur les modalités d'accès des radios locales privées à la publicité, le ministre a précisé : *« Il y aura naturellement une réglementation. D'abord, celle de la loi qui a portée générale, par exemple concernant l'alcool et le tabac. Mais d'autres limitations seront apportées pour certains secteurs et, le cas échéant, pour la durée des publicités admises. (...) J'estime que dans ce climat on doit pouvoir, avec des partenaires responsables, établir des règles de bonne conduite. Et je dirai que j'attends un peu que la police soit faite par les organismes de radio eux-mêmes. »*

● L'AVENIR DU CABLE. — *« Un conseil interministériel se tiendra le jeudi 26 à 18 heures, avec tous mes collègues intéressés. (...) Nous essayons de trouver un bon équilibre qui fasse que les collectivités locales, en gros les villes, le cas échéant avec soutien du département ou de la région, que les collectivités locales soient en position forte dans ces sociétés d'exploitation de câbles, c'est normal, mais que d'un autre côté soient préservées un certain nombre de libertés. Et que, en particulier, on ne créé pas de cette manière, des monopoles exclusifs au bénéfice des seuls, disons de la seule volonté de la fraction politique dirigeant la municipalité. »*

● LA QUALITÉ DE LA TÉLÉVISION PUBLIQUE. — *« Les derniers sondages établissent deux choses : c'est que, premièrement, l'audience des trois chaînes de télévision française a augmenté d'une façon sensible en un an, puisque c'est de l'ordre de 2 % ; et que, deuxièmement, les Français passent plus de temps devant la télévision. L'augmentation moyenne est de l'ordre du quart d'heure sur l'année dernière, ce qui prouve que les Français ne doivent pas être aussi mécontents de leur télé que certains observateurs, politiques ou non, voudraient le croire. »*

● LA LOI SUR LA PRESSE. — *« Il est tout à fait naturel que les grands patrons de presse, ceux qui sont notamment en situation de domination et de monopole, aient le souci de protéger leurs intérêts personnels, c'est légitime ! Mais ils ne peuvent pas le faire au nom de la liberté. La liberté, c'est celle de la coexistence de plusieurs titres. Le jour où il n'y aura plus que deux journaux qui diront la même chose, qui traiteront la même information, alors... où sera le droit à l'information du citoyen ? (...) L'ordonnance de 1944 est pratiquement tombée en désuétude. Il me revient cette pensée de Voltaire :* « Lorsque les mœurs menacent les libertés c'est à la loi de les faire respecter. » *C'est la démarche qui a été entreprise. »*

UN RAPPORT REMIS AU PREMIER MINISTRE

Une réorganisation des banques de données juridiques

Dans un rapport remis au premier ministre au début du mois de janvier dernier, M. Pierre Leclercq directeur des affaires civiles au ministère de la justice, recommande une profonde réorganisation du secteur des banques de données juridiques (1). Les quatre principaux systèmes présents sur le marché français offrent en effet l'inconvénient d'être chacun incomplet, conçus différemment et... de perdre de l'argent. Sans citer les comptes des sociétés en concurrence, le rapport indique que *« toutes accusent des pertes d'exploitation »* et que les besoins cumulés de financement atteignent 40 millions de francs.

Les banques de données juridiques en France sont en fait prisonnières d'un véritable cercle vicieux. Elles se livrent à une compétition farouche parce que le marché est trop étroit (estimé à 500 terminaux et 10 000 heures d'interrogation par an) pour permettre à chacune d'amortir ses coûts de collecte, de mise en forme, de logiciel et de temps d'ordinateur. Et si le marché ne se développe pas, c'est en grande partie parce que les utilisateurs potentiels savent qu'aucun système n'est assez performant pour répondre vraiment à leurs besoins.

Tout le monde a donc conscience de la nécessité d'une remise en ordre. A commencer par les pouvoirs publics, qui, directement ou indirectement, apportent vainement un concours financier à plusieurs banques rivales par le truchement de plusieurs ministères. Or le foisonnement réglementaire des lois, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires, directives et réponses ministérielles, sans oublier les conventions collectives, rend chaque année plus difficile le travail des professions judiciaires, déjà asphyxiées. Nombreux sont les textes inédits ou inaccessibles.

Le montage que propose M. Leclercq devrait ainsi permettre d'assurer une meilleure « couverture » et une meilleure publicité de la norme de droit, que nul n'est censé ignorer. Le rapport suggère en premier lieu la création d'un véritable service public de la documentation juridique automatisée. Un établissement public à caractère économique et commercial, placé sous la tutelle du premier ministre, aurait pour charge de constituer la « mémoire » des sources administratives et parlementaires du droit : *Journal officiel*, bulletin d'annonces légales, fichier législatif du premier ministre, base de données de l'Assemblée et du Sénat, jurisprudence des cours suprêmes.

L'élaboration d'un « *fichier national de jurisprudence* » serait, elle, confiée à un éditeur juridique, probablement les Éditions techniques, sous la forme d'une concession de service public. Avec l'aide d'un réseau universitaire de collectes et d'analyses en province, celui-ci recueillerait quinze mille à vingt-cinq mille arrêts par an, venant des cours d'appel, des tribunaux administratifs, des tribunaux de grande instance ou d'instance et des tribunaux de commerce. Enfin, une « *encyclopédie* » électronique, c'est-à-dire un fonds documentation, organisé surtout autour de la « doctrine » en fonction de grands thèmes et non pas autour des *racines* du droit, serait confiée à une société qui pourrait être l'actuelle émanation commune du Conseil supérieur du notariat et de la Caisse des dépôts et consignations le SYDONI.

Ce subtil partage des tâches a l'avantage de fixer les responsabilités de l'État et le champ de manœuvre du privé en les associant dans un même effort.

Guichet unique

Ces différents fonds seraient en effet accessibles par un « *guichet unique* », c'est-à-dire un même serveur informatique — le rapport propose Télésystème, filiale des PTT, — et commercialisé par une seule société de distribution, dont la composition serait largement panachée. Un « *organe de coordination* » placé auprès du premier ministre veillerait à la bonne harmonie de l'ensemble. Coût prévu par M. Leclercq : au moins une trentaine de millions de francs par an pendant cinq ans, soit trois fois plus environ que l'actuelle contribution de l'État aux différents systèmes.

Le cabinet du premier ministre et le secrétariat général du gouvernement travaillent déjà sur ce dossier. Pour l'heure, on se heurte à deux problèmes. Quelle attitude adopter face à Téléconsulte, banque de données juridiques de droit français dont le fonds est de loin le plus important mais qui est hébergé à Dayton, dans l'Ohio, aux Etats-Unis, et dont la saisie est réalisée dans les ateliers d'Asie du Sud-Est ? Quel doit être le rôle de la Caisse des dépôts, qui, en échange de l'aide financière qu'on attend d'elle, demande une place prépondérante dans ce système unique ?

ERIC ROHDE.

(1) Réalisé en collaboration avec MM. Louis Barbet, directeur du Centre de documentation et d'informatique pour les avocats de Paris, et M. Jean-Eric Schoettl, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

L'internationalisation du yen

(Suite de la page 7.)

Jugée plus substantielle par les milieux financiers étrangers, elle porte essentiellement sur :

1) La légalisation du recours à l'émission sur les marchés étrangers d'obligations en dollars (les « Nakasone bonds »). Cette mesure paraît de nature à favoriser la hausse du yen par le jeu du marché des changes ; elle sera fonction des besoins de financement de l'Etat — qui restent grands ; à la mesure d'un déficit budgétaire record.

2) La suppression de la retenue à la source sur les intérêts des obligations émises sur le marché de l'euro-yen par des non-résidents. Cette dernière mesure n'a cependant guère de chances de voir le jour tant que la politique d'austérité restera de mise et qu'aucune décision n'interviendra en matière de réforme fiscale.

Ces aménagements progressifs et modulés satisferont-ils à terme les partenaires de Tokyo ? Affrontés à leur impatience, les Japonais attirent l'attention sur le fait que l'expérience américaine de libéralisation des mécanismes financiers, tout particulièrement des taux d'intérêt, a commencé il y a une dizaine d'années et n'est même pas encore terminée.

Il n'est pas douteux non plus que les marchés financiers japonais, extrêmement réglementés, rigidement compartimentés et très protégés au début des années 70, ont depuis été progressivement libéralisés. Même s'ils le sont encore nettement moins que d'autres, à commencer par ceux des Etats-Unis.

Les spécificités du système financier japonais, caractérisé d'une part par la spécialisation et le cloisonnement et, d'autre part, par un haut degré d'interventionnisme de la part des autorités monétaires, ne permettent guère des changements brutaux qui ne sont, de toutes façons, pas dans la manière japonaise toute fondée sur le *statu quo*.

Même lente et graduelle, la « déréglementation » va entraîner de sérieux problèmes politiques, administratifs et catégoriels. Certains redoutent des réformes et une libre concurrence qui conduiraient à une hausse des taux et à un alourdissement des rémunérations servies aux clients (c'est le cas des banques régionales), alors que d'autres y voient de nouvelles possibilités de développement. Tel est le cas des City Banks et des maisons de titres dont certaines veulent s'associer à des partenaires américains.

Une chose est certaine : étant donnée l'ampleur des besoins d'emprunt du Trésor japonais (pour financer le déficit budgétaire), celui-ci ne prendra pas le risque d'une brutale déréglementation qui aurait pour conséquence une élévation des taux d'intérêt.

Même si le bien-fondé de l'offensive américaine n'est pas dans son principe contestable, deux remarques d'ordre général doivent être faites à son sujet. La première est que, côté yen et taux d'intérêt, les Américains peuvent difficilement éviter, sinon leur autocritique, du moins leurs responsabilités. Car, si le yen est si sous-évalué, ne le doit-il pas, pour une bonne part, à la force du dollar, aux hauts taux d'intérêt et au déficit budgétaire américains ? La seconde est que les Américains eux-mêmes regretteront peut-être un jour, ici comme dans d'autres domaines, d'avoir poussé les financiers nippons hors de leur cocon et appelé de leurs vœux un renforcement du yen face au dollar. Contrairement aux prédictions, la récente hausse de la monnaie japonaise contre celle des Etats-Unis n'a pas découragé les importations de produits japonais. Bien au contraire.

R.-P. PARINGAUX.

RADIO-TÉLÉVISION

Lundi 23 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : l'Homme tranquille.
Film américain de J. Ford (1952), avec J. Wayne, M. O'Hara, B. Fitzgerald, W. Bond, V. McLaglen, M. Natwick.
Un boxeur revient à son village natal d'Irlande pour oublier son passé et vivre en paix. Il épouse la sœur d'un riche propriétaire. Celui-ci ne verse pas la dot. Tout le monde harcèle le non-violent pour l'obliger à régler, en se battant, cette affaire d'honneur. Avec son acteur favori, John Wayne, Ford fait un retour à son Irlande pour une chronique savoureuse, folklorique au meilleur sens, se terminant — c'est bien connu ! — par une fameuse bagarre et le « dressage » de Maureen O'Hara.

22 h 45 Etoile et toiles.
Magazine du cinéma de Frédéric Mitterrand et Martine Jouando.
Spécial Bette Davis.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : L'heure de vérité.
Mgr Lustiger, archevêque de Paris, répond aux questions de F.-H. de Virieu, Albert du Roy et Alain Duhamel (A2), Ph. Tesson (*Quotidien de Paris*) et des téléspectateurs.

21 h 50 Emmenez-moi au théâtre : Soirée de ballets Balanchine.
Mozartiana, *sur une musique de Tchaïkovski, par le New York City Ballet ;* Who cares, *ballet sur une musique de Gershwin, par le New York City Ballet.*

23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma (cycle Rions français) : OK patron.
Film français de C. Vital (1973), avec J. Dutronc, M. Darc, A. Abbadie, R. Saint-Cyr, F. Blanche, J. Luisi, A. Pousse (Rediffusion).
Un petit représentant de commerce rêvant de devenir riche est choisi par des gangsters comme homme de paille pour recueillir la succession de leur patron. Dutronc en faux naïf dans une parodie de série noire supervisée par Georges Lautner. Premier film de Claude Vital, qui, par la suite, n'a plus fait d'étincelles.

22 h Journal.

22 h 20 Thalassa, magazine de la mer de G. Pernoud.
Les Océanides ; reportage au Salon nautique de Brest.

23 h 5 Prélude à la nuit.
Extraits de la Suite pour contrebasse, *de F. Rabbath, interprétés par le compositeur.*

FR3 - PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 L'histoire de France en BD.
17 h 11 Elixir à Guéhenno (festival rock en Bretagne).
18 h 7 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
18 h 25 Le moulin de Chameron.
18 h 40 Réussites au féminin pluriel.
18 h 54 Atout Pic.
19 h Reste avec nous, la Passion.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 20 Paris par cœur : Mouloudji.
19 h 35 Feuilleton : Le trésor des Hollandais.
19 h 50 Dessin animé : Gil et Julie.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 L'autre scène, ou les vivants et les dieux : Cheminement d'une vie, avec L. Lombardi-Vallauri, philosophe.
21 h 50 Portrait d'Alfredo Krauss.
22 h 30 Nuits magnétiques, actualité des cultures.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : (Semaines de musique ancienne d'Innsbruck 1983) : *Il Tito,* opéra en trois actes de Cesti, par l'ensemble Il Complesso barocco, dir. A. Curtis, J. Weaver, clavecin, K. Junghaenel, luth, C. Mahler, violoncelle, sol. G. Banditelli, D. Mazzucato, J. Gall, M.-R. Cosotti, J. Thomas, D. Ragin...
23 h 30 Les soirées de France-Musique : le musicien de minuit.

Mardi 24 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 TF 1 Vision plus.
12 h Les rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Portes ouvertes, magazine des handicapés.
14 h Série : la Croisière s'amuse.
14 h 55 Haroun Tazieff raconte « sa » Terre.
La mécanique de la Terre (diff. le 20-4-84).
15 h 50 Santé sans nuages.
17 h Histoires naturelles.
La rivière et les hommes.
17 h 25 Le village dans les nuages.
17 h 45 Série : Arnold et Willy.
18 h 10 Dix idées pour l'orientation. Emission de l'ONISEP.
18 h 15 Presse-citron. Magazine des adolescents.
18 h 25 Hip-Hop. (Diffusé le 22-4-84).
18 h 50 Jour J.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Les petits drôles.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord, magazine de l'INC.
20 h 35 Magazine : Politiques.
de Jean Lanzi et Igor Barrère, animé par François de Closets.
M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, face à des représentants du monde agricole, industriel et à deux journalistes.
21 h 55 Naissance d'une éxécution.
Symphonie nº 4 *de Robert Schumann, par l'Orchestre national de France, dir. W. Sawallisch. Une série consacrée au travail musical pendant la répétition.*
23 h 10 Café-théâtre : Mangeuses d'hommes.
de D. Colas. Avec R. Cadoret, K. Dumour, S. Hammel.
A la suite d'un naufrage, des hommes (en plus grand nombre que les femmes) sont contraints de survivre. Apaiser leur faim ou leur désir ?
0 h Journal.

DEUXÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : La vie des autres.
13 h 50 Aujourd'hui la vie. Idées en marche.
14 h 55 Série : Vegas.
15 h 45 Reprise : La chasse aux trésors.
A Sydney (diff. le 22 avril).
17 h 10 Entre vous, de L. Bériot.
Le lapin ; des marais et des hommes.
17 h 45 Récré A 2.
Papivole ; Latulu et Lireli ; Terre des bêtes ; c'est chouette.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (INC).
20 h 35 Cinéma : Trois hommes à abattre.
Film français de J. Deray (1980), avec A. Delon, D. Di Lazzaro, P. Dux, M. Auclair, S. Renant, J.-P. Darras, C. Barbier.
Pour avoir recueilli sur la route un homme grièvement blessé qu'il croyait victime d'un accident, un joueur de poker professionnel est traqué par les tueurs d'un fabricant d'armes. Il passe à l'attaque et rend coup pour coup. D'après un roman de Jean-Patrick Manchette, retaillé aux mesures d'Alain Delon, héros viril et solitaire défiant la mort. Mise en scène fonctionnelle au service de l'acteur-producteur. Beaucoup de fusillades, de sang, de cadavres.
22 h 25 Mardi cinéma.
Avec Valérie Mairesse, Gabrielle Lazure, Jean-Pierre Aumont, Michel Piccoli, Lambert Wilson et Stéphane Audran.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20 h 5 Les jeux.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (INC).
20 h 35 Cinéma : Zorba le Grec.
Film américain de M. Cacoyannis (1964), avec A. Quinn, A. Bates, I. Papas, I. Kedrova, G. Foundas (N.).
Un jeune écrivain anglais, raté, vient en Crète pour exploiter une mine de lignite, héritée de son père. Un colosse lui propose ses services, devient son ami, lui apprend à vivre. Un roman de Nikos Katzantakis, remanié pour les nécessités d'une production dite internationale. Séquences comiques et dramatiques, mise en scène parfois de mauvais goût, musique de Théodorakis (la danse du sirtaki) et cabotinage d'Anthony Quinn.
22 h 55 Journal.
23 h 12 Prélude à la nuit.
Rondo, *de Chopin, interprété par G. et B. Picavet au piano.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Cinéma italien : Drame de la jalousie, film d'Ettore Scola.
18 h 45 Court métrage.
18 h 54 Atout Pic.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : le Trésor des Hollandais.
19 h 50 Gil et Julie.

FRANCE-CULTURE

9 h 5 La matinée des autres : au Népal, le pur et l'impur.
10 h 30 Le texte et la marge : *Appelez-moi mademoiselle,* par Félicien Marceau.
10 h 50 Musique : black and blue... le jazz vu du Cenam (avec Andrée Murat et Laurent Goddet).
12 h 5 Agora : le Vatican.
12 h 45 Panorama : psychanalyse.
13 h 30 Présence des arts : un musée à connaître, le Petit Palais, à Paris.
14 h 10 Un livre, des voix : *le Cher Disparu,* d'Evelyn Waugh.
14 h 50 Musique : le cabinet des estampes (et à 21 h 50).
16 h 3 Les yeux de la tête : portrait de cire (Sacha Guitry) ; à 16 h 30, Mardiscophilie ; à 16 h 45, Moteur (la maison du temps choisi) ; à 17 h 5, Générale ; à 17 h 15, L'autre vie (les Cambodgiens de Romainville) ; à 17 h 40, Terre des merveilles (Tombouctou).
18 h 10 Le cri du homard.
18 h 30 Feuilleton : La vie entre les lignes.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 Sciences : les états limites dans notre contexte socio-culturel.
20 h Les enjeux internationaux.
20 h 30 Dialogues : De quoi rions-nous ?, avec J. Fourastié et J. Cazeneuve.
21 h 45 Textes choisis.
21 h 50 Musique : Le cabinet des estampes (les *Estampes* de Claude Debussy).
22 h 30 Nuits magnétiques : le Nord au printemps.

FRANCE-MUSIQUE

12 h 5 concert : œuvres de Boccherini, Brahms, Debussy, Schubert, avec A. Meneses, violoncelle, F. Massinger, piano.
13 h 32 Repères contemporains : *Klaus Ager, E. Vercoe.*
15 h L'après-midi des musiciens : George Sand et la musique : œuvres de Pergolèse, Durante, Haydn, Haendel, Bach, Rossini, Smetana.
18 h 5 L'imprévu.
19 h Le temps du jazz : Feuilleton « la Chanson de Louis » ; Intermède ; Portrait d'un jazzman.
20 h Premières loges : œuvres de Verdi, Bellini, Giordano, Puccini, par Anita Cerquetti, soprano.
20 h 30 Concert : *Trio pour piano, violon et violoncelle en sol majeur* de Haydn, *Trio pour piano, violon et violoncelle en la mineur* de Ravel, *Trio pour piano, violon et violoncelle en ré majeur* de Beethoven par le Trio di Milano, sol. B. Canino, piano, A. Stefano, violon, R. Filippini, violoncelle.
22 h Cycle acoustique : œuvres de Clapaud, Reibel.
23 h Les soirées de France-Musique : Jazz-club (en direct du New Morning).

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 24 AVRIL

— *M. Brice Lalonde,* l'un des animateurs de la liste de centre-gauche aux élections européennes, est invité à l'émission « Plaidoyer » sur RMC à 8 h 15.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 23 avril à 0 heure et le mardi 24 avril à 24 heures.

Les hautes pressions centrées sur la mer du Nord vont se maintenir et diriger un vent d'est modéré et sec sur la France. En Méditerranée, persistance également de hautes pressions tenant à l'écart les zones de mauvais temps.

Mardi matin, déjà du beau temps en toutes régions, avec des températures souvent comprises entre 8 et 10 degrés. Au cours de la journée, soleil et ciel bleu au programme sur l'ensemble du pays.

Les températures seront en légère baisse de un à deux degrés, mais resteront toujours supérieures aux normales de saison. Le pôle de la chaleur sera encore le Sud-Ouest où, en soirée, des nuages élevés venant de l'océan voileront tout de même un peu le ciel.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, à 8 heures, le 23 avril, de 1 020 millibars, soit 765,1 millimètres de mercure.

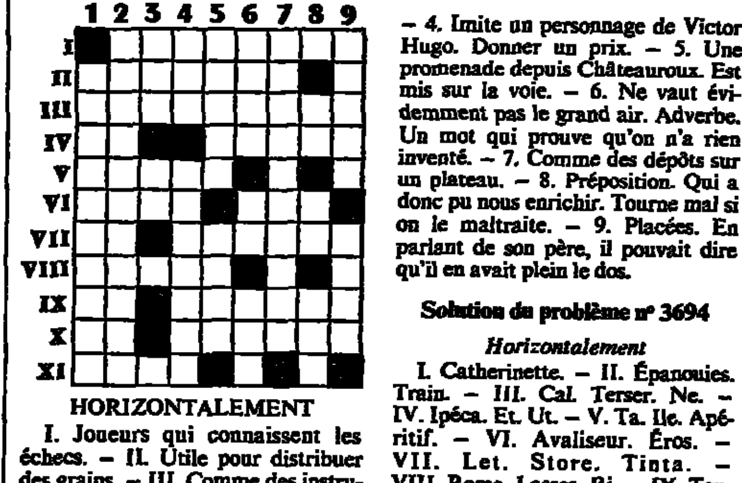
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 avril ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 avril) : Ajaccio, 17 et 6 degrés; Biarritz, 29 et 12; Bordeaux, 28 et 12; Bourges, 26 et 9; Brest, 27 et 12; Caen, 25 et 7; Cherbourg, 23 et 7; Clermont-Ferrand, 26 et 10; Dijon, 24 et 5; Grenoble-St-M.-H., 27 et 7; Grenoble-St-Geoirs, 24 et 4; Lille, 23 et 8; Lyon, 25 et 8; Nancy, 23 et 5; Nantes, 27 et 11; Nice-Côte d'Azur, 16 et 10; Paris-Montsouris, 26 et 13; Paris-Orly, 25 et 12; Pau, 27 et10; Perpignan, 17 et 8; Rennes, 28 et 9; Strasbourg, 24 et 6; Tours, 25 et 10 ; Toulouse, 25 et 10; Pointe-à-Pitre, 30 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 10 degrés ; Amsterdam, 21 et 6; Athènes, 12 et 8; Berlin, 22 et 6; Bonn, 23 et 6; Bruxelles, 22 et 5; Le Caire, 23 et 11 ; îles Canaries, 22 et 16; Copenhague, 15 et 7; Dakar, 25 et 20; Djerba, 19 et 7; Genève, 22 et 5; Jérusalem, 14 et 5; Lisbonne, 21 et 14; Londres, 19 et 6; Luxembourg, 23 et 12; Madrid, 25 et 8; Moscou, 9 et 2; New-York, 11 et 5; Palma-de-Majorque, 23 et 5; Rome, 19 et 7; Stockholm, 14 et 2; Tozeur, 23 et 12; Tunis, 21 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3695



HORIZONTALEMENT

I. Joueurs qui connaissent les échecs. — II. Utile pour distribuer des grains. — III. Comme des instruments qui permettent de fouiller. — IV. Note. Paraît plus douce quand elle est peignée. — V. Des caractères d'autrefois. — VI. Son rhizome est utilisé en parfumerie. Élément d'une frange. — VII. Un agrément étranger. Madame, c'est l'orpin blanc. — VIII. Seiche pour un savant. — IX. Préposition. Le temps des « cerises ». — X. Degré. Lutta contre l'idolâtrie. — XI. Crier comme un porteur de bois.

VERTICALEMENT

1. Il arrête de fumer quand il se met en grève. — 2. Une femme qui n'a évidemment pas terminé son travail. — 3. Roi d'Israël. Conjonction. — 4. Imite un personnage de Victor Hugo. Donner un prix. — 5. Une promenade depuis Châteauroux. Est mis sur la voie. — 6. Ne vaut évidemment pas le grand air. Adverbe. Un mot qui prouve qu'on n'a rien inventé. — 7. Comme des dépôts sur un plateau. — 8. Préposition. Qui a donc pu nous enrichir. Tourne mal si on le maltraite. — 9. Placées. En parlant de son père, il pouvait dire qu'il en avait plein le dos.

Solution du problème nº 3694

Horizontalement

I. Catherinette. — II. Épanouies. Train. — III. Cal. Terser. Ne. — IV. Ipéca. Et. Ut. — V. Ta. Ile. Apéritif. — VI. Avaliseur. Éros. — VII. Let. Store. Tinta. — VIII. Rome. Lasses. Ri. — IX. Tau. Riens. Aèdes. — X. Ocre. Titus. Se. — XI. Ness. Fô. Ou. — XII. Se. Criton. Élu. — XIII. User. Ressources. — XIV. Pommes. Inouïs. — XV. Épicée. Uélé.

Verticalement

1. Récital. Tonsure. — 2. Papavéracées. — 3. Calé. Atours. Épi. — 4. An. Cil. Escroc. — 5. Totaliser. Me. — 6. Hue! Est. Infirme. — 7. Eire. Éole. Otée. — 8. Restaurant. Ossu. — 9. Ise. Pressions. — 10. Rue. Tu. Oil. — 11. Et. Tréteau. Aune. — 12. Tri. Irisés. Ro. — 13. Ta. Iton. Déçue. — 14. Ein. Istres. Lei. — 15. Neuf. Aisé. Ussé.

GUY BROUTY.

LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal officiel* du dimanche 22 avril est parue une liste — dont nous publierons l'intégralité dans l'une de nos prochaines éditions — de promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur. Nous relevons les quelques noms suivants :

Sont promus *commandeurs :*

MM. Xavier Daufresne de la Chevalerie et Jean Herly (relations extérieures) ; Marcel Boiteux, Jean Dausset et Louis Libois (industrie et recherche) ; Jean Delannoy (culture) ; Joseph Rovan (premier ministre).

Sont promus officiers :

MM. Pierre Sabbagh (techniques de la communication) ; Georges Basdevant, Guy Braibant et Henri Sauvan (transports) ; Maurice Kriegel-Valrimont (anciens combattants) ; Fernand Pouillon (urbanisme et logement) ; Claude Mauriac et Henri Verneuil (culture) ; Albert Ferrasse (temps libre, jeunesse et sports) ; Mme Simone Rozès (justice).

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Pierre Cardinal, Serge Klarsfeld, Jean Schwoebel (techniques de la communication) ; André Chandernagor (économie, finances et budget) ; Igor Barère et Etienne Lalou (industrie et recherche) ; Charles Aznavour, Ralph Baum, Marcel Lupovici, Paul Puaux et Yves Saint-Laurent (culture).

EN BREF

FORUM

DES ATOUTS POUR LA FRANCE. — Les élèves de l'Ecole des mines de Paris organisent, avec l'appui de la Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseil, les 25 et 26 avril à Paris, un forum sur le thème « Rôle et avenir de l'ingénieur-conseil dans l'entreprise ». Deux volets : un colloque et une présentation de sociétés sur des stands. Différents sujets seront abordés le 26 avril : les techniques de pointe (CAO, robotique, plan productique), la monétique et l'organisation des services informatiques.

★ **Association Forum Mines, Ecole des mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, 75272 Paris Cedex 06, tél. : (1) 329-21-05, poste 602.**

STAGE

ARCHITECTURE ET COMMUNES RURALES. — Le Centre d'études supérieures d'aménagement (CESA) et l'Association professionnelle pour la formation continue et la promotion sociale des salariés d'architectes (PROMOCA) organisent un stage sur les interventions architecturales et urbanistiques dans les communes rurales. La première phase aura lieu les vendredis 27 avril et 4 mai à la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Chambray-lès-Tours. Destiné aux élus locaux et aux professionnels de l'architecture, ce stage aura pour support la réalité des communes rurales d'Indre-et-Loire.

★ **Inscriptions avant le 20 avril auprès du Service de scolarité de l'UER, AGI, Parc de Grandmont, 37200 Tours. Tél. : (47) 66-95-12.**

MICRO-INFORMATIQUE ET GESTION. — Le Service d'éducation permanente de l'université Paris-X Dauphine organise, du 24 avril au 6 juillet un stage à plein temps sur la micro-informatique appliquée à la gestion. Gratuit mais non rémunéré, il est destiné aux jeunes de moins de vingt-cinq ans titulaires d'un DEUG ou d'un diplôme équivalent.

★ **Service d'éducation permanente de Paris-IX Dauphine, tél. : 553-09-40.**

SERVICE NATIONAL

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES FRANÇAIS NÉS ENTRE LE 1er AVRIL ET LE 22 AOUT 1964

Le ministère de la défense communique :

La fraction de contingent 1984/06 comprendra, s'ils ont été reconnus « aptes » au service :

1º Les jeunes gens :

a) Dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er juin 1984;

b) Dont l'appel avec une fraction de contingent antérieure a été, pour des motifs divers, annulé et fixé à l'échéance du 1er juin 1984;

c) Volontaires pour être appelés le 1er juin 1984 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er avril 1984, déposé une demande d'appel avancé;

d) Volontaires pour être appelés le 1er juin 1984 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er avril 1984, fait parvenir leur résiliation de report d'incorporation.

2º *a)* Les jeunes gens titulaires d'un report d'incorporation, administrés par les bureaux du service national de métropole, nés entre le 1er avril 1964 et le 30 juin 1964, ces dates incluses, recensés avec la deuxième tranche trimestrielle de la classe 1984;

b) Les jeunes gens omis ou naturalisés, non titulaires d'un report d'incorporation, recensés avec la deuxième tranche trimestrielle de la classe 1984;

c) Les jeunes gens non titulaires d'un report d'incorporation, administrés par les bureaux du service national de métropole, nés entre le 1er juillet 1964 et le 22 août 1964, ces dates incluses, recensés avec la troisième tranche trimestrielle de la classe 1984;

d) Les jeunes gens omis ou naturalisés, non titulaires d'un report d'incorporation, recensés avec la troisième tranche trimestrielle de la classe 1984.

Les jeunes gens destinés à l'armée de terre, à la marine ou à l'armée de l'air seront appelés à partir du 4 juin 1984.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 25 AVRIL

« Paris et la Révolution : le cimetière de Picpus », 15 heures, angle rue Picpus et avenue Saint-Mandé, Mme Bouquet des Chaux.

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Palais de la Cité », 15 heures, grille du Palais de justice (Academia).

« Fastes de la Tapisserie du quinzième au dix-huitième siècle », 15 heures, Musée Jacquemart (Approche de l'art).

« Camille Claudel », 15 heures, 77, rue de Varenne (Arts et curiosités de Paris).

« Hôtels et jardins illuminés du Marais », 20 h 30, métro Pont-Marie (les Flâneries).;

« Saint-Germain-des-Prés et l'atelier de Delacroix », 15 heures, au pied de la tour de l'église (Mme Hager).

« Le village de la reine Blanche », 15 heures, 29, rue de la Santé (Paris et son histoire).

« Dans les ateliers d'un doreur-argenteur », 14 h 30, au guichet du métro Arts-et-Métiers (Mme Ragueneau).

« La peinture américaine, 1760/1910 », 19 h 15, entrée du Grand Palais (Mme Ragueneau).

« Le prince en terre d'Islam », 15 heures, Palais de Tokyo (Mme Rojon).

« Les Gobelins », 15 heures, 42, avenue des Gobelins (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

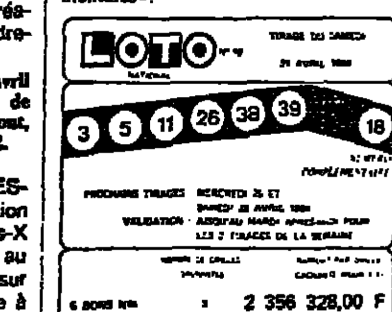
16 h 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Saint-Girons : « L'Europe de la Renaissance : la leçon du Caravage ».

17 heures, 20, rue Marsoulan : « Les mal aimés de la faune française » (Ecologie, énergie, survie).

18 h 30, Centre Pompidou en salle d'actualité, M. Villien : « Le cinéma de Lucchino Visconti ».

19 h 30, Sorbonne, amphi. Bachelard, René Huyghe : « L'impressionnisme et le problème de l'homme. De Renoir à Seurat ».

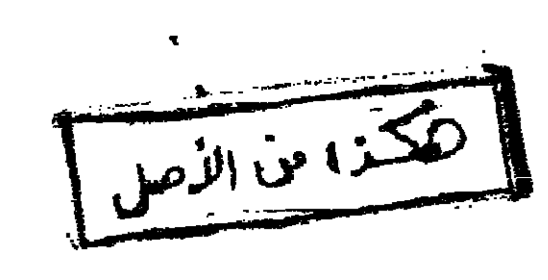
20 h 30, Domus Medica, 60, boulevard Latour-Maubourg, Yves Dienal : « Comment comprendre les maladies mentales ».



LOTO

3 5 11 26 38 39 — 18

6 bons numéros	2 356 328,00 F
5 bons numéros + complémentaire	135 942,00 F
5 bons numéros	9 400,00 F
4 bons numéros	151,00 F
3 bons numéros	10,50 F
	21,00 F



Le Monde

culture

THÉATRE

« ANTIGONE », de Sophocle

Un ours champion d'escrime

Georges Lafaye, chercheur original et solitaire, spécialiste des interférences de l'électronique et du théâtre, s'est manifesté, surtout jusqu'à ce jour, par des spectacles de marionnettes qui ont fait le tour du monde, et qui étaient nés à la Fontaine des quatre saisons dans les années 50.

Les journalistes, en particulier, ne pouvaient pas ne pas être sensibles à l'art de Lafaye, car ses marionnettes, dans leur petite maison, dévoraient littéralement les journaux et, par une magie de pliages et de lévitations, ces journaux se métamorphosaient en oiseaux, femmes de rêve, petites autos du dimanche, religieuses au chocolat, enfants sautant à la corde, roses de jardin, bref des vies entières bien remplies. C'était pour une fois donner l'idée juste de ce qu'est le journal *le Monde* et la presse dans son ensemble.

Un deuxième gros coup de Georges Lafaye eut lieu à l'Exposition française de Moscou, en 1960 ou 1961, par là. Immense exposition, dans un très beau parc. Les machines, la technique, toutes ces choses-là laissaient les Soviétiques de glace, mais ils ne décanillaient pas de la section «culturelle», ils y restaient le jour, la nuit, on ne pouvait plus fermer. L'idée géniale de l'architecte Pierre Faucheux, secondé par Lafaye, avait été de faire de cette section de l'exposition tout bêtement un lieu de repos, de charme pur, de bonheur de vivre, avec des divans sublimes, baudelairiens, des bouquets de fleurs divins, des musiques stratosphériques. Un paradis sur terre. Livres, images, revues, objets enchanteurs divers étaient dispersés là au hasard, libres, et les visiteurs mettaient la main dessus, fauchaient tout, sauf un tableau de Balthus trop grand pour être emporté, qui représentait une petite vache blanche dans une montagne verte et qui faisait un malheur.

Lafaye avait eu pour mission adventice d'installer un vaste cabinet noir, dans quoi les Soviétiques faisaient halte pour cacher, mine de rien, les trucs chapardés, dans des sacs, dans des doublures... Et dans ce grenier noir il y avait par moments des projections lumineuses, juste une danse de couleurs, œuvre de Lafaye, qui mettait le public en état d'ivresse, d'apesanteur, c'était génial, le bouquet final. On peut dire sans exagérer que si des dizaines de milliers de Soviétiques gardent pour la France un attachement irraisonné, c'est aux bonnes idées de Pierre Faucheux et Georges Lafaye qu'ils le doivent.

Aujourd'hui, à la Cartoucherie de Vincennes, Georges Lafaye présente une *Antigone* de sa composition. Sur la scène, il n'y a aucun acteur, il n'y a aucun décor, mais de vagues surfaces cylindriques qui flottent dans le noir et sur lesquelles apparaissent des couleurs peu définies qui font penser à des rochers à marée basse, à des nuages gris quand il va y avoir l'orage.

Traversant ces illusions d'images surgissent de temps en temps des fantômes un peu raides, ceux d'Antigone, d'Ismène, de Créon, toute la famille. Ils font de la main des gestes rigides, un peu comme les sémaphores de l'ancien temps qui transmettaient les télégrammes. Les paroles de Sophocle nous tombent du ciel sur la tête, comme si quelques dieux étaient en colère. Très impressionnant. Cela fait penser au texte bizarre de Kleist sur un champion du monde d'escrime, c'était un ours brun, qui ne bougeait pas du tout son fleuret, et un peu plus loin Kleist parle d'un acteur pas ordinaire, il dit que «son âme était tout entière dans son coude».

Bref, Georges Lafaye continue de montrer ce qu'il sait faire, une fois tous les vingt ans. Il paraît qu'il a en réserve tout un petit monde d'automates mystificateurs, qui nous joueront peut-être Racine ou Beckett, en y mettant du schproum. Patience.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Tempête à la Cartoucherie, 20 heures.

TROIS DISPARITIONS

Le peintre Marcel Janco

Un des fondateurs du mouvement dada

Nous apprenons la mort, survenue samedi 21 avril à Tel-Aviv, du peintre Marcel Janco.

C'est une des dernières figures du dadaïsme qui disparaît avec Marcel Janco, sans doute la plus calme de ce mouvement né au cabaret Voltaire de Zurich, où, en pleine guerre mondiale, s'étaient réfugiés des artistes de toute l'Europe. Marcel Janco était venu de Bucarest, où il est né en 1895, pour étudier l'architecture. Dès ses premiers Reliefs abstraits, *il essaya d'établir des liens entre formes et volumes, peinture et architecture. Avec Hans Arp, son ami, et Tristan Tzara, son compatriote, Marcel Janco se chargea de l'aménagement du décor du cabaret Voltaire,dont les spectacles narguaient les valeurs établies, à travers un dénigrement de l'art et un retour à la création la plus spontanée.*

Lorsque le groupe se sépara, en 1919, Marcel Janco alla à Paris et y vécut la vie d'artiste de Montparnasse, en quête de lui-même, mais ne tarda pas à réaliser tout ce qui le séparait des agitateurs dadaïstes et surréalistes. En 1922, il retourna à Bucarest et y publia une revue d'art contemporain. La seconde guerre mondiale devait contraindre Marcel Janco à se réfugier en Palestine. Peintre et enseignant, il fonda, au début des années 50, un village d'artistes construit de leurs propres mains, à Hein-Hod, du côté du Mont Carmel, dominant la Méditerranée. Il avait le sentiment de réaliser un rêve de paix entre l'artiste et la société.

J.M.

L'écrivain argentin Mujica Lainez

L'écrivain argentin Manuel Mujica Lainez, considéré comme uné des grandes personnalités de la littérature de son pays, est mort à Cordoba samedi 21 avril. Il était âgé de soixante-treize ans.

[Né le 11 septembre 1910 à Buenos-Aires, Mujica Lainez avait vécu plusieurs années en France où il avait écrit, notamment, une biographie romancée de Louis XVII.

Mujica Lainez a toutefois écrit l'essentiel de son œuvre après son retour en Argentine : *La Casa, Los Portenos, Aqui Vivieron, El Laberinto, El Unicornio, Los Viajeros*, etc.

Une autre de ses œuvres, *Bomarzo*, a constitué le livret d'un opéra pour le compositeur argentin Alberto Ginastera. Acclamé dans les grandes capitales internationales, l'opéra avait été interdit en 1967 à Buenos-Aires par les militaires au pouvoir pour son *« sensationnalisme érotique ».*]

Le percussionniste Machito

Le percussionniste de jazz Machito est mort le 15 avril à Londres au cours d'une tournée. Il était âgé de soixante-douze ans. Son orchestre continue la tournée et sera à Paris du 28 au 30 avril.

[Né en Floride en 1912, élevé à Cuba, installé à New-York en 1929, chanteur et percussionniste, Machito fonde son premier orchestre en 1940. Ce qui l'a rendu célèbre auprès du public de jazz, c'est l'orientation qu'il a été le premier a donner à la musique afro-cubaine : intégrer le sens de l'imagination sans rien perdre de sa tonicité. Beaucoup de musiciens de jazz ont joué avec lui. Les exemples qui restent historiquement les plus forts et les plus réussis sont ses rencontres avec Charlie Parker et Dizzy Gillepsie. Après une éclipse de la musique afro-cubaine, la mode avait permis à Machito de retrouver les grandes scènes en 1975. — F.M.]

★ Big Band de Machito, New Morning, du 28 au 30 avril.

■ **DÉPART AVANCÉ POUR MAAZEL.** — Lorin Maazel avait annoncé sa décision de quitter la direction de l'Opéra de Vienne en 1986, à l'expiration de son contrat (*le Monde* du 21 mars). Selon l'agence autrichienne APA, il aurait depuis hâté son départ au mois d'août 1984.

■ **STAGES MUSIQUE ET DANSE.** — Le Centre national d'action musicale vient de publier la liste et toutes les références de sept cent cinquante « Stages et colonies musique et danse » en France pendant l'été 1984 (51, rue Vivienne, 75002 Paris, tél. : 233-38-24. Le numéro 12 F.)

■ **PEDRO URBINO AUX LOMBARDS.** — L'orchestre de Calsa Pedro Urbino y suo guarapo latino donnera cinq nouveaux concerts à la chapelle des Lombards, du 1er au 5 mai, à 22 h 30 (19, rue de Lappe, 75011 Paris. Tél. : 357-24-24).

«LA FIANCÉE DE L'EAU» à Thionville

Le plaisir est interdit

La fiancée de l'eau aime le fou aux mains vides, qui porte sur les gens un regard aigu, qui a la tête pleine d'amour. Mais le père de la jeune fille — bon père et homme religieux — a décidé de la marier au fils du riche voisin. Elle vivra dans une belle maison, et la famille du fiancé a promis de faire construire une mosquée. L'affaire a été conclue : en échange, il y aura cette adolescente pulpeuse, et l'eau, qui sera détournée sur les terres du riche. Le père a sacrifié son bien-être, car sur les terres asséchées ce sera la misère, sa fille sera malheureuse et le fiancé devra renoncer à habiter la ville, où il s'amuse et fait l'amour en liberté.

Tahar Ben Jelloun parle des femmes, il les écoute parler. Elles racontent leurs existences raréfiées, protégées, prisonnières, la manière dont elles ont appris à profiter de la moindre ouverture pour aspirer un peu de plaisir. Le plaisir, ce grand absent auprès des hommes qui s'abattent sur elles comme sur des sacs de sable et se détournent pour s'endormir. Le plaisir est interdit aux hommes comme aux femmes, même si la loi est pour eux. Elle leur assure la domination et oublie le bonheur. Le bonheur est affaire de paradis, il n'est pas admis dans cette vallée de larmes, c'est ainsi dans toutes les religions.

Le poème de Tahar Ben Jelloun emmène loin des légendes. Il n'y a pas d'action, mais une fable qui passe par des personnages stéréotypés, chargés de dire, sans discours, sans pleurnicheries. Dire ce qui est, l'acharnement à l'espoir, et la sensualité se réfugie dans la richesse des rires et des mots. A travers les récits, la vie coule jusqu'à la mort. Mouvement immobile qui brasse les rêves, dans un décor unique : une terrasse entourée de colonnes. Les échanges sont simples, les costumes sont gais. L'angoisse s'exprime dans les vengeances dérisoires, dans le recours aux superstitions, dans la solitude.

La mise en scène de Charles Tordjman et les acteurs — Abdallah Badis, Florence Bott, Yveline Hamon, Didier Kerckaert, Mourad Mansouri, Maïté Ménager, Despina Tomazani — respectent la pudeur impitoyable du constat, la douceur du désespoir et du sourire qui ne se résigne pas.

COLETTE GODARD.

★ *Théâtre municipal de Thionville, jusqu'au 28 avril; à Metz du 3 au 12 mai.*

« LE DINER DE LINA », de Philippe Minyana

L'art d'accommoder les veaux

La vertu première de la pièce de Philippe Minyana, *le Dîner de Lina*, est de convoquer sur une scène de théâtre, lieu d'observation privilégié, deux «héros du monde actuel» : deux personnages qui font leur beurre dans la fabrication du veau aux hormones, dans «l'élevage en batterie».

Les tentatives de résistance contre cette détérioration de la nature, si décidées soient-elles, ont été courtes, trop d'intérêts sont en jeu, trop de professions, et le Président de la République, dans l'une de ses interventions récentes, n'a-t-il pas cité comme l'une des rares réussites de l'exportation française «l'agro-alimentaire», c'est-à-dire l'un des corrélatifs du veau aux hormones?

Le Dîner de Lina, donc, nous montre, dans une luxueuse villa, propriété d'un éleveur en batterie et distributeur d'agro-alimentaire, quelques énergumènes du beau monde qui ont invité à dîner un magnat du veau aux hormones, qui est en retard, mais qui en fin de compte va arriver, très bien interprété par Christian Bouillette.

Avant et après l'arrivée du magnat, les paroles et les gestes sont vains, vides, juste des manifestations de stupidité : le néant. En comparaison des égoïstes satisfaits de Philippe Minyana, produits d'un monde dénaturé, les caricatures noires d'un Jean Anouilh sont du petit lait. La mise en scène de Stéphanie Loïk, volontairement mécanique, stéréotypée, accompagne bien le propos.

Bien sûr, il est permis d'avoir envie de passer la soirée avec des gens plus sympathiques. Mais pour peu que l'on passe trois jours dans ce qui était autrefois la campagne, la terre, pour peu que l'on ait entendu les petits cochons élevés en batterie hurler à la mort la nuit, pour peu que l'on ait vu, tout autour de ces usines à fabriquer des monstres, les prairies transformées en nappes d'excréments, alors on ne peut qu'approuver le théâtre de vouloir dire ce qu'il pense, lui aussi.

M. C.

★ Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, 20 h 30.

NOTES

Cinéma

« LE TEMPS DE LA REVANCHE » de Adolfo Aristarain

La torture moralisée

En jouant sur deux tableaux avec brio, et cela à une époque où les militaires tenaient toujours le haut du pavé à Buenos-Aires (le tournage eut lieu en 1980 et le film connut un énorme succès de public lors de sa sortie en 1982), Adolfo Aristarain prouve qu'il maîtrise parfaitement son art.

Un ancien militant de gauche part travailler comme dynamiteur sur un chantier en plein air. Adolfo Aristarain a l'imagination visuelle du bon cinéma américain, possède le sens du raccourci. Bengoa, le dynamiteur, découvre vite la corruption, devine instantanément que l'on n'applique pas les mesures de sécurité requises. Il part en guerre contre les maffiosi qui gèrent l'entreprise et ose les défier après avoir été lui-même victime d'un accident.

Militant, Bengoa s'impose, au prix de tortures physiques qu'il s'inflige à lui-même, un châtiment à la hauteur de la victoire qu'il prétend remporter. L'automutilation sera la garantie qu'il ne trahira pas. L'auteur du film va peut-être juste un peu trop loin, veut trop prouver.

Un acteur remarquable aux consonnances italiennes, Federico Luppi, mène flegmatiquement le jeu, dans la meilleure tradition bogartienne. Mais on est curieux de savoir quel chemin prendra la carrière de Aldofo Aristarain, une fois tombées les barrières qui paralysaient la libre expression.

LOUIS MARCORELLES.

« CLIN D'ŒIL », de Jorge Amat

La fascination du mal

Un ancien collaborateur d'Arrabal invente, à son tour, une histoire macabre lovée dans notre quotidien le plus familier. L'invraisemblable se gagne au prix d'un effort de tous les instants pour rendre la vie alentour aussi banale, aussi terne que possible. Un homme mal rasé, traîneur de savates, qui affirme avoir perdu la vue en Algérie, courtise une jeune marchande de journaux. Ils se marient, ont un enfant. La vie avec Raymond l'aveugle devient toujours plus sordide pour Janine.

Un renversement de situation aux dernières images ne résout vraiment rien. Tout au plus dira-t-on que la machination, le sortilège, qui transforment ces existences nous renvoient au plus profond de notre inconscient, au besoin de subjuguer autrui.

Christian Van Cau, l'aveugle, s'est taillé un rôle sur mesure, il l'a écrit lui-même. La surprise vient de Dominique Varda : exprimer une telle détresse avec si peu de moyens relève du prodige. Tourné avec quatre sous, *Clin d'œil* montre déjà une réelle maîtrise.

L. M.

Galeries

KARL HUBBUCH

Le terrifiant cortège

Le nom de Karl Hubbuch (1891-1972) serait pratiquement ignoré chez nous sans les Expositions « Paris-Berlin » et « Réalismes » au Centre Pompidou, où il figurait sous l'étiquette de la *Neue Sachlikeit* aux côtés de Georg Grosz, en réaction contre l'expressionnisme.

Il aimait pourtant passionnément la France, où il revenait chaque année, avant et après le nazisme qui l'avait réduit au silence. En font foi nombre d'aquarelles et de dessins pris sur le vif, avec une acuité qui n'exclut pas la tendresse, voire la pitié. Pas toujours : les voyeurs du *Bal Nègre*, les bigotes de *Notre-Dame*, la foule du métro sont aussi cruellement, lucidement observés que les personnages d'outre-Rhin. C'est toute une époque, celle de l'Allemagne des années 20 et 30, que le crayon d'Hubbuch, sa plume ou son pinceau restituent à leur veulerie, leur bassesse.

Les femmes d'abord, dans cette exposition qui compore quelque quatre-vingts numéros. Quel terrifiant cortège de femelles hurlantes de vérité, vêtues ou dévêtues, sans indulgence pour leurs tares physiques, dans les grandes toiles surtout ! Objectivité sans doute, mais « objectivité transcendantale » selon Max Beckmann, encore transcendée par la netteté, la perfection du trait, l'emploi judicieux de la couleur.

Nous voilà bien au-delà de la caricature, même si ses qualités formelles — voyez l'admirable dessin à peine rehaussé de teintes discrètes de l'*Arbre déraciné*, qui se passe de tout symbolisme — donnent toute leur virulence à cette dénonciation d'une société, d'un système. Hitler l'avait compris, qui avait même exclu Hubbuch de l'exposition de l' « art dégénéré ». Il aurait continué à déranger.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon.

Jazz

JOAO BOSCO à Paris

Un sambista d'aujourd'hui

Joao Bosco vient à Paris pour son premier récital en solo. Il participait il y a quelques semaines à une nuit brésilienne, mais là il sera seul, armé de sa guitare, de son humour et de son aisance. A Montreux, l'été dernier, simplement juché sur un tabouret, Joao Bosco a renversé une salle pourtant rompue au spectacle et aux décibels ; en toute simplicité...

Il est resté tel que l'avait révélé hors du Brésil, où il est une star, le « Carrefour mondial de la guitare de Fort-de-France » en 1978 : tonique, rieur, habité par une malicieuse spontanéité, et capable de nouer les liens les plus secrets du charme et de la séduction avec n'importe quel public. Pour ceux qui connaissent la langue brésilienne, il faut signaler comme de surcroît la drôlerie et la délicatesse de ses textes.

Bosco est fondamentalement musicien ; nourrie aux compositeurs d'Amérique latine (Alberto Nepomuceno, Villa-Lobos), son adolescence a été scandée par les mouvements du jazz et le renouveau de la bossa nova. Ni ancien ni moderne, il est un sambista d'aujourd'hui, un des moins travaillés par la mode, un des plus vifs et des plus originaux.

FRANCIS MARMANDE.

★ Eldorado, le 24 avril, 21 heures.

CINÉMA

« LES FAUVES », de Jean-Louis Daniel

La nuit du destin

Bela (Gabrielle Lazure), femme du cascadeur Berg (Daniel Auteuil), meurt brûlée vive dans leur voiture, au début du film. Lui en réchappe. Ce n'était peut-être pas un accident, car elle allait le quitter, sans dire pourquoi. Le spectateur sait qu'un certain Léandro (Philippe Léotard) était venu la relancer, mais ignore quel lien attachait Bela à cet autre homme visiblement fou d'amour. Or, quelques années plus tard, Léandro réparaît, se fait embaucher dans une compagnie de surveillance privée où travaille Berg, rongé de remords. Il va déchaîner contre lui la violence et la haine de ses compagnons, qui n'aimaient déjà pas ses allures renfermées, son cafard solitaire, sa façon de rester à part.

Depuis *le Trottoir des allongés* et *Même les mômes ont du vague à l'âme*, Jean-Louis Daniel est en plein progrès (il a, cette fois, deux co-auteurs) pour l'écriture de scénario. L'histoire qu'il nous propose est même très attachante, avec ce point de départ mystérieux dont la clé n'est donnée qu'à la fin.

Si le rôle de Gabrielle Lazure est court, son souvenir marque tout le film, détermine les comportements de Berg et Léandro. De plus, Bela, disparue, revit d'une certaine façon en Mimi (Véronique Delbourg, actrice fascinante par sa radieuse féminité, ses alternances de force et de fragilité). Daniel Auteuil révèle un tempérament dramatique avec lequel il faudra, désormais, compter. Léotard, navigue dans une douloureuse névrose. Les relations de ces trois personnages sont marquées d'un romantisme de la passion d'autant plus noir que le destin s'éveille dans Paris la nuit, des ambiances de flammes, d'ombres bleuâtres, de lieux propres au viol, à la peur, au meurtre et à l'exorcisme des traumatismes du passé.

Jean-Louis Daniel s'est lancé, jusqu'au vertige, dans une mise en scène super-lyrique, super-frénétique, rappelant, parfois, *Diva*, de Jean-Jacques Beineix et *Rue barbare*, de Gilles Béhat. Il y a beaucoup de décors naturels, transfigurés par les éclairages, et l'on sent un peu trop le besoin du réalisateur de prouver sa virtuosité avec les mouvements d'appareil, les poursuites en voitures, les angles de prise de vues, les fusillades. Les membres de la société de surveillance prennent soudain des gueules d'assassins, sauf la femme-mec jouée par la Ccanadienne Louise Portal. D'une façon générale, les rôles secondaires vont à hue et à dia : Jean-François Balmer, par exemple, est franchement mauvais. Par contre, Florent Pagny est remarquable en jeune homosexuel épris de Berg. Mais pourquoi avoir fait de cet homosexuel un délateur par jalousie, se rachetant par une mort virile, en regrettant l'amitié qui aurait pu naître de saoûleries communes et d'« histoires de nanas » ?

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Une lettre du cinéaste Mohamed Lakhdar-Hamina

Le cinéaste Mohamed Lakhdar-Hamina nous écrit, après l'article de Louis Marcorelles intitulé « Une odyssée maghrébine » (le Monde *du 4 avril 1984) et qui reprenait plusieurs de ses déclarations, faites lors de la projection-débat de son film* Vent de sable.

Cet article, et j'y suis sensible, constitue un point de vue éclairé qui s'inscrit dans le droit fil d'un intérêt manifeste pour les cultures différentes, leurs tentatives et leurs espoirs.

Si la réalisation d'un film est un acte douloureux, sa nécessaire promotion et distribution l'est encore plus. Aussi, et dans ce cadre, j'ai été amené à faire certaines déclarations, dans le feu de l'action lors du débat qui «s'est enflammé comme à la cinémathèque d'Alger un soir d'orage... très franc... très impulsif...» qui demandent à être restitutées dans leur contexte.

Vent de sable, production nationale, se veut une contribution à l'histoire et à la revalorisation du patrimoine culturel algérien. En instaurant le dialogue avec la société algérienne en mutation c'était : «retrouver le cinéma dans sa dimension la plus immédiate, son aspect à la fois physique et moral».

C'est tout à l'honneur du pays d'aborder le problème crucial de la société moderne : celui du statut de la femme. Faut-il rappeler depuis quand la femme a acquis le droit de vote en Suisse, celui du divorce en Italie, l'inégalité de fait devant l'emploi et le salaire en France, etc. ?

La prise en considération de ces problèmes aujourd'hui est le résultat du gigantesque effort accompli en Algérie sur le double plan de la scolarisation et de la mise en place d'un véritable tissu industriel.

Il est vrai que j'appréhende la sortie du film en Algérie et le verdict du public, tant à cause de la «légende» qui entoure ma personne que du sujet traité, qui relance le débat sur une question qui agite notre opinion publique, comme le dit Kateb Yacine.

Mon départ de l'ONCIC (1), dont j'assume la direction générale, n'est ni une malédiction ni un désaveu de ma gestion. Il est lié à la décision du gouvernement de restructurer les entreprises nationales, pour assurer une meilleure maîtrise des outils de production, y compris dans l'audiovisuel. Après cette restructuration, ma mission devrait prendre fin, et je pourrais alors me consacrer pleinement à la réalisation.

Aujourd'hui, la mise en œuvre d'une véritable politique de l'audiovisuel vise à assurer au cinéma national les bases d'un véritable décollage. Ce cadre nouveau mis en place ne manquera pas de balayer tous «les cancres» et de favoriser l'émergence de véritables talents.

(1) ONCIC : Office national pour le commerce et l'industrie cinématographiques.

■ **LA VILLE ET LE CINÉMA.** — Architecture et construction et le Centre de création industrielle (CCI) organisent, mercredi 25 avril une conférence-débat sur le thème « L'architecture et la ville dans le cinéma ». Elle aura lieu au Centre Pompidou et réunira Claude-Jean Philippe, Max Douy, Alexandre Trauner et Paul Virilio (Grande Salle, 1er sous-sol, 18 heures).

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA TROISIÈME JAMBE DU CARROSSE – Bec Fin (296-29-35), 20 h 45.

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Werther.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), à 14 h 30 : Cinna ; à 20 h 30 : La Mort de Sénèque.

BEAUBOURG (277-12-33), Cinéma-vidéo, de 12 h 30 à 21 h 30. – Nouveaux films BPI : à 16 h : Musiques du Mali : les gens de la parole (J.F. Schiano) ; à 19 h : Canne amère (J. Ancelin).

Les autres salles

A. DÉJAZET (887-97-34), 21 h 30 : la Nuit des assassins.

AMERICAN CENTER (321-42-20), 21 h : Cold Harbor (avec B. Raymond).

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : la Vie ordinaire ; à 21 h : le Misanthrope.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CISP (341-85-15), 20 h 30 : le Cache-cœur.

CITHEA (357-99-26), à 20 h : L. Semonin.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : SOS homme seul.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 19 h : Gide 84 ; 20 h 30 : Gertrud, morte cet après-midi.

EPICERIE THEATRE (272-27-05), 19 h : Imprévu pour un privé ; 20 h 30 : l'Ile des chèvres.

ESPACE GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : le Bouc.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : les Aventures de Dieu.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Bonsoir Prévert.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 20 h 15 : l'Ambassade ; II. 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : la Panthère bleue ; Petite salle, 18 h 30 : Pique et pique et follet drame ; 22 h 30 : le Drap de sable.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : le Shaga.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

PARC DE LA VILLETTE, sous chapiteau (241-31-53), 20 h 30 : On a tous les jours cent ans.

POCHE (548-92-97), 20 h : Molly Bloom ; 21 h : l'Élève de Brecht.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : Y'en a marr... ez vous.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 21 h : Fils de butte ou les Seigneurs de Montmartre.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : les Elles et les Eux.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : la Pêche à la mouche.

En région parisienne

IVRY, Th. des Quartiers (672-37-43), 20 h 30 : la Surprise de l'amour.

VINCENNES, IVI (363-63-63), 21 h : Table masquée.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 22 h 15 : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 ; Areuh=MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres : II : 20 h 15 : Pas de citrouille pour Cendrillon : 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; 22 h 30 : Limite.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II : 20 h 15 : Ils avaient les foies dans l'Ouest ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : les Surgelés ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : l'Impôt et les Os.

La danse

LA FORGE (371-71-89), 20 h 30 : Tangente danse actuelle (Tompkins).

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h : Les étoiles et le ballet de l'Opéra de Paris.

Le music-hall

ESSAION (278-46-42), 18 h 30 : François Petitpas.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Holiday on Ice.

Les concerts

Salle Gaveau, 20 h 30 : D. Abramovitz (Grieg, Hersant, Fauré...).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Bert de Kort Quartet.

FORUM (297-53-47), 22 h : Boca, Betina.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : R. Cabarius ; 24 h Bonard.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : D. di Piazza, K. Mansour, O. Hutman, T. Rabeson.

SAVOY (277-86-88), à 21 h : Nacache, F. Despres, V. Meyer.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Over my dead body, de M. St-Clair ; 17 h, Traqué dans la ville, de P. Germi ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : Zu boser schlacht schleich'ich heut nacht so bang.

Les exclusivités

L'ADDITION (Fr. *) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

L'AFFRONTEMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ALDO ET JUNIOR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26)) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-49) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

Lundi 23 avril

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert 14e (321-41-01).

L'ANGE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

A NOS AMOURS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysée Lincoln, 8e (359-36-14).

L'ASCENSEUR (Holl., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LE BAL (Fr.-It.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BIQUEFARRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-46-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (545-35-38).

CARMEN (Esp., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82) ; Rialto, 19e (607-87-61).

CARMEN (Franco-It.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LES CAVALIERS DE L'ORAGE (Franco-Yougoslave) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

CLIN D'ŒIL (Fr. : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LES COMPÈRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

DEAD ZONE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoche, 6e (633-10-82).

L'EDUCATION DE RITA (Angl., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

EMMANUELLE IV (**) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LES FILMS NOUVEAUX

BREAK DANCE ET SMURF, comédie musicale italienne de Vittorio Desisti, v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

ÉCOUTEZ BIZEAU / ÉCOUTEZ MAY PIQUERAY, films français de Bernard Baissat : Saint-André des Arts, 6e (326-46-18).

LES FAUVES (**), film français de Jean-Louis Daniel : Forum, 1er (297-53-74) ; Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

OSTERMAN WEEK-END (**), film américain de Sam Peckinpah, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Passy, 16e (288-62-34). – V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Les Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

RETOUR VERS L'ENFER, film américain de Ted Kotcheff, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Images, 18e (522-47-94).

VIVA LA VIE, film français de Claude Lelouch : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

L'ENFER DE LA VIOLENCE (**) (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Calypso, 17e (380-30-11).

FEMALE TROUBLE (**) (v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

FEMMES DE PERSONNE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**) : Logos, 5e (354-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

FRAULEIN BERLIN (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

GORKY PARK (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76).

GUERRES FROIDES (Ang., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LAISSE BÉTON (Fr.), Studio St-Séverin, 5e (354-50-91) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

L'HABILLEUR (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (534-20-12).

LE JOUR D'APRÈS (A., v.f.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

LE JUGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE LÉOPARD (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23).

LETTRES D'AMOUR PERDUES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LOUISIANE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-48-85).

MEGAVIXENS (A., v.f.) (**) : Septième Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES MORFALOUS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

NEW-YORK NIGHTS (A. v.o.) (**) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

PEPPERMINT FRIEDEN (All., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

POLAR (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic, 14e (545-35-38).

POLAROID KILLER (Fr.) (**) : Movies, 1er (260-43-99).

RISKY BUSINESS (A., v.o) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

SANS TÉMOINS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

SCARFACE (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SCÉNARIO DU FILM PASSION (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

STAR 80 (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

STAR WAR LA SAGA (A.) la Guerre des étoiles ; L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi ; Escurial, 13e (707-28-04).

STREAMERS (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Logos, 5e (354-42-34) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE TEMPS DE LA REVANCHE (Argentin, v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

TENDRES PASSIONS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

THE WIZ (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93).

TIME RIDER, LE CAVALIER DU TEMPS PERDU (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Templiers, 3e (271-84-56).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr., vers. Delavault) : St-Ambroise, 11e (700-89-16). – Vers. Gal : Ciné Beaubourg (Hsp), 3e (271-52-36). Vers. Saurova : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Hasp Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (703-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Passy, 16e (288-62-34).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

VENT DE SABLE (Alg., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA VILLE BRULÉE (Esp. v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : George-V, 8e (562-42-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

WEND KUUNI (Haute-Volta) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

WILLIAM BURROUGHS (A., v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38).

YENTL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Les festivals

MARX BROTHERS : Action Ecoles, 5e (327-72-07), 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Plumes de cheval.

JOHN CARPENTER : Escurial, 13e (707-28-04), 16 h 30 : The Thing (*).

M. DURAS : Denfert, 14e (321-41-01), 16 h : le Camion.

FILMS D'ARTS MARTIAUX CHINOIS : Cigales, 18e (606-11-75) : l'Epée magique (v.o.), Zaitochi et le manchot, la Hyène intrépide.

A. HITCHCOCK (v.o.) : Action Rive gauche, 5e (354-47-62) : le Faux Coupable.

FESTIVAL H. BOGART (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Port de l'angoisse.

FESTIVAL C. SAURA (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 18 h : Noces de sang.

Les séances spéciales

ANNIE HALL (A., v.o.), Rivoli-Beaubourg, 4e (278-47-86), 22 h 05.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h.

CASANOVA DE FELLINI (*) (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 21 h 15 + Calypso, 17e (380-30-11), 20 h.

LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h 10.

ELEPHANT MAN (Brit., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h 45.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 20 h 30.

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h 15.

JOHAN, CARNETS INTIMES (**) (Fr.), Movies-Halles, 1er (260-43-99), 16 h 10.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

NOUS ÉTIONS UN SEUL HOMME (**) (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99), 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.

OFFICIER ET GENTLEMAN (A, v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

OUTSIDERS (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h 05.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 25 et 0 h 15.

VIVRE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 19 h.

CARNET

Mariages

– Mlle Marie-Chantal **DARRICARRERE**
et
M. Jean-Marc **FERREIRA**

ont la joie d'annoncer leur mariage.

La cérémonie civile aura lieu, le 28 avril 1984, à 15 h 30, à la mairie de Saint-Paul-lès-Dax (40990).

La cérémonie religieuse suivra, à 16 heures, en la chapelle du Berceau de Saint-Vincent-de-Paul (40).

7, rue du Lieutenant-Lumo,
40000 Mont-de-Marsan.

Décès

– M. Georges Cazac,
son époux,
M. et Mme Michel Hanaut,
ses enfants,
Mathieu, Olivier et Dorothée Hanaut,
ses petits-enfants,
Mme France Rigaux,
sa sœur,
M. et Mme Ph. Hibon,
M. et Mme J. Legrip de la Rozière,
Mlle Geneviève Cazac,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges CAZAC,
née Jeannine Rigaux,

survenu le 17 avril 1984, dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse aura lieu, le mardi 24 avril 1984, à 8 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, rue Saint-Dominique.

151, rue de Grenelle,
75007 Paris.
21, boulevard de Cambrai,
06200 Nice.

– M. et Mme Roger Labat,
Marie-Christine, Jean-Paul et François,
M. et Mme Yves Labat,
Patricia et Patrick,
M. et Mme Jean Labat,
Sylviane,
Les familles Desclaux, Lacave et Paillière,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice LABAT,
née Germaine Desclaux,

survenu le 14 avril 1984.

La cérémonie religieuse a été célébrée, le lundi 16 avril 1984, en l'église de Bénesse-Maremne (Landes).

Cet avis tient lieu de faire-part.

58, rue de l'Amiral-Mouchez,
75014 Paris.

– Mme Pierre Legourd,
M. et Mme Jean-Paul Legourd,
M. et Mme Gilles Legourd
et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LEGOURD,

ancien directeur de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de Reims,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,
commandeur du Mérite agricole,

survenu le samedi 14 avril 1984, dans sa soixante-cinquième année.

Selon sa volonté expresse, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Villeneuve-lès-Avignon.

Mme Raymonde Poly,
Sa famille et ses amis,
font part du décès de

Jean POLY,

inspecteur général honoraire
de l'instruction publique,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 20 avril 1984, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques auront lieu au crématorium de la ville d'Orange (Vaucluse), le mardi 24 avril 1984, à 10 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons à adresser au centre Marie-Lannelongue (président : M. le professeur Merlier).

133, avenue de la Résistance,
92350 Le Plessis-Robinson.

Anniversaires

– Pour le sixième anniversaire de la mort de

Jacques RUEFF,

une pieuse pensée est demandée à ceux qui gardent son souvenir.

Messes anniversaires

– L'association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'outre-mer et leurs amis,
Le bureau national,
Le conseil national de l'ANFANOMA,

feront célébrer, le jeudi 26 avril 1984, à 18 heures, en la basilique Sainte-Clotide, 23, rue Las-Cases, à Paris-7e, une messe anniversaire à la mémoire de

Paul-Emile VIARD,

président national de l'ANFANOMA,
doyen honoraire
de la faculté de droit d'Alger,
ancien député,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
officier de l'Instruction publique,

décédé à Paris, le 26 mars 1984.

Le Monde

société

PAQUES DANS LE MONDE

Affluence record à Rome pour célébrer les fêtes pascales. Fait sans précédent, la veillée du samedi soir a eu lieu non à l'intérieur de la basilique mais sur la place Saint-Pierre. Comme pour le chemin de croix au Colisée, la veille, ceux qui se trouvaient loin de l'autel pouvaient suivre la cérémonie sur un écran géant de télévision. Dimanche matin, Jean-Paul II a solennellement refermé les deux battants de la Porte sainte de la basilique Saint-Pierre, marquant ainsi la fin de l'année jubilaire, l'Année sainte extraordinaire qui avait commencé le 25 mars 1983.

● A JÉRUSALEM, au moins cinquante mille pèlerins ont suivi les diverses célébrations, catholiques ou orthodoxes, pour des fêtes pascales qui, cette année, tombaient le même jour. L'affluence était grande, non seulement à Jérusalem, mais aussi à Nazareth et à Bethléem. A Abou Gosh, près de Jérusalem, les moines bénédictins français ont accueilli les chœurs de l'Orchestre de Paris (en tournée en Israël) pour une messe solennelle, en latin.

● A PÉKIN, plus de dix mille fidèles ont assisté, dimanche, aux messes de Pâques qui ont été célébrées dans les deux églises catholiques de la ville. La cathédrale de la ville, l'église de l'Immaculée conception, était trop petite pour contenir tous les fidèles venus assister à la grand'messe chantée en latin par Mgr Michael Fu Tieshan, évêque de Pékin. L'agence *Chine nouvelle* précise que des offices de Pâques ont également été célébrées dans deux églises protestantes de la capitale et dans le reste du pays.

● L'UNION SOVIÉTIQUE a célébré en même temps, dimanche, les Pâques orthodoxes russes et... l'anniversaire de la naissance de Lénine. Si, un peu partout dans le pays, de grands drapeaux rouges ornés de la faucille et du marteau ont été déployés sur les édifices publiques, ainsi que d'énormes pancartes à l'effigie de Lénine, quarante millions d'orthodoxes pratiquants fêtaient la résurrection du Christ. A Moscou, les fidèles se pressaient dans la trentaine d'églises encore ouvertes au culte, malgré les miliciens et les volontaires de police, dont la présence est destinée, selon les autorités, à *« protéger les pratiquants des importuns »*, mais qui cherchent, en fait, à dissuader les jeunes de pratiquer. Un effort particulier a été fait, cette année, pour empêcher les jeunes de se rendre à l'église : soirée de jazz, un programme tardif de variétés à la télévision et le film américain *Tootsie* dans les cinémas de Moscou...

● EN FRANCE, enfin, Mgr Paul-Joseph Schmitt, évêque de Metz, avait décidé de passer la nuit de Pâques à Rombas, ville située au cœur même de la région sidérurgique durement touchée par les récentes décisions de restructurations. Cette ville, avec les laminoirs et les aciéries de l'usine de Grandrange, en est devenue, en Moselle, le haut lieu symbolique.

A. W.

Jean-Paul II souligne les « contradictions croissantes » de la civilisation actuelle

De notre correspondant

Rome. — Jean-Paul II a célébré, le 22 avril, la messe de Pâques et la fin de l'année sainte « extraordinaire » devant près de trois cent cinquante mille personnes massées sur la place Saint-Pierre et dans les rues avoisinantes. La cérémonie centrée sur le thème de la « Rédemption », comme il se devait pour un dimanche de Pâques, et la clôture d'un Jubilé proclamé pour le mille neuf cent cinquantième anniversaire de la crucifixion, a été retransmise en mondiovision sur des images choisies par le metteur en scène Franco Zeffirelli et pouvait être suivie par près d'un milliard de personnes dans trente-six pays de par le monde.

« Ouvrez les portes au Rédempteur », a répété le pape tout au long d'une homélie qui soulignait l'universalité du message du Christ *« Rédemption et civilisation de l'amour »* face *« à une époque moderne si difficile et une civilisation aux contradictions croissantes »*. Et c'est donc au travers de l'idée de « lutte » que le pape a illustré cette crise et ces contradictions de la civilisation contemporaine.

« Il y a en elle, a-t-il affirmé, *une lutte entre l'ardent désir de la paix et la préparation fébrile des moyens de guerre engendrant la destruction ; il y a en elle une lutte entre la richesse qui vient du progrès matériel et technique et l'extrême pénurie et indigence qui se paie par la mort de millions d'enfants, d'hommes et de femmes à cause de la faim ou de la soif ; il y a en elle une lutte entre le désir universel de la dignité de l'homme et de ses droits et la violation de ses droits allant jusqu'aux formes brutales de la domination arrogante et de la violence, de l'oppression des consciences, des tortures et du terrorisme ; il y a en elle, une lutte entre les efforts visant à garantir et à prolonger la vie humaine et la destruction de cette même vie sous diverses formes qui n'épargnent pas ceux qui doivent naître et les grands malades qui ont encore un souffle de vie ; il y a en elle, une lutte entre l'espérance alimentée par les merveilleuses conquêtes de la science et de la technologie et le désespoir suscité par la perspective des usages néfastes que, dans tous les domaines, l'homme est tenté d'en faire. »*

Après une bénédiction et un message de Pâques prononcé en quarante-cinq langues (dont l'hébreu, l'arménien, le swahili et l'albanais), le pape s'est approché de la porte sainte — ouverte le 25 mars 1983 pour le début du Jubilé. Après une brève prière qu'une partie des fidèles massés sur la place pouvait suivre sur un gigantesque écran de télévision (5,5 mètres sur 4 mètres), Jean-Paul II a fermé les deux battants recouverts de bronze, concluant ainsi l'Année sainte extraordinaire. Comme le veut la tradition, cette porte sera prochainement murée et ne sera rouverte qu'en l'an 2000 pour le prochain jubilé.

Dix à vingt millions de pèlerins

Le succès de l'année sainte a dépassé les prévisions. Combien sont-ils à être venus dans la Ville éternelle entre mars 1983 et avril 1984 pour un tel pèlerinage ? Les premières statistiques fournies par l'institut provincial du tourisme de Rome affirment ainsi que, pour les deux premiers mois de cette année, le nombre des « arrivées de touristes » a augmenté de 9,6 % par rapport à l'année précédente. Ces derières semaines, à l'occasion des grandes cérémonies de clôture de l'année du Jubilé et des vacances de Pâques, l'affluence des visiteurs avait été encore plus forte. Mais il est impossible, à la lecture de ces statistiques, de faire la différence entre touristes d'une part et pèlerins de l'autre. Certains, dans les milieux du Vatican, annoncent le chiffre de vingt millions de fidèles pour l'année sainte. D'autres estiment que leur nombre ne dépasse guère dix millions.

Mgr Schierano, président du comité organisateur de l'année sainte, se réjouit d'autant plus de ce succès que pour éviter les pertes financières comme en 1975, le Saint-Siège avait misé sur la plus grande simplicité, réduisant au maximum les dépenses et se contentant d'un rôle de coordination, laissant l'organisation des pèlerinages aux mains des divers mouvements du monde catholique. L'une des nouveautés de cette année sainte — et l'une des principales raisons de l'écho suscité — a été l'organisation de manifestations et cérémonies tout au long de l'année pour les diverses « catégories » de fidèles. Il y a eu ainsi le jubilé des artistes et celui des militaires, celui des intellectuels et celui des familles, celui des journalistes et celui des prêtres, etc.

« Aujourd'hui il n'est plus suffisant de parler à l'homme en général, il faut savoir aussi parler à chacun des thèmes qui lui sont le plus proches », affirme Mgr Schierano qui se félicite particulièrement du succès remporté par le jubilé des sportifs et celui des jeunes qui, ces deux dernières semaines, ont été suivis par plus de deux cent mille personnes.

Intérim.

Un policier est inculpé d'homicides volontaires à Nanterre après avoir tué deux jeunes gens

Bavure policière ? Accident ? Légitime défense ? La question est posée après l'affaire de Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Dans la nuit du vendredi 20 au samedi 21 avril, vers 1 h 30, deux jeunes gens, Bruno Deduytsche, vingt-six ans, et Bruno Petcher, dix-neuf ans, ont été tués par un policier. Version donnée par le ministère de l'intérieur : les deux hommes, qui circulaient à bord d'une voiture Chrysler, ont brûlé un feu rouge à un carrefour d'Asnières. Pris en chasse par un véhicule de police, ils ont refusé de s'arrêter. Ils auraient ainsi franchi trois barrages.

Durant cette course poursuite, les policiers ont tiré à plusieurs reprises sur le véhicule et blessé l'un des leurs par ricochet. Entendant un message radio, une voiture de la police urbaine a finalement pris en chasse la Chrysler, qui s'est trouvée coincée avenue Louis-Roche, à Gennevilliers, entre un car de police et la voiture banalisée de la police urbaine. Assis au volant, ou descendu de son véhicule — les versions diffèrent, — Bruno Deduytsche aurait sorti une arme, qui devait se révéler être un pistolet d'alarme dont *« la silhouette était celle d'un P 38 »*. Se croyant menacé, un gardien de la paix aurait tiré et, d'un seul coup de feu, tué les deux jeunes gens, la balle transperçant la carotide du conducteur et atteignant son passager à la tempe. Voilà pour la version officielle.

Une information a été ouverte par le parquet du tribunal de Nanterre, et une enquête demandée à l'Inspection générale des services (IGS) de la police. Samedi soir, Mme Claude Etevenon, juge d'instruction, a inculpé le policier d'homicides volontaires mais, conformément à l'absence de réquisition du parquet, l'a laissé en liberté. Les familles des deux victimes contestent la version de la police.

Soupçon et accusation

« Bruno voulait vivre. Il n'était pas assez fou pour sortir une arme, se sachant poursuivi, ce qui est un suicide. » Josiane Bani, la compagne de Bruno Deduytsche, M. Paul Ducastel, le beau-père de Bruno, dans l'appartement de la cité du Luth à Gennevilliers, où elle s'est réfugiée chez des amis voisins, et, dans le village de la Somme où il habite, ont les mêmes mots. Des mots qui accusent. Le récit qu'on leur a fait samedi à l'IGS ne les convainc pas.

L'air embarrassé des policiers, le temps qu'il a fallu pour qu'on leur présente les corps, un incident à l'Institut médico-légal, le refus de leur montrer la Chrysler brune, ont avivé le soupçon qui les avait saisi dès la nouvelle apprise. La déclaration, dimanche soir, d'un témoin anonyme sur TF 1 affirmant avoir vu le corps de Bruno Deduytsche affalé sur le volant et avoir entendu un policier confier que le pistolet d'alarme avait été retrouvé sous le siège, n'a fait qu'accroître leur suspicion. *« Je pense que Bruno a été assassiné »*, dit lentement Josiane.

L'incident à l'Institut médico-légal : samedi matin, raconte M. Ducastel, alors qu'il attendait avec d'autres membres de la famille pour reconnaître le corps de son fils, *« une trentaine de policiers en uniforme sont arrivés et nous ont chassés à coups de matraque en nous criant : vous n'avez rien à faire ici. Comme nous leur disions venir de la part de la police des polices, ils nous ont répondu : la police des polices, c'est des .... Mon autre fils Pascal a reçu un coup de matraque sur l'arcade sourcilière et j'ai porté plainte contre l'agent qui l'a frappé. Après plusieurs coups de téléphone au substitut de Nanterre, M. Jean-Paul Simonnot, ainsi qu'à l'IGS, nous avons pu voir les deux corps l'après-midi »*.

Josiane Bani et une amie qui la soutenait étaient absentes le matin mais présentes l'après-midi à l'Institut médico-légal avec M. Ducastel. Tous trois affirment n'avoir pu voir les corps qu'à travers une glace. Le visage seul étant dévoilé, *« on n'apercevait que les figures des deux garçons,* dit le père du Bruno Deduytsche, *comme celles de religieuses »*. Après tout ça, allez donc les persuader qu'une seule balle a touché les deux victimes.

L'affection pour ce garçon *« au grand cœur »*, selon un couple ami, *« qui n'était pas violent, même s'il n'aimait pas se laisser faire »*, au dire de Josiane, qui réparait les voitures des copains le jour, — la nuit, il travaillait comme maître-chien dans une entreprise de gardiennage, ce qui pourrait expliquer la présence d'un pistolet d'alarme, — l'affection les fait douter des propos officiels. Et puis, enfin, la personnalité même de Bruno Deduytsche. Père de deux enfants d'un premier mariage, il était resté en bons termes avec son ex-femme, dont Bruno Petcher était devenu l'ami. Le soir du drame, il était d'ailleurs allé avec Josiane leur *« porter les œufs de Pâques »*. Ils avaient eu ensemble Elodie, née il y a cinq mois et demi. *« Il savait que trop de gens comptaient sur lui »*, déclare son frère Marc, qui écarte l'idée d'un geste désespéré. Paul Ducastel, le père, pense de même : *« Le père de plusieurs gosses n'est pas un bandit. »*

Certes, l'argent ne coulait pas à flots : moins de 5 000 francs par mois et les allocations familiales pour faire vivre la famille et verser une pension alimentaire. Bruno Deduytsche avait peut-être bien fait *« quelques conneries,* dit une voisine, *mais qui n'en fait pas ici, au Luth, et à Gennevilliers »*. Il n'était pas *« recherché »*, soutient Josiane. La preuve : *« Il avait donné son identité pour vendre la voiture. »* Mais la Chrysler, c'est vrai, n'était plus assurée, et voilà peut-être la raison qui a porté Bruno à fuir le contrôle des policiers.

Marc, le frère, enrage lui aussi : *« On ne sort pas un faux revolver devant des gens qui en ont un vrai. Les policiers prennent Bruno pour un imbécile en prétendant qu'il l'a fait »*. Tous, aujourd'hui, veulent savoir et comprendre.

Savoir comment on arrive à ces taches de sang qu'une couche de terre ne parvient pas à éponger. Des taches sur un trottoir, près d'une palissade de ciment noir, le long de l'interminable avenue Louis-Roche à Gennevilliers. *« Il faudra aller jusqu'au bout,* dit M. Ducastel. *Si l'on a tort, on aura tort. Mais si les policiers ont tort, il faudra aussi aller jusqu'au bout. Il ne faut plus qu'ils tirent sur des gens avant même d'être sûrs qu'ils sont armés. » « J'ai confiance en la justice,* ajoute Marc, *pas dans la police »*. Josiane, elle, a déposé plainte. Elle s'effondre, se ressaisit, s'étrangle : *« J'ai peur, maintenant, d'élever des enfants pour qu'à vingt-six ans... »*

CHARLES VIAL.

La rumeur de Loyettes

De notre correspondant régional

Lyon. — Les massives cheminées de la centrale de Saint-Vulbas barrent l'horizon. Loyettes (Ain), 17 700 habitants, vit au rythme nucléaire. Mais on observe un autre type de réaction en chaîne. Une rumeur accuse un citoyen de la commune, M. Armand Plantier, d'être l'assassin d'une jeune lycéenne de dix-sept ans, Anne Loras, disparue le mardi 20 mars (*le Monde* du 23 mars).

Ce jour-là, M. Plantier et ses deux fils, Christophe, quatorze ans, et Arnaud, treize ans, vont chercher du gravier dans une décharge de la commune. Il découvre — il est 17 h 15 — des affaires de classe éparpillées... Elles appartiennent à Anne Loras, qui a disparu le matin même, à Villefontaine, situé à quarante kilomètres de là, dans l'Isère. M. Plantier et son épouse ouvrent les cahiers, retrouvent la famille Loras et l'alertent. MM. Loras et Plantier découvrent ensemble d'autres indices sur la décharge : une écharpe, un blouson ensanglanté. Le dimanche 25 mars, la jeune fille est retrouvée assassinée.

Aujourd'hui, le garde municipal se souvient que *« déjà, vers la décharge, le soir à 22 heures, ça a commencé à papoter »*... Les ragots, les allusions, vont d'abord s'appuyer sur des données concrètes. Les gendarmes sont passés dans le village : *« Si vous voyez les Plantier, dites-leur d'appeler la gendarmerie. »* Les enfants ont été interrogés. Le nom de M. Plantier a été évoqué dans un journal local. La population, traumatisée par un meurtre sordide, nourrit une rumeur qui s'enflera lorsqu'un témoin donnera une indication importante : Anne a été « prise en stop » par le conducteur d'une Renault 4 fourgonnette blanche. Coïncidence : depuis huit jours, M. Plantier, chef de chantier, utilisait pour le compte de son entreprise un véhicule de ce type.

La logique de la rumeur

Les Plantier partent en vacances le 27 mars. Les volets de leur maison sont fermés. La rumeur s'en empara : *« Ils sont en prison ». « Ils se sont barricadés chez eux. Quelqu'un vient leur apporter de la nourriture en cachette. »*

A leur retour, une semaine plus tard, les Plantier mesurent l'ampleur du désastre. Leurs enfants sont touchés. Lorsqu'ils prennent le car scolaire, la question fuse : *« Où étiez-vous ? En prison ? »* Dans leur collège de Pont-Saint-Esprit, ils affirment qu'une centaine de leurs camarades les ont interrogés sur le même sujet. Aujourd'hui, le plus grand, fragile nerveusement, a des insomnies et demande à son père d'acheter un fusil *« au cas où on viendrait nous attaquer »*.

La rumeur a pris sa logique de croisière. On explique le retour de la famille : *« Normal, M. Plantier est adjoint au maire. C'est le maire qui a arrangé le coup pour les faire sortir de prison. »* Faut-il préciser que M. Plantier n'a jamais été un élu ? Que sa seule activité — bénévole — est de s'occuper des jeunes basketteurs de Loyettes ? Que les gendarmes puis la police judiciaire ont, avec plus ou moins de tact, vérifié minute par minute son emploi du temps, et que, bien sûr, aucune charge n'a été retenue contre lui ?

Aujourd'hui, M. Plantier n'est pas loin de regretter d'avoir fait son devoir. Il a témoigné. Participé aux battues, organisées spontanément par les habitants. La rumeur a réponse à tout : *« Il n'a pas fouillé dans les vorgines de Saint-Maurice-de-Gourdans* — une commune limitrophe, — *là où se trouvait le corps. Donc il savait qu'il ne fallait pas y aller. »*

Curieux messages

A la centrale nucléaire, M. Plantier a enregistré que les bonjours se faisaient plus rares. Dans les magasins de Loyettes, son épouse est accueillie par des chuchotements. Certains changeraient de trottoir en la rencontrant. Ce n'est peut-être qu'une rumeur sur la rumeur... *Le Dauphiné libéré* a publié un article courageux sur cette calomnie, qui a « fait quatre victimes ». Depuis, Mme Plantier a reçu des témoignages de sympathie. Mais aussi de curieux messages : *« Si vous avez appelé la presse, c'est que vous voulez vous dédouaner... »*

Au café-tabac-journaux, un des foyers de propagation, la patronne n'a pas de souvenirs précis. Un client *« a entendu des choses comme tout le monde ici »*... En tout cas, aujourd'hui, si on parle d'« Armand » qui a beaucoup de qualités : sobre, discret, généreux, on ne peut s'empêcher d'ajouter : *« Il n'y a pas de fumée sans feu. » « Tiens ! C'est comme la rumeur d'Orléans »*, dit la patronne. *« Mais là-bas, c'était vrai. Les jeunes femmes étaient chloroformées. Les journaux en avaient parlé. »*

CLAUDE RÉGENT.

● *Un gisement paléontologique a été découvert dans le réseau souterrain de Padirac.* — Les membres de sept clubs spéléologiques, sous la direction de M. Michel Philippe, paléontologue du musée Guimet d'histoire naturelle de Lyon, ont découvert un gisement paléontologique dans un gouffre affluent de celui de Padirac (Lot). Pour l'instant, on ignore à quand remontent ces animaux — mammouths, rennes, félins, bisons, chevaux, ours et cervidés — dont on a retrouvé les os. Il semble raisonnable de dater cette faune entre 75 000 ans et 150 000 ans.

Les os avaient été repérés en 1983 dans une rivière souterraine, affluent de celle qui coule au fond du gouffre de Padirac, par le groupe spéléologique de Miers (Lot). Mais ce gisement paléontologique est très difficilement accessible.

Les os récupérés étaient, soit sur les berges, soit dans le lit de la rivière souterraine. Ils ont été roulés longuement dans les eaux comme en témoigne leur patine noire. Il ne s'agit donc pas d'un gisement paléontologique en place. On peut supposer que les animaux sont tombés dans un gouffre, aujourd'hui colmaté, situé en amont du point où leurs os ont été retrouvés.

Y. R.

CORRESPONDANCE

A PROPOS DU « LYSSENKISME JUDICIAIRE »

Invoquant le droit de réponse, M. Jean-Claude Soyer, professeur de droit à Paris et collaborateur du Figaro, *nous écrit :*

Le 2 mars dernier, dans votre journal, un article signé B.L.G. a rendu compte de la conférence que j'ai donnée, devant le Club de l'Horloge, sur le thème « Violence et criminalité : les illusions du lyssenkisme ».

L'article retient de cette conférence quelques affirmations, mais sans citer les faits et références dont je n'avais pas manqué d'étayer ma démonstration. Il me paraît donc nécessaire de préciser deux points essentiels :

1) J'ai affirmé que la politique de M. Badinter, loin d'être nouvelle, s'inspirait totalement d'une doctrine vieille de plus de trente ans, dont le « pape » est un magistrat, M. Marc Ancel. Mais en disant cela, je n'ai fait que citer le journal *le Monde* qui écrivait (2 décembre 1983) : *« Peu d'hommes ont, autant que M. Marc Ancel, influencé la politique pénale depuis le Libération... M. Badinter vient de le dire : il se considère comme le « disciple » de M. Marc Ancel. »*

2) J'ai parlé de lyssenkisme (doctrine faussement scientifique que le pouvoir impose contre toutes les données de l'expérience). J'ai aussi parlé de charlatanisme (médecine ignorante, d'après les dictionnaires). Mais c'est qu'il en existe un aveu officiel, venu du ministre de la justice lui-même. Car la politique pénale de M. Ancel (adoptée depuis par M. Badinter) a toujours prétendu se fonder sur une médecine « scientifique » du crime, laquelle suppose que soit connu le mécanisme du passage à l'acte chez le criminel. Or M. Badinter a déclaré (magazine *l'Ane*, novembre 1983) : *« On ne sait presque rien sur le passage à l'acte. »* Ainsi cette médecine prétendument scientifique du crime, et sur laquelle on entend fonder toute une politique pénale, repose-t-elle sur l'ignorance. Dont acte.

EN BREF

Mme Simone de Beauvoir et l'avortement

Signataire, en 1971, du « manifeste des 343 », qui réclamait la légalisation de l'avortement, Mme Simone de Beauvoir n'a, en fait, jamais avorté. *« J'ai rajouté mon nom à celui des autres sans hésitation,* a-t-elle déclaré au *Journal du dimanche* du 22 avril, *et pourtant c'était un mensonge : cet acte, l'avortement, je ne l'ai jamais accompli. » « Un million de femmes se font avorter chaque année. Je déclare que je suis l'une d'elles »*, affirmait notamment le manifeste.

Dans la même interview, l'auteur du *Deuxième sexe* décerne un satisfecit à Mme Simone Veil et à Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme : *« Elle est intelligente* dit-elle de celle-ci. *Elle se bat contre le sexisme des manuels scolaires et de certaines petites annonces. C'est bien. »*

M. Edmond Maire et l'école privée

Au cours du « Club de la presse » d'Europe 1, M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, a réaffirmé que sa centrale *« est pour la titularisation des maîtres de l'enseignement privé »*. Mais il a estimé que le débat sur l'école libre, depuis un an, *« est passé à côté de l'essentiel. Le fond des choses,* a-t-il dit, *c'est que 50 % des jeunes sortent de l'école en situation d'échec scolaire ou d'inaptitude à exercer un métier... Nous voyons des dizaines de milliers de salariés obligés de se reconvertir sans le minimum de formation nécessaire pour trouver un autre emploi ou même pouvoir apprendre d'autres techniques. Nous sommes devant un problème massif, énorme, devant lequel l'appareil éducatif est inadapté, le public comme le privé »*.

C'est pour que *« le mouvement syndical non enseignant se réveille plus fort »* sur ce point que la CFDT va participer à la manifestation du Comité national d'action laïque, le 25 avril : *« Nous ne gagnerons pas la bataille* [de la transformation de l'enseignement] *contre la FEN, nous ne la gagnerons qu'avec eux. »*

Coup de grisou en Yougoslavie : 33 morts

Trente-trois mineurs ont été tués et quatre autres blessés dans un coup de grisou survenu le 21 avril dans la mine de lignite de Resavica, à 120 kilomètres au sud-est de Belgrade. Cet accident est le plus meurtrier parmi les accidents de ce type survenus dans une mine en Yougoslavie.

En trois ans, les accidents de mine auront fait au total cent vingt-deux morts dans ce pays, dont trente-cinq en juin dernier dans la mine d'Alek-Sinac, à 40 kilomètres de Resavica.

● *Deux attentats antijaponais dans les Hauts-de-Seine.* — Un laboratoire de Sony-France à Clichy et le garage d'un importateur de véhicules, notamment japonais, Sonauto, ont subi des dégâts importants le 22 avril, à la suite de deux explosions. La seconde a légèrement blessé un touriste allemand.

Les deux attentats ont été revendiqués par un « groupe anarchiste », qui a déclaré agir en solidarité avec *« un anarchiste condamné à mort au Japon »*. Selon la police japonaise, il pourrait s'agir de M. Katshuhisa Omori, condamné à mort en mars dernier après un attentat contre la préfecture d'Hokkaido en mars 1976. L'attentat avait fait deux morts et quatre-vingt-quinze blessés. Omori n'a pas cessé de clamer son innocence.

SPORTS

MOTOCYCLISME

LES VINGT-QUATRE HEURES DU MANS

Défaite des « usines »

Défaite des motos d'usine — préparées spécialement pour la compétition par les grands constructeurs, — dimanche 22 avril, dans la septième édition des Vingt-quatre heures du Mans. Les « privés » ont dominé l'épreuve : les Néerlandais Henk Van der Mark et Dirk Brand sur une Suzuki GSX 998 ont pris la première place devant les Anglais Lees et Oxley, associés au Finlandais Kultahlati sur Honda GS 858. En l'absence des Kawasaki et Suzuki d'usine, qui ont renoncé à participer, cette année, aux courses d'endurance, Honda était le seul constructeur présent au Mans. Il a pris la troisième place avec les Français Coudray et Igoa. Les Vingt-quatre heures du Mans motocyclistes se sont déroulées sur fond de crise. L'Automobile-Club de l'Ouest (ACO), propriétaire du circuit, est confronté, depuis quelques années, à de sérieuses difficultés financières.

Quand l'ACO crie famine...

De notre correspondant

Le Mans. — N'y a-t-il pas quelque chose d'ambigu dans l'attitude de l'Automobile-Club de l'Ouest ? Voilà une association régie par la loi de 1901, ravie d'en apprécier les privilèges... mais qui voudrait qu'on lui en épargne les inconvénients. Ambigu, car l'ACO, avec un support aussi exceptionnel que son circuit du Mans ne ressemble-t-il pas, avant tout, à une énorme machinerie à spectacles sur fond de sport mécanique, un milieu où l'on brasse des quantités impressionnantes de millions ? A une véritable entreprise même, avec ses quelque trois cents salariés répartis dans une trentaine de bureaux à travers une quinzaine de départements de l'Ouest et de la région parisienne ? Résultat : en 1983, un budget de 85 millions de francs avec des épreuves toujours plus nombreuses, des compétitions de dragsters au Vingt-quatre heures-camions, qui ont attiré, au total, deux cent cinquante mille spectateurs payants. De là à penser que l'ACO, comme tant d'autres, est tributaire exclusivement du profit et du bénéfice, il n'y a qu'un pas...

Un pas que le fisc avait franchi en 1982, lorsqu'il avait établi un redressement fiscal de 2,7 millions de francs sur les comptes de 1976 et un peu plus sur ceux de 1977. On reprochait à l'ACO d'avoir recherché *« un excédent de recettes avec recours à des méthodes commerciales »*.

« Mais quand cessera-t-on de considérer ce circuit comme une mine d'or ? », tonne M. Gonzague Mordret, le directeur général de l'ACO.

Avenir menacé

Poser la question c'est déjà lever une partie de l'ambiguïté. Le Mans, en effet, coûte cher, très cher. Si on se limite aux simples frais d'entretien, il faut compter 5 millions de francs de dépenses annuelles. Mais au rythme où la technologie évolue, et si l'on veut renouveler les centres d'intérêt, tout en continuant à maintenir la sécurité du circuit, il faut poursuivre, voire développer les investissements. En 1982 et 1983, l'ACO a investi 10 millions de francs pour le réaménagement du circuit.

L'ACO s'estime alors pénalisé. Société commerciale reconnue comme telle, elle pourrait récupérer la TVA. Association régie par la loi de 1901, elle ne le peut pas. Comme si la taxe sur les spectacles, instituée au profit des communes en 1971, puis doublée au profit de l'Etat par la loi Mazeaud en 1976, n'avait pas suffi. En 1982, chaque billet vendu rapportait 40,52 F à l'Etat et aux collectivités locales. Si le nombre des spectateurs stagne, le déficit ne cesse de grossir, menaçant l'équilibre, voire l'avenir de l'ACO. En 1983, le club aurait dû sortir de ses caisses 12,4 millions de francs au titre des taxes. Il ne lui en manque pas moins de dix !

C'est que le montant total de ces taxes a évolué, ces dernières années : en francs constants, elles n'étaient encore que de 3,5 millions en 1975. Avec la reprise des investissements, elles atteignaient en 1978 6 millions et en 1982, 10 millions. Bien sûr, l'Etat se dit prêt à faire un effort en promettant de passer l'éponge sur 1 million de dettes. La ville aussi : le maire du Mans doit demander à son conseil d'exonérer l'ACO de la taxe sur les spectacles lors des prochaines Vingt-quatre heures automobiles. Un autre million d'économies.

Le problème de fond ne sera pas levé pour autant. N'est-ce pas la structure même de l'ACO qui en fait la fragilité ? La loi de 1901 n'est guère adaptée à des associations de ce genre. Alors, pourquoi ne pas opter pour le statut suggéré par la nouvelle loi sur le sport ? Devenu société commerciale à part entière, l'ACO pourrait au moins récupérer la TVA.

« Hérésie », explique M. Mordret. *« Vous voyez une entreprise commerciale capable de mobiliser de trois à cinq mille bénévoles, comme nous le faisons sur le circuit du Mans ? Du président Gouloumes au modeste contrôleur, en passant par le médecin de service et le simple sociétaire... Un tel édifice ne peut reposer que sur le bénévolat. Donc sur une structure à caractère associatif. Nous devons avoir assez d'imagination pour trouver une structure adaptée. Comme cela existe dans d'autres pays... »*.

Syndicat mixte

Il y a deux ans, un colloque sur la réforme du droit associatif s'était tenu à l'université du Maine pour trouver une solution au cas de l'ACO. Chacun s'était ému de voir que, entre les associations conformes au moule proposé en 1901 et les associations reconnues « d'utilité sociale » qu'on voulait faire naître, il n'y avait guère de place pour celles qui s'occupent de gestion.

En attendant une modification de la loi, l'ACO a proposé aux collectivités locales de créer un syndicat mixte. Sans provoquer pour autant l'enthousiasme de ses partenaires, région, département, communauté urbaine et ville. Comme si chacun attendait de voir jusqu'où l'autre est décidé à s'engager et sur la base de quelle participation financière.

« Mais que craint-on ? » Guy Mordret se fâche : *« Il n'existe rien de comparable en France. Mis à part le circuit Paul Ricard, qui connaît 10 millions de déficit par an, compensé par la publicité de la marque. Nous sommes les derniers et les seuls à mobiliser autant de bénévoles au profit d'une même cause. Et les seuls à proposer autant de services avec les formations de conduite automobile et motocycliste. On ne s'est pas posé autant de questions en Allemagne, lorsque les pouvoirs publics ont financé la reconstruction du circuit du Nurburgring, avec un investissement de 30 millions. »*

La gestation de ce syndicat mixte ? Il faudra pourtant bien y arriver un jour. Car personne ici n'imagine la disparition de l'ACO et des Vingt-quatre heures.

Une étude économique a révélé que l'ACO remené au produit intérieur brut, est l'équivalent d'une richesse produite par huit mille personnes avec, chaque année, 500 millions de francs de retombées économiques.

ALAIN MACHEFER.

● *Victime d'une chute,* samedi 21 avril, sur le circuit des Vingt-quatre heures du Mans, Marc Fontan souffre d'un traumatisme crânien. Hospitalisé à Tours, le pilote serait toujours dans un coma léger.

SPORTS ÉQUESTRES

COUPE DU MONDE A GOTEBORG

Le Canadien Mario Deslauriers, en outsider

Correspondance spéciale

Göteborg. — A force de croire que la Coupe du monde de sauts d'obstacles était la chasse gardée des cavaliers américains à qui tentaient vainement de s'opposer les Européens, on avait presque fini par oublier le groupe des « troisièmes larrons ».

Au terme de la deuxième épreuve de la finale, disputée samedi 21 avril à Göteborg, Mario Deslauriers, un jeune Canadien de dix-neuf ans, a pris la tête du classement provisoire devant le Brésilien Nelson Pessoa. L'honneur des favoris était cependant sauf, le Britannique Michaël Whitaker et l'Américain Leslie Burr se classant ex-aequo à la troisième place. Cette dernière avait compromis ses chances, dès le premier tour, en essuyant avec *Boeing* un refus dans le second triple. Refus d'autant plus regrettable que la suite de son parcours avait été d'une perfection exemplaire.

Leslie Burr ne fut pas seule à tomber de son piédestal. Ses compatriotes, Barney Ward (2 fautes) passait de la cinquième à la quatorzième place, Michaël Matz de la sixième à la huitième et Peter Leone de la septième à la dix-septième ! Dix cavaliers accédaient au premier barrage disputé sans chronomètre. Parmi eux, Nelson Pessoa, alors classé deuxième second, et Michaël Whitaker, troisième, semblaient avoir fait la meilleure opération. Ni l'un ni l'autre ne devaient pourtant franchir ce cap, victime chacun d'une faute comme, le Canadien Hugh Graham et les Britanniques Nick Skelton et Harvey Smith.

Parmi les cinq cavaliers encore en lice pour le deuxième barrage, dans lequel le chronomètre allait jouer son rôle, seul Mario Deslauriers pouvait devancer encore le Brésilien. Il lui fallait pour cela remporter l'épreuve, une deuxième place ne le classant que premier *ex aequo* avec Nelson Pessoa, revenu au plus haut niveau à l'occasion de cette Coupe du monde.

Le Britannique Malcolm Pyrah, premier partant, réussissait un sans-faute en 39 s. 92. Il avait tourné si court entre les obstacles que sa victoire paraissait alors acquise. C'était sans compter avec la fougue du jeune Canadien, qui allait montrer un sang-froid exceptionnel : 39 s. 46 au chronomètre, et sans une faute !

Derrière Mario Deslauriers, John Whitaker réussissait également un sans-faute, mais à une bonne seconde du vainqueur. Les deux Américains Donald Cheska et Normen Dello Joio tentaient bien de lui ravir la vedette, mais en vain : 4 points pour le premier et 12 pour le précédent vainqueur de la Coupe du monde.

Après cette épreuve, quatre cavaliers conservaient une chance de remporter, ce lundi 23, la Coupe du monde : Mario Deslauriers, Nelson Pessoa, Michaël Withaker et Leslie Burr. Si le seul cavalier français présent à Göteborg n'a pas mieux réussi que la veille, confirmant qu'il existe bien un problème avec *J't'adore* — peut-être fatigué par les épreuves qualificatives de cet hiver, — Hervé Godignon a cependant connu la satisfaction de gagner une épreuve avec un autre cheval, *Lude du Chatelier,* que l'on peut tenir en grande estime. Certains cavaliers lui ont déjà fait des propositions pour racheter ce sept ans prometteur.

CLAUDE MENNEL.

TENNIS

La filière suédoise

(Suite de la première page.)

Bref, ce n'est pas en singeant le jeu de Borg que les Suédois sont montés en force aux premières places du classement mondial. L'ancien capitaine français de Coupe Davis, Pierre Darmon, a lancé à Monaco un pavé dans la mare en affirmant que *« les Suédois réussissent parce qu'ils s'entraînent beaucoup plus que les Français, qui comptent, eux, trop sur leur seul talent »*.

Sans perdre la boussole

Le cas de Sundström peut paraître exemplaire à cet égard. En 1982, il se lançait sur le circuit professionnel, après avoir été le quinzième junior mondial. Il intégrait alors une équipe privée, composée de l'Équatorien Gomez et de l'Américain Mayotte, qui était entraîné, par Bob Brett. Champion du monde junior cette année-là, le Français Guy Forget allait également se joindre à ce groupe qui devait se disloquer quelques mois plus tard. Mais alors que Sundström, le plus indépendant des jeunes Suédois, a progressé lentement mais sûrement dans la hiérarchie mondiale, Forget, après d'éphémères succès, se retrouve à la soixante-sixième place mondiale.

La différence entre les espoirs suédois et les espoirs français paraît être leur capacité à s'intégrer dans le circuit professionnel *« sans perdre la boussole »*. Le directeur technique national, Jean-Paul Loth, ne pense pas qu'il s'agit d'une quantité de talent ou de travail différente entre les deux écoles. Il remarque simplement que le système suédois est très différent de l'organisation nationale qui a permis de faire monter Noah et Leconte dans les vingt premiers mondiaux. En Suède, les jeunes sont presque entièrement formés dans les clubs, où la compétition interne est acharnée. Il n'y a pas de structure d'encadrement régionale, puis nationale pour, « chouchouter » les futurs champions. Quand les petits Vikings des courts sont devenus grands, ils sont plus aptes à se prendre en charge pour affronter en solitaire l'océan du professionnalisme.

Une autre caractéristique de la filière suédoise est de ne pas céder à la « championnite ». C'est ainsi que les conditions de Borg à sa participation à la Coupe Davis ne furent pas acceptées. L'équipe de Suède se passa du numéro un mondial et perdit ainsi le prestigieux trophée. En revanche, Yannick Noah, grâce, en grande partie, à la pression des médias, put arranger son programme à sa guise avant de disputer le match contre Lendl. Il est vrai que, contrairement au sélectionneur suédois, Jean-Paul Loth ne peut pas puiser dans un vivier aussi riche que son homologue. D'autant que les jeunes Carlsson (cadet) et Henricsson (minime) sont déjà en tête des classements européens de ces catégories d'âge où il n'y a pas de Français à leur niveau.

Il résulte de tout cela que les tennismen suédois, qui ont disputé, l'an dernier, la finale de la Coupe Davis en Australie, sont les principaux rivaux des joueurs américains pour les places d'honneur au classement mondial.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS

Cyclisme

MASTEL GOLD RACE

Le Néerlandais Jacques Hanegraaf a remporté, samedi 21 avril, l'Amstel Gold Race, la seule classique organisée aux Pays-Bas. Ce routier de vingt-trois ans, vainqueur de Paris-Bruxelles en 1982, est parvenu à se détacher, à 12 km du but, d'un petit groupe de sept coureurs où figurait un seul Français, Frédéric Vichot (classé 7e), et il a franchi la ligne d'arrivée avec 2 minutes d'avances.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Trente-sixième journée)

*Brest b. Laval	1-0
Toulouse b. *Saint-Etienne	1-0
*Monaco b. Rouen	1-0
Bordeaux b. Auxerre	4-1
Nancy b. *Bastia	1-0
Sochaux b. *Rennes	1-0
*Lille b. Nîmes	1-0
*Toulon b. Lens	3-0
*Strasbourg et Nantes	0-0
*Metz b. Nantes	2-1

Classement. — 1. Monaco, 51 pts ; 2. Bordeaux, 50 ; 3. Auxerre, 47 ; 4. Toulouse, 44 ; 5. Nantes, 43 ; 6. Paris-SG, 41 ; 7. Sochaux, 38 ; 8. Strasbourg, 37 ; 9. Laval, 36 ; 10. Lille, 35 ; 11. Rouen, 34 ; 12. Bastia, 34 ; 13. Lens, 33 ; 14. Nancy, 32 ; 15. Metz, 31 ; 16. Toulon, 30 ; 17. Brest, 29 ; 18. Saint-Etienne, 28 ; 19. Nîmes, 24 ; 20. Rennes, 21.

Deuxième division
Groupe A
(Trente-huitième journée)

*Nice et Marseille	2-2
*La Roche-sur-Yon b. Limoges	3-1
*Cuiseaux-Louhans et Montpellier	1-1
Cannes b. *Martigues	3-1
*Alès b. Grenoble	2-1
Béziers b. *Thonon	1-0
*Besançon b. Gueugnon	2-1
*Libourne b. Sète	2-1
*Angoulême b. Villefranche	3-0

Classement. — 1. Marseille, 56 pts ; 2. Nice, 53 ; 3. Lyon, 47 ; 4. Limoges, 45 ; 5. Montpellier, 43 ; 6. Cannes, 40 ; 7. Grenoble, 37 ; 8. Alès, 36 ; 9. Thonon, 33 ; 10. Martigues, Sète, 32 ; 12. Cuiseaux-Louhans, 31 ; 13. Gueugnon, Besançon, Béziers, 30 ; 16. Libourne, 29 ; 17. La Roche-sur-Yon, 28 ; 18. Angoulême, 27 ; 19. Villefranche, 25.

Groupe B
(Trente-quatrième journée)

Tours b. *Dunkerque	2-1
Racing CP b. *Châteauroux	4-0
*Abbeville b. Le Havre	2-0
*Reims b. Quimper	3-0
*Valenciennes b. Montc.-les-Mines	2-1
*Mulhouse et Red Star	1-1
*Stade Français et Sedan	1-1
*Angers b. Orléans	3-0
*Roubaix et Guingamp	1-1

Classement. — 1. Tours, 53 pts ; 2. Racing CP, 52 ; 3. Le Havre, 47 ; 4. Reims, 45 ; 5. Valenciennes, 41 ; 6. Orléans, 39 ; 7. Mulhouse, Guingamp, 38 ; 9. Stade Français 92, 33 ; 10. Châteauroux, 31 ; 11. Sedan, 30 ; 12. Abbeville, 28 ; 13. Dunkerque, 27 ; 14. Angers, Quimper, Red Star, 26 ; 17. Montceau-les-Mines, 17 ; 18. Roubaix, 15.

Motocyclisme

VINGT-QUATRE HEURES DU MANS

1. Henk van der Mark (P.-B.) - Dirk Brand (P.-B.), Suzuki : 3 277,397 km (moyenne : 136,558 km/h) ; 2. Howard Lees (G.-B.) - Mat Oxley (G.-B.) Vesa Kultahlati (Fin.), Honda, à 2 tours ; 3. Gérard Coudray (F.) - Patrick Igoa (F.), Honda, à 6 tours ; 4. Philippe Guichon (F.) - Marc Granié (F.) Didier Vuillemin (F.) - Ducati, à 21 tours ; 5. Peter Skold (Su.) - Peter Linden (Su.) - Anders Andersson (Su.), Honda, à 26 tours.

Sports équestres

COUPE DU MONDE DE SAUT D'OBSTACLES

Classement provisoire après la deuxième épreuve. — 1. Mario Deslauriers (Can.), 72 pts ; 2. Nelson Pessoa (Br.), 70 pts ; 3. Leslie Burr (E.-U.) et Michael Whitaker (G.-B.), 69 ; 5. Noorman Dello Joio (E.-U.) et Donald Cheska (E.-U.), 62 ; 7. Michael Ruping (R.F.A.), 59 ; 8. Michael Matz (E.-U.) et Malcolm Pyrah (G.-B.), 57 ; 10. Nick Skelton (G.-B.), 31 ; Hervé Godignon (F.), 13,5

Tennis de table

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Jacques Secrétin associé à la Soviétique Valentina Popova ont remporté, samedi 21 avril, à Moscou, la médaille d'or du double mixte des championnats d'Europe en battant les Tchécoslovaques Jin drich Pansky et Marie Hrachova, 2 à 0. Avec Patrick Birocheau, le Français a, d'autre part, gagné la médaille de bronze du double messieurs.

FOOTBALL

Tours en première division

Relégué en deuxième division au terme de la saison dernière, le Football-Club de Tours a retrouvé sa place en première division, samedi 21 avril, en battant Dunkerque (2-1) sur son terrain. Ce succès sanctionne la régularité d'un club qui avait affiché, dès le début de la saison, sa volonté de revenir au plus haut niveau.

Fondé en 1952, Tours accédait en deuxième division en 1974 ; il jouait pour la première fois en première division en 1980 et terminait la saison suivante à la dix-huitième place. Onzième en 1982, l'équipe se signalait en Coupe de France, où elle jouait deux fois consécutivement en demi-finale en 1982 et 1983. Un résultat qui coïncidait toutefois avec son retour en deuxième division : elle était battue en matches de barrage par Nîmes.

Le FC Tours partait alors à la reconquête de ses ambitions avec la venue de l'entraîneur Guy Briet, limogé de l'A.S. Saint-Etienne, et qui remplaçait à ce poste le Néerlandais Hendrikus Hollink.

TRANSPORTS

L'ACTIVITÉ DES AÉROPORTS PARISIENS EST MENACÉE PAR LA GRÈVE DES « AIGUILLEURS DU CIEL »

Le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) a annoncé que le centre régional d'Athis-Mons (régions nord et Ile-de-France) a décidé d'arrêter les décollages d'avions, mardi matin 24 avril, entre 8 et 10 heures. Le centre d'Athis-Mons n'avait pas encore participé au mouvement de grève des « aiguilleurs du ciel » qui protestent, ainsi, depuis la semaine dernière, contre un projet de loi relatif au droit de grève dans la profession et discuté mercredi 25 avril à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 21 et daté 22-23 avril).

Les aéroports de Roissy et d'Orly, en région parisienne, et celui de Lille sont touchés par cette décision.

De même, le centre d'Athis-Mons doit réduire les capacités de contrôle des survols aériens de 50 %, mardi matin entre 10 et 12 heures, ce qui devrait entraîner des retards dans la circulation aérienne.

La CGT a décidé d'intervenir auprès des parlementaires avant l'examen du projet de loi. De son côté, la CFDT estime que *« les députés de la majorité, en se prononçant pour le projet de loi, risquent d'apporter de l'eau au moulin de Chirac et de la droite, qui souhaitent une réglementation du droit de grève dans les PTT et dans certains services publics dits vitaux. De ce point de vue, l'action des personnels de l'aviation civile rejoint celle de tous les fonctionnaires »*.

FAUTE D'AVOIR PAYÉ LA TVA SUR LES TRANSPORTS URBAINS

Lille et Marseille menacées de redressement fiscal

Quatre cents millions de francs pour Lyon, à peu près autant pour Lille et Marseille, 50 millions pour Dijon, etc. Ce sont là quelques-uns des redressements que les services du ministère des finances réclament aux collectivités locales qui ont négligé de s'assujettir au régime de taxation des transports urbains en vigueur depuis 1980. Cela ne signifie pas que le ministre de l'économie, des finances et du budget trouve ce système valable, puisqu'il envisage de le modifier.

Depuis 1980, les collectivités locales qui gèrent des réseaux urbains en régie directe ou en gérance (soit 80 % de l'ensemble des réseaux locaux) devraient relever d'un régime de TVA « au prorata », c'est-à-dire que le taux de taxation sur les recettes est de 7 % en échange d'une récupération partielle sur les dépenses. Dans la réalité, la facture des taxes sur les transports des collectivités est beaucoup plus lourde, car le taux de leur contribution au fonctionnement des transports collectifs, qui représente la moitié du coût de ces services, ressort, lui, à 18,6 %.

Le projet élaboré par les services de M. Jacques Delors paraît s'écarter de ce système discriminatoire pour instaurer une banalisation du taux de 7 % pour toutes les opérations relatives aux transports collectifs urbains. Le groupement des autorités responsables de transport (GART), qui réunit les gestionnaires des principaux réseaux urbains français, en prend acte avec satisfaction. En effet, telle agglomération de dix mille habitants qui acquittait, avec l'ancien régime, 13 millions de francs de TVA sur ses transports n'en paierait plus que 2,36 millions. Telle autre de soixante-quinze mille habitants. verrait sa charge fiscale réduite de 1,63 million à 0,42 million. Telle autre encore de six cent mille habitants ne paierait plus au fisc que 12,9 millions de francs au lieu de 39,68 millions.

Mais le GART juge perfectible le projet actuel sur deux points :

— les amortissements : le groupement souhaite qu'ils soient exclus du nouveau régime fiscal ;

— les contentieux : le GART voudrait que le nouveau régime s'applique « en douceur » aux agglomérations qui s'étaient jusqu'ici soustraites à l'impôt : au paiement de la TVA proprement dit va s'ajouter la répercussion de cette dépense nouvelle sur le montant de la taxe professionnelle applicable aux entreprises de transport concernées. Et il attend surtout du gouvernement l'amnistie des redressements infligés à toutes les villes non assujetties, certaines collectivités menaçant déjà de prendre des mesures de rétorsion pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan des entreprises d'exploitation des transports locaux.

J. Sn.

Le Monde économie

SOCIAL

M. Maire : il manque « une ambition sociale » au gouvernement.

Aux options gouvernementales de rigueur et de modernisation de l'économie, il *« manque une ambition sociale »*, tout *« un volet de propositions où puissent se retrouver les hommes et les femmes pour accepter les difficultés de la période »*, a estimé M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT au « Club de la presse » d'Europe-1, le dimanche 22 avril. Pour lui, ces propositions devraient porter sur *« l'extension du temps libre et donc la diminution du chômage, sur l'intérêt au travail, sur la qualité de la vie dans les villes, les banlieues... »*.

Le secrétaire général de la CFDT a mis, à nouveau, l'accent sur la réduction du temps de travail comme moyen de lutter contre la montée du chômage et la réduction des emplois entraînée par l'évolution technique. Il a demandé *« avec force »* au gouvernement de reprendre une ambition de réduction du temps de travail, non par *« une loi pour passer de trente-neuf heures à trente-cinq heures »*, mais *« en réduisant la durée maximum du travail, en obligeant à ce qu'une partie plus importante des heures supplémentaires soit récupérée, c'est-à-dire en exerçant une pression politique pour que les négociations contractuelles repartent »*.

Selon M. Edmond Maire, *« jusqu'au discours récent du président de la République, nous avons vécu dans le marécage de la rigueur pour la rigueur »*, alors que *« l'on se mobilise plus pour avoir davantage de temps libre, un intérêt au travail, pour avoir une qualité de son emploi, une qualité de sa formation professionnelle, pour avoir des produits fabriqués et des services rendus à la collectivité qui en vaillent la peine »*.

Actuellement, selon M. Maire, *« le président de la République et lui seul »* — *propose un objectif, celui de la modernisation de l'économie »*. Pour le leader de la CFDT, cette *« modernisation est indispensable, c'est un objectif national. Mais il ne suffit pas de dire « on va moderniser », car si la modernisation est faite d'une façon autoritaire, technocratique, et les licenciement derrière..., sans que les syndicats puissent discuter, évoluer, influer sur les choix »* si *« les salariés sont placés brutalement devant le fait accompli »*, comme dans la sidérurgie lorraine, chez Michelin, chez Citroën, on constate *« l'opposition à la modernisation, et c'est cela qu'il faut modifier »*.

Pour rétablir le plein emploi et maintenir cependant la compétitivité des entreprises, M. Edmond Maire a mis l'accent sur une *« politique de qualité »*, plutôt que de se préoccuper uniquement des coûts de la main-d'œuvre. Sur la *« flexibilité »* de l'emploi, le secrétaire général de la CFDT a estimé que *« bien souvent »* les propositions du CNPF *« tombaient complètement à côté de la plaque. Dans notre optique*, a-t-il ajouté, *la discussion, la négociation pour une organisation du travail où les salariés puissent exprimer ce qu'ils portent dans un travail collectif... serait certainement beaucoup plus productive que le système autoritaire et hiérarchisé que les employeurs français maintiennent »*.

En ce qui concerne la réduction des prélèvements obligatoires, M. Maire a estimé qu'il fallait *« tenir compte de l'état de l'opinion »*, et *« ne pas les augmenter si elle estime que la masse des impôts a atteint un maximum »*, mais *« ne pas en faire une position de principe »* et toucher à le protection sociale et à *« la partie dynamique »* du budget de l'État, comme la recherche.

Le secrétaire général de la CFDT a réitéré sa mise en garde concernant l'électro-nucléaire, qui risque, selon lui, de se trouver *« dans un an, dans deux ans »* en situation de *« restructuration brutale »* comme aujourd'hui la sidérurgie.

Sur le plan politique, M. Maire a constaté que non seulement le PCF *« n'est pas rallié à l'idée d'une grande modernisation »*, mais que celle-ci ne semblait pas être prise en compte au sein du PS non plus. M. Maire a souhaité que le gouvernement dispose d'une majorité qui, au lieu de *« s'étriper et donner le spectacle de ses relations tumultueuses, s'unisse, ou en tout cas, si elle n'est pas unie, présente une orientation claire, dynamique, cohérente, dans laquelle les citoyens puissent se retrouver »*.

UN RAPPORT DU BIT

La sécurité sociale en l'an 2000 : prévenir et humaniser

De notre correspondante

Genève. — Mal aimée, souvent critiquée, servant dans certains pays industrialisés de bouc émissaire responsable de la crise, la sécurité sociale est surtout mal connue selon une récente étude publiée par le Bureau international du travail (BIT) *La sécurité sociale à l'horizon 2 000*. Celle-ci s'efforce de brosser un tableau clair des méthodes de fonctionnement et de financement de la sécurité sociale en recensant les lacunes et en précisant les objectifs de cette institution.

Dans sa préface, M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, souligne la difficulté de choix de la société face à la *« croissance vertigineuse »* des dépenses de santé, mais regrette que *« paradoxalement des mesures soient souvent prises pour parer au plus pressé qui à long terme ne feront qu'alourdir davantage les budgets sociaux »*. Dans son analyse, le groupe des dix experts présidé par M. Pierre Laroque, président honoraire de la section sociale du Conseil d'État français, prend en compte le point de vue selon lequel les progrès accomplis dans les directions suggérées seront déterminés par le taux de croissance économique.

L'étude insiste sur la nécessité d'humaniser la sécurité sociale, ne serait-ce qu'en mettant sur pied des services d'assistance pour aider les usagers à établir leurs demandes, leur expliquer le contenu des formulaires et des lettres — et notamment faciliter la communication avec les immigrés qui connaîtraient mal la langue officielle du pays où ils travaillent ; de développer les services de formation, de réadaptation et de recyclage, et naturellement de ne jamais privilégier un sexe par rapport à l'autre.

Le coût de la santé représentant actuellement (toujours dans les pays industrialisés) environ 10 % du PNB, il conviendrait de modifier l'équilibre entre l'action curative et l'action préventive. Il faudrait donc que les États ne lésinent pas sur le coût de la politique de santé et mettent tout en œuvre pour *« rendre plus satisfaisant l'environnement socio-économique »*, encourager une vie plus saine, notamment par une éducation de l'hygiène et par le sport.

D'autre part, selon les experts, *« dans de nombreux systèmes de soins de santé, les moyens ne sont pas utilisés de façon efficace par rapport à leur coût »*. Les médecins sont trop nombreux dans certains pays et mal spécialisés, mal répartis entre les régions. Les dépenses irrationnelles et évitables sont monnaie courante dans nombre d'établissements hospitaliers. Les experts préconisent un système unifié de prestations d'invalidité, qu'elle soit ou non d'origine professionnelle. Ils se déclarent favorables au droit des travailleurs de réduire leur horaire de travail moyennant une réduction correspondante de rémunération.

Le chapitre consacré au financement de la sécurité sociale débute par cette affirmation : *« L'argument selon lequel le poids élevé des cotisations patronales aggrave la situation engendrée par la récession économique mondiale n'est pas convaincant. Nous ne pensons pas non plus que ces cotisations soient particulièrement préjudiciables aux entreprises à fort coefficient de main-d'œuvre. Dans la mesure où elles encouragent en général l'adoption de modes de production à plus fort coefficient de capital, elles concourent à accroître la compétitivité internationale. »*.

Peu favorables au secteur privé des assurances sociales, les experts estiment que des mesures devraient être adoptées pour limiter strictement les avantages fiscaux qui lui sont accordés. Et ils concluent : *« La prétendue « crise » actuelle de la sécurité sociale est essentiellement due au ralentissement de la croissance économique et à l'importance du chômage. Il est tout à fait injuste de méconnaître l'augmentation des dépenses dans tous les autres secteurs publics comme dans les régimes privés d'assurances. S'il y a crise de la sécurité sociale, elle n'est nullement dans sa structure, elle résulte de l'érosion de ses fondements économiques. »*

ISABELLE VICHNIAC.

ÉTRANGER

Aux Pays-Bas

Les syndicats se mobilisent de nouveau contre la politique d'austérité

De notre correspondant

Amsterdam. — La Fédération socialiste des syndicats néerlandais (FNV) vient d'appeler ses membres (plus d'un million) à se mobiliser de nouveau contre la politique d'austérité budgétaire du gouvernement de centre droit. La FNV réagit ainsi aux projets gouvernementaux de réduire de 3 % les allocations sociales à partir du 1er juillet. Une mesure similaire avait déjà été adoptée le 1er janvier.

Les actions de protestation devraient avoir lieu après la période de Pâques, mais on se demande si les appels seront largement suivis. Ainsi, les syndicats de fonctionnaires, qui font partie de la FNV, ne se sont pas encore remis de la défaite essuyée à la fin de 1983, lors des grèves de protestation contre la volonté du gouvernement de réduire de 3,5 % les salaires des fonctionnaires à partir du début de cette année. Le premier ministre chrétien-démocrate, M. Rund Lubbers, avait fixé à 3 % la diminution des salaires, ce que les syndicats avaient fini par accepter à leur corps défendant.

Cette fois, le gouvernement estime que, sans la nouvelle réduction des allocations de chômage et d'inaptitude au travail, le système de protection sociale deviendrait par trop coûteux, en raison du chômage, qui ne cesse de s'accroître. Pour sa part, la diminution des salaires des fonctionnaires est destinée avant tout à contenir le déficit public, qui est actuellement de 11 % du PNB, soit 35 milliards de florins (95 milliards de francs).

La FNV, qui entend également mobiliser les députés de gauche contre cette nouvelle atteinte aux revenus de ses membres, est d'autant plus mécontente que le bureau de planification centrale, qui conseille le gouvernement, a prédit que, dans quatre ans, les Pays-Bas compteront un million de chômeurs si La Haye ne change pas sa politique. M. Lubbers avait déclaré qu'il démissionnerait si ce pronostic devait se révéler exact.

Actuellement, quelque 850 000 Néerlandais se trouvent sans travail, soit 17 % de la population active. Aussi la Fédération des syndicats exige-t-elle une introduction rapide de la réduction de la semaine de travail afin de créer davantage d'emplois. La fonction publique devrait donner l'exemple, selon la FNV, qui constate que le gouvernement ne suit pas une politique de l'emploi digne de ce nom en mettant l'accent sur l'assainissement des finances publiques.

Les syndicats harcèlent également le patronat. Ces deux dernières années, la FNV avait volontairement renoncé à la compensation de la hausse des prix dans les salaires afin de permettre aux employeurs de créer des emplois. Les résultats sont insuffisants, selon le grand syndicat qui constate que bien des entreprises néerlandaises ont, ces derniers temps, investi aux Etats-Unis plutôt qu'aux Pays-Bas. A ce sujet, le gouvernement a d'ailleurs menacé de renoncer à sa promesse de réduire de 44 % à 40 % l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

La Fédération envisage de revenir à une politique de revendications salariales si le gouvernement ne *« récompense »* pas la modération syndicale en changeant sa politique de l'emploi. Mais La Haye semble avoir semé la division dans les rangs syndicaux avec des propositions, qui restent plutôt vagues, de diminuer certains prélèvements sociaux pour les travailleurs du secteur privé. La direction de la FNV est opposée à l'accroissement du fossé entre ceux qui ont du travail et les chômeurs et bénéficiaires d'allocations dont les revenus n'ont cessé de baisser ces dernières années.

RENÉ TER STEEGE.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

• Poussée de FO aux Charbonnages de France

• La CGT progresse aux usines Renault du Mans et de Douai

De nombreuses élections professionnelles se sont déroulées cette semaine, confirmant des tendances qui s'étaient déjà dégagées depuis quelques mois.

A la suite des élections qui ont eu lieu le 17 avril aux comités d'entreprise des Charbonnages de France, la direction du personnel et des relations sociales a publié les résultats de la représentativité des différents syndicats pour l'ensemble des bassins, tous collèges confondus : la CGT a obtenu 37,6 % des suffrages exprimés (— 3,6 points par rapport à 1981), FO 16,3 % (+ 3,7), la CFTC 21,2 % (+ 0,7), la CFDT 15,2 % (— 1,1) et la CGC 9,7 % (+ 0,3). Dans le collège ouvrier, soit 44 714 ouvriers inscrits pour l'ensemble des bassins (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Centre-Midi), la CGT a obtenu 45,7 % (— 4 points), FO 17,9 % (+ 3,9), la CFTC 19,9 (+ 1,5) et la CFDT 16,5 % (— 1,4). A Carmaux, FO progresse de 7,31 points sur l'ensemble des personnels ouvriers et de 14,82 points chez les mineurs de fond, où elle devient majoritaire. A Decazeville FO gagne 8,80 points chez les ouvriers. Tout en restant majoritaire chez les personnels ouvriers des ces deux bassins, la CGT recule de 7,91 points à Carmaux et de 5,25 points à Decazeville. La fédération CGT du sous-sol explique ses reculs par *« le contexte de recession et l'abandon des engagements gouvernementaux qui créent troubles et inquiétudes chez les mineurs »*.

L'élection des délégués du personnel du collège ouvriers et employés de l'usine Renault du Mans a été marquée le 17 avril par un recul sensible de la CFDT (— 3,76 points) et par un progrès de la CGT (+ 3,26) qui, avec 64,88 % des suffrages exprimés reste nettement majoritaire. FO gagne 1,94 point. Dans le deuxième collège (encadrement) les élections des délégués du personnel qui ont eu lieu le 19 avril ont fait apparaître un nouveau recul de la CFDT (— 4,21 points par rapport à 1983), la CGC gagnant 1,37 point, la CGT 0,47 et FO 2,37. Les élections au comité d'établissement de l'usine Renault de Douai le 19 avril révèlent une poussée de FO et de la CGT chez les ouvriers au détriment de la CFDT. Dans le collège ouvriers, la CFDT obtient 15,86 % des suffrages exprimés (— 4,3 points), la CFTC 4,13 % (+ 0,93), la CGT 58,07 % (+ 1,62), FO 21,94 % (+ 1,76). Dans le collège employés, techniciens et agents de maîtrise, la CGC obtient 81,35 % (+ 26,45 points), la CGT 18,65 % (+ 2,95). En 1982, la CFDT avait obtenu 29,4 % dans ce collège, mais ne présentait pas de candidats cette année. Son absence a bénéficié principalement à la CGC.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES S'ESTIMENT « SINISTRÉES »

Les professions libérales *« sont aussi des sinistrées de l'économie françaises au même titre que les sidérurgistes et davantage que les agriculteurs »*, a déclaré vendredi 20 avril le docteur Jacques Beaupère, président de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL), au cours d'une conférence de presse. Le docteur Beaupère a expliqué la manifestation prévue à Paris le jeudi 26 avril par son organisation par la *« duplicité »* du gouvernement qui *« affirme être attaché à l'exercice libéral de certaines professions et fait tout pour l'entraver »* par des *« discriminations »* fiscales ou économiques. Il a en outre jugé insuffisante la place accordée aux professions libérales dans le projet de réorganisation du Conseil économique et social (3 sièges, alors que celles-ci en demandaient 7). Selon le docteur Beaupère, si 30 000 personnes manifestent le 26 avril *« ce serait bien »* (il y avait eu 50 000 manifestants le 30 septembre 1982).

L'intersyndicale des professions libérales a critiqué la manifestation du 26 avril. Si les professions libérales, estime-t-elle, sont touchées par la crise comme *« d'autres couches sociales moins favorisées »*, elle juge *« inadmissible »* de *« brandir le drapeau de la liberté que personne ne menace pour défendre les privilèges de quelques-uns »*.

GRÈVE DU ZÈLE DES DOUANIERS ITALIENS DU 26 AVRIL AU 28 AVRIL

Rome (*AFP*). — *Certaines catégories de douaniers italiens ont déposé un nouveau préavis de grève du zèle pour la période du 26 au 28 avril prochains. Les douaniers sont invités par leurs syndicats à n'effectuer que leur service normal. De 6 heures à 12 heures GMT, et à s'abstenir de toute heure supplémentaire. Ce mouvement a pour but de protester contre le refus du ministère des finances d'accorder aux douaniers une indemnité déjà perçue par la police des frontières et les fonctionnaires de la garde des finances.*

En février dernier, des grèves du zèle analogues avaient entraîné une vague de colère des camionneurs européens qui avaient bloqué pendant près de trois semaines les frontières de l'Italie avec la France, la Suisse et l'Autriche. Le ministre français des transports, M. Charles Fiterman, est immédiatement intervenu auprès de son collègue italien afin de demander qu'en toute hypothèse la liberté de circulation soit en permanence assurée.

● **Un colloque à Angoulême : « Les robots : des emplois pour demain ».** — Sur les six cent cinquante mille postes de travail industriel de l'ouest de la France, deux cent mille sont susceptibles d'être automatisés. D'où l'intérêt du colloque sur le thème : « Les robots : des emplois pour demain », organisé à Angoulême les 25 et 26 avril par l'Association pour le développement industriel de l'Ouest-Atlantique. — (*Corresp.*)

● **Le premier chalutier catamaran à voile.** — Le premier catamaran de pêche à voile de France et le plus grand construit en Europe, sorti le 20 avril des chantiers d'une entreprise de Beauvais (Oise), les Etablissements Lauret, sera mis à l'eau le 25 avril à Creil, avant de rejoindre son port d'attache, Le Grau-du-Roi (Gard), par les canaux. Exposé pendant le week-end de Pâques à Beauvais, ce bateau de 13 tonnes est long de 17 mètres, large de 7,30 mètres, et a une vitesse de croisière de 13 nœuds. Il a deux moteurs de 80 chevaux. Il est équipé d'une voilure qui a été financée par l'Agence pour les économies d'énergie.

AFFAIRES

LE JAPONAIS DENTSU RESTE NUMÉRO UN MONDIAL DE LA PUBLICITÉ

La compagnie japonaise Dentsu Advertising a conservé (d'une courte tête) sa place de numéro un au classement mondial des agences de plublicité en 1983.

D'après l'enquête annuelle faite par le magazine américain *Advertising Age*, sur 895 sociétés exerçant leur activité dans soixante-seize pays, Dentsu a encaissé l'an dernier 437,7 millions de dollars de revenus bruts pour une facturation globale de 3,21 milliards de dollars.

L'agence Young and Rubicam arrive deuxième avec, poour les mêmes postes, 414 millions de dollars et 3,21 milliards de dollars. Le troisième est Ted Bates (388 millions de dollars), le quatrième J. Walter Thompson (378 millions), le cinquième Ogilvy and Mather (345,8 millions) et le sixième Mac Cann-Erikson (298,8 millions). Toutes sont basées à New-York.

La seule modification introduite au classement des dix premières agences est le passage à la huitième place de Saatchi and Saatchi Compton (Grande-Bretagne), Leo Burnett (États-Unis) rétrogradant d'un cran pour passer au neuvième rang.

L'année écoulée a été un bon cru pour les agences de publicité, dont les revenus bruts se sont accrus de 13 % en moyenne pour atteindre 4,16 milliards de dollars. Ce sont les agences allemandes qui ont été les plus performantes, avec un score de 20 %. Elles sont suivies par les françaises (+ 19 %), les britanniques (+ 18 %) et les sud-africaines (+ 17 %). Les agences américaines sont loin derrière (+ 10,9 %).

● **Le groupe Olida-Caby a perdu 80,13 millions de francs en 1983.** — Le chiffre d'affaires consolidé du groupe charcutier-salaisonnier Olida-Caby (incluant celui de la société Fleury-Michon) a été de 4,3 millions de francs (+ 1,35 %), pour une perte nette de 80,13 millions de francs. Cette perte comporte 24,8 millions de francs de frais de conventions « Fonds national pour l'emploi » dans les filiales Olida et Caby.

La dette des pays de l'Est a diminué pour la deuxième année consécutive

De notre correspondante

Vienne. — La situation économique dans les pays de l'Europe de l'Est s'est redressée en 1983. Pour la deuxième année consécutive leur dette extérieure — URSS comprise — a baissé (de 6,6 milliards de dollars) pour revenir à 64,5 milliards de dollars à la fin de l'année dernière, indique une étude de l'Institut viennois d'études économiques comparatives. Après avoir rééquilibré leurs échanges commerciaux avec l'Occident en 1982, les pays européens du COMECON (1) ont enregistré en 1983 une balance des opérations courantes excédentaire de 3 à 4 milliards de dollars.

Ayant dû faire face à de fortes difficultés pour obtenir de nouveaux crédits occidentaux, les pays de l'Est ont été obligés de réduire leurs importations. Selon les estimations de l'institut, cette réduction a été de 3 % environ en 1983, après avoir représenté 17 % en 1982, pour l'ensemble des pays de l'Est. Les restrictions les plus sensibles ont eu lieu en Roumanie (— 31 %) et en Bulgarie (— 16 %). La Tchécoslovaquie et la Hongrie ont importé 9 % de moins de produits occidentaux. Seule la RDA, grâce aux nouveaux crédits octroyés par Bonn, a pu augmenter ses importations (+ 8,6 %).

Le redressement économique à l'Est permettra, selon l'institut viennois, une relance des échanges commerciaux Est-Ouest. Toutefois, compte tenu de leurs dettes extérieures toujours considérables, les pays de l'Est continueront à accorder la priorité à leur rembrousement. Une poussée des exportations occidentales sur les marchés de l'Est grâce à de nouveaux crédits semble exclue, estime l'institut viennois.

Selon le professeur Friedrich Levcik, directeur de l'institut, l'importance du commerce avec l'Est pour les pays occidentaux industrialisés ne doit pas être surestimée : en 1981, 0,9 % seulement du produit intérieur brut (PIB) de l'Europe de l'Ouest et 0,5 % de celui de l'OCDE ont été réalisés par les exportations vers l'Est. Seules les économies de la Finlande (7,6 % du PIB), de l'Autriche (2,7 %), de la RFA et de la Belgique (1,1 %) dépendent à un degré plus élevé de leur commerce avec l'Est. Pour la France il est de 0,7 % du PIB.

En 1982, 3,2 % seulement des exportations des pays industrialisés occidentaux ont été écoulées en Europe de l'Est et 3,7 % de celles de l'Europe de l'Ouest. En revanche, ces échanges représentent un intérêt beaucoup plus grand pour les pays européens du COMECON qui font venir 30 % de leurs importations de l'Ouest. A l'heure actuelle, la Hongrie et l'URSS sont les deux pays dont les échanges commerciaux avec l'Occident sont les plus importants.

En ce qui concerne la Pologne, l'Institut viennois estime qu'un assainissement de son économie n'est possible que par un accroissement des exportations. Dans ce but, un rééchelonnement généreux de l'ensemble de la dette polonaise, y compris les créances garanties par les gouvernements, s'impose. De façon générale, pour l'Institut, une politique de crédit libérale à l'égard des pays du Comecon est le meilleur moyen en vue de relancer les échanges Est-Ouest. L'Autriche et le Japon ont ainsi, grâce à une politique de crédit moins restrictive, réussi, en 1981-1982, à récupérer ou à conquérir des positions importantes sur les marchés de l'Est.

WALTRAUD BARYLI.

(1) Bulgarie, Hongrie, Pologne, RDA, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS.

64,5 milliards de dollars à la fin de 1983

	1980	1981	1982	1983
Bulgarie	2,7	2,1	1,9	1,5
Hongrie	6,7	6,9	6,8	6,2
Pologne	22,8	24	25	25
RDA	11,8	12	10,4	9,3
Roumanie	9,2	9,8	9,4	8
Tchécoslovaquie	3,6	3,5	3,4	3
URSS	9,5	12,4	10,6	7,9
COMECOM (banq.)	4,2	4	3,6	3,6
	70,5	74,7	71,1	64,5

(En devises convertibles et milliards de dollars.)

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

DEUX CENTS ÉTUDIANTS ZAIROIS INTERPELLÉS A PARIS

Près de deux cents étudiants zaïrois opposants au régime du président Mobutu ont été interpellés par la police, le 21 avril à Paris, et conduits dans plusieurs commissariats pour contrôle d'identité, par mesure préventive avant une manifestation.

Les manifestants devaient se réunir près de Montparnasse à l'appel de l'Union nationale des étudiants zaïrois (UNEZ), et au lendemain de la visite à Paris du président Mobutu, pour dénoncer *« les violations des droits de l'homme au Zaïre »*. Ils ont été arrêtés au fur et à mesure de leur arrivée. Selon l'UNEZ, l'autorisation de manifester avait été accordée. La préfecture de police affirme, au contraire, que la manifestation avait été interdite par arrêté préfectoral.

Dans un communiqué, le Mouvement national congolais rénové (MNCR – opposition au président Mobutu) *« s'indigne de ces arrestations arbitraires »*.

● *Les combats en Érythrée.* – Le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) affirme avoir abattu, le mardi 17 avril, près de Nakfa (nord de l'Erythrée), un bombardier Mig-23 éthiopien, capturant son pilote, et avoir tué huit soldats éthiopiens.

LA VIOLENCE DANS LE MIDI VITICOLE

Un commando attaque et incendie le centre Leclerc de Carcassonne

Le supermarché Leclerc de Carcassonne (Aude) a été totalement détruit par un incendie criminel, dans la nuit du vendredi 20 au samedi 21 avril. Il y avait des viticulteurs parmi la centaine d'hommes qui ont saccagé le magasin, a indiqué M. Alfred Leroux, commissaire de la République.

Toutefois, le lundi 23 avril en fin de matinée, il n'était pas possible d'obtenir davantage de précisions à la préfecture.

Il devrait cependant être assez facile de retrouver les responsables de cet incendie. En effet, dans une interview qu'il a accordée au *Quotidien de Paris* du 23 avril, M. Edouard Leclerc indique que *« tous les numéros d'immatriculation des voiture* [qui se trouvaient sur le parking du centre] *lors de l'incendie ont été « photographiés » par un système infrarouge »*.

Est-ce la présence de vins étrangers dans ce supermarché qui a provoqué ces violences ? Dans le chiffre d'affaires des quatre cent quatre-vingts centres Leclerc, 1,5 % des 36 milliards de francs proviennent de la vente de produits étrangers. M. Leclerc, qui rappelle qu'il a toujours été très proche des agriculteurs, a déclaré d'autre part : *« Je suis convaincu que M. François Guillaume va réagir. »* Mais le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ne l'avait toujours pas fait – lui ou un autre responsable de son organisation – ce lundi en fin de matinée.

C'est la première fois qu'une « grande surface » est l'objet d'un pareil saccage minutieusement préparé. Dans le passé, souvent des centres Leclerc ont été en butte aux manifestations de commerçants, qui voulaient ainsi protester contre des ristournes, trop importantes à leurs yeux, accordées sur le prix des carburants, notamment, ou sur le prix de vente des livres.

Enfin, selon des sources proches du Parti socialiste à Montpellier, M. François Mitterrand devrait recevoir, au début du mois de mai, une délégation de représentants de la viticulture méridionale.

L'Aude comme la Corse ?

De notre correspondant

Carcassonne. – *« Cette fois ils sont allés trop loin. »* Depuis la nuit de vendredi à samedi, dans l'Aude, c'est la consternation. L'attentat contre le supermarché Leclerc est le plus important jamais commis dans le Midi viticole. Le commando, d'une centaine de personnes, a frappé très fort.

Il est 22 heures, le vendredi 20 avril, lorsque plusieurs dizaines de voitures envahissent le parking du supermarché. Une centaine d'hommes, le visage découvert, se dirigent vers le magasin. Les uns portent des barres à mine, d'autres des torches. Certains serrent dans leurs mains des objets qui font penser à des pierres. Ce sont des cocktails Molotov. Le gardien de nuit, entouré de quatre chiens de défense, surgit. Sur un ton qui n'admet pas la réplique, l'un des inconnus lui donne l'ordre d'enfermer les chiens dans une voiture et de partir immédiatement. Aussitôt après, le commando encercle le magasin, brise les fenêtres à coups de barres et lance les cocktails Molotov à l'intérieur. En quelques secondes les flammes se propagent. Les inconnus se précipitent vers leurs voitures et disparaissent dans la nuit.

L'opération n'a durée que quelques minutes. Lorsque, peu après, les pompiers de Carcassonne interviennent, ils ne peuvent que protéger les cuves d'essence situées à quelques mètres seulement des flammes. Les 3 500 mètres carrés du supermarché ne sont plus que ruines fumantes, tôles tordues. Les dégâts sont de l'ordre de 30 à 50 millions de francs.

Les Carcassonnais n'arrivent pas à comprendre. Ils ne peuvent pas concevoir que ce méfait soit l'œuvre de viticulteurs. Pourtant, M. Alfred Leroux, commissaire de la République de l'Aude, est formel : *« D'après ce que nous croyons savoir il y avait des viticulteurs. Mais quels viticulteurs ? Et n'y avait-il que des viticulteurs ? De toute façon l'enquête est en cours. Elle est menée très sérieusement. Elle aboutira le plus vite possible. »* Les inspecteurs du SRPJ de Montpellier, arrivés dès les premières heures de samedi, disposent d'une piste sérieuse : les numéros d'immatriculation de plusieurs voitures du commando. Ils permettront d'identifier plusieurs participants. Dimanche soir, les enquêteurs observaient le mutisme le plus complet.

En revanche, les réactions, sont nombreuses qui condamnent l'acte. *« Je suis indigné devant de tels faits,* déclare M. René Salomon, procureur de la République. *C'est une catastrophe sur le plan économique. Le parquet de Carcassonne, en cette affaire, sera ferme et déterminé. »* M. Raymond Chesa, maire (RPR) de Carcassonne, ne mâche pas ses mots : *« Après les événements qu'a connus cette ville, je dis que le climat d'insécurité qui règne est le prélude à une guerre civile. Non seulement la réprobation de nos concitoyens est générale, mais on sent que s'enclenche un processus d'exacerbation dont on ne sait où il peut conduire. Il ne faudrait pas arriver dans l'Aude à la même situation qu'en Corse ou au Pays basque. »*

Carcassonne avait déjà connu une nuit de violences le 29 février dernier, après le procès de quatre viticulteurs appréhendés lors d'un barrage. Mécontents du jugement, des manifestants avaient saccagé la gare SNCF, détruit des cabines de péage d'autoroute et mis à sac des perceptions dans les environs. *« Hier, les édifices publics étaient visés, aujourd'hui, ce sont les particuliers. Jusqu'où ira cette escalade de la violence ? »*, s'interroge M. Chesa.

Il est difficile, en tout cas, d'attribuer cet attentat, qui n'a pas été revendiqué, au comité d'action viticole de l'Aude. Celui-ci s'est réuni samedi soir, mais rien n'a filtré. Toutefois, M. Jean Huillet, porte-parole régional des comités d'action viticole, n'a pas caché son indignation : *« Je suis atterré devant la violence de l'action qui a été menée,* a-t-il dit. *S'il s'avère que ce sont des viticulteurs, ça me donnera beaucoup de soucis. Autant je suis le premier à condamner l'agression, au niveau économique, dont nous sommes victimes de la part des pouvoirs publics, autant je considère qu'il y a un seuil dans l'action à ne pas dépasser. Je crains qu'il n'ait été franchi. Je souhaite que l'escalade de la violence s'arrête. La blessure de Montredon-les-Corbières* (1) *saigne encore en moi, comme dans le cœur de mes amis audois. J'espère que ce souvenir évitera l'irréparable. »*

Le directeur du supermarché, M. Philippe Boissonade, pour sa part, ne comprend pas une telle violence : *« C'est vrai,* dit-il, *deux fois déjà les viticulteurs sont venus dans mon magasin pour détruire les bouteilles de vin en provenance des pays de la Communauté européenne. La deuxième fois, on m'a fait comprendre que, si je continuais à avoir du vin étranger, on casserait et brûlerait mon magasin. C'était il y a sept ou huit mois. Parce que je ne suis pas insensible à la situation des viticulteurs, je n'ai plus vendu depuis de vins italiens ou autres. Hier, il n'y avait pas une seule bouteille de vin étranger dans le magasin. »*

L'indignation dans l'Aude est d'autant plus vive que des travailleurs sont aussi les victimes de l'attentat. Les quatre-vingt-dix salariés du centre Leclerc se trouvent au chômage technique. Quant à M. Edouard Leclerc lui-même, il a vivement réagi samedi : *« Il n'y aura plus de distribution de vin de Carcassonne dans les centres Leclerc jusqu'à la réparation du supermarché brûlé »*, a-t-il affirmé.

BERNARD REVEL.

(1) Le jeudi 5 mars 1976, à Montredon-les-Corbières (Aude), une fusillade avait éclaté entre des viticulteurs qui manifestaient et des CRS. Un manifestant et un commandant de CRS avaient été tués et une douzaine de personnes avaient été blessées.

Le seuil dépassé

L'incendie reste en France le crime par excellence. D'abord parce qu'il s'attaque aux biens de façon irrémédiable. Le vieux réflexe de la défense de la propriété s'y trouve exacerbé. C'est ensuite un geste dont les conséquences ne peuvent se mesurer. La petite flamme de l'allumette n'indique jamais quelles seront les limites du brasier. Enfin, une telle action est le plus souvent disproportionnée par rapport à la revendication qu'elle implique.

On ne peut que condamner, ce que n'ont pas manqué de faire, au demeurant, tous les élus de l'Aude, de même que le comité d'action viticole de l'Hérault par la voix de son porte-parole, selon lequel « un seuil a été dépassé ». *Toutefois, M. Edouard Leclerc n'avait pu obtenir, durant le week-end, que M François Guillaume prenne officiellement position. En interpellant le président de la FNSEA, M. Leclerc a voulu montrer la nécessité d'interventions rapides et péremptoires contre un acte criminel de ce genre. Un acte qui ne peut que se retourner contre ses auteurs.*

On comprend mal qu'une centaine de personnes, quelles que soient leurs motivations, aient pu délibérément, et de sang-froid mettre le feu à un centre commercial. Elles n'ont même pas l'excuse de l'exaspération que peut provoquer le paroxysme d'une manifestation qui dégénère.

Il reste que les actions violentes ont tendance à se multiplier du nord au sud de l'Hexagone. L'incendie qui couve, le feu prêt à éclater, ne sont presque plus des métaphores. Ici ou là les manifestants tentent de briser leur isolement en accentuant, au besoin jusqu'à l'absurde, le côté spectaculaire de leurs avertissements. On se heurte une fois de plus à un phénomène de persuasion qu'un gouvernement de gauche se devrait de résoudre. Car à trop compter sur la réprobation des citoyens, ou pis encore sur leur indifférence, on laisse les incendiaires maîtres du jeu.

F.S.

Sur le vif

Les vieilles gloires

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais, franchement, Marchais, Chirac, Jospin, Giscard, Mauroy et les autres, à force de les fréquenter jour après jour dans les journaux, soir après soir à la télé, j'en ai marre, je ne peux plus les supporter. Ils peuvent raconter n'importe quoi, et ils ne vont pas s'en priver d'ici les européennes, je n'écoute pas. Dès qu'ils ouvrent la bouche, j'ai envie de leur dire : *« Je sais, je connais, tu l'as déjà répété cent quatorze mille fois. »* Ils sont bien gentils, pleins de bonne volonté, la question n'est pas là. Ils se font beaucoup de soucis pour nous, pour le pays. S'ils veulent tout diriger, c'est uniquement par esprit de sacrifice, et par patriotisme, je sais. Simplement, à croiser toujours les mêmes gens, on finit par en avoir assez.

Dès qu'on voit pointer à la tourne d'un quotidien, au détour d'un écran, quelqu'un qu'on connaît mal, qu'on connaît moins, on se précipite. Rappelez-vous le phénomène Hart. Ce raz de marée ! J'étais à New-York quand il a déferlé sur les États-Unis et sur l'Europe, il y a quoi... deux mois, même pas. On était tous excités comme des poux. Enfin un visage, une voix, un son neufs. Et puis, bon, il a suffi que Mondale, son rival, lui balance un slogan publicitaire à travers la figure : Hart c'est bien joli, mais où est la viande, *Where's the beef ?* pour qu'il s'effondre. C'était d'un triste !

Et rappelez-vous Caton, toutes les curiosités, tous les espoirs suscités par ce nom inconnu au bataillon de la classe politique. Là aussi on a été déçus. Ce n'était rien. Ce n'était personne. C'était une blague de journaliste. Et quand Le Pen a déboulé dans les médias, rappelez-vous ce cirque ! On s'est tous réveillés en sursaut. On a regardé. On a écouté. On a détesté. On a adoré. On a frémi. Ça a été la grosse angoisse ou la grande passion. Là encore, il a fallu déchanter. Sorti de ses Arabes, Le Pen n'a pas de conversation. Il tourne en rond. Il a rejoint le peloton des coureurs de votes.

Tout passe, tout lasse. Dans les salles de rédaction, on est aux cent coups, on se bat les flancs, on ne sait plus dans ce désert sur qui titrer. Heureusement, il y a Pompidou. Il a beau être mort depuis dix ans, on a profité de cet anniversaire pour nous l'étaler en long, en large et en travers, dans l'espoir que, l'ayant un peu oublié, on n'y verrait que du feu. Qu'on ferait du neuf avec du vieux. Pompidou, je veux bien, mais c'est un peu gros quand même, vous ne trouvez pas ?

A *Libé* ils ont cherché autre chose. Ils ont ressorti Nixon. Il paraît que les Américains, très à court eux aussi, essaient de le remettre en vedette. A mon avis, ici, il ne fera pas un strapontin. Non, moi, pour remuer, pour galvaniser l'opinion, je ne vois plus que Pinay. Vous ne savez pas qui c'est ? Si, Pinay, Antoine, l'homme au chapeau rond, Antoine Pinay, le sage de Saint-Chamond. Il n'a que quatre-vingt-treize ans. Il n'a pas servi depuis très longtemps. En le secouant un peu, en le dépoussiérant, on pourrait – d'ailleurs *l'Express* a déjà commencé – le remettre en piste.

CLAUDE SARRAUTE.

« L'heure n'est plus à la stupeur et à la colère »

déclare Mgr Schmitt aux sidérurgistes lorrains

Au cours de la veillée pascale, célébrée dans une église de Rombas (Moselle) surplombant l'usine sidérurgique de Grandrange, Mgr Paul-Joseph Schmitt, évêque de Metz, a prononcé une homélie dont voici quelques extraits :

« Je voudrais dire ma solidarité avec toutes celles et tous ceux que les nouvelles restructurations frappent en plein cœur : non seulement dans leurs moyens de vivre, mais dans leurs raisons de vivre. Les hommes du fer le savent : c'est une part d'eux-mêmes, très profonde, qui meurt quand sonne le glas de nos vallées industrielles.

» Devant l'ampleur du désastre, l'heure n'est plus de savoir qui, hier ou aujourd'hui, y porte quelque part de responsabilité. Il faut que cesse la désertification d'une région qui a puissamment contribué au redressement économique du pays et qui, en des temps tragiques, a payé lourdement le prix de sa fidélité à la France.

» L'heure n'est plus à la stupeur et à la colère. L'heure est venue de faire face, tous ensemble, au drame qui nous frappe. Avec lucidité. Avec détermination. Et de façon responsable. Sachant que tant que nous serons debout, notre Lorraine ne sera pas une région morte.

» Le défi est trop grave pour que nous nous laissions enliser en de stériles débats entre hommes encombrés par leurs options partisanes. C'est l'avenir qui compte : celui de la Lorraine, celui de l'Europe, celui du tiers-monde. (...).

» L'heure est venue de faire surgir, dans les décombres des promesses non tenues et des espoirs trahis, un avenir nouveau. Il ne faut pas que nous soyons fascinés par le passé au point d'être incapables de libérer un avenir autre. Pour tous. Avec tous. Car tous devraient être les protagonistes des gigantesques mutations qu'ils n'ont fait, jusqu'à présent, que subir. »

En Inde

SÉRIEUX INCIDENT A LA FRONTIÈRE DU BANGLADESH

Dhaka s'oppose à l'édification d'un mur de barbelés

De notre correspondant

New-Delhi. – Un accrochage assez sérieux, opposant les forces de sécurité aux frontières du Bangladesh et de l'Inde, s'est produit, vendredi 20 avril au soir, sur la ligne de démarcation avec l'Etat de l'Assam. A la suite d'échanges de tirs déclenchés *« par les Indiens »*, selon Dhaka, *« par les Bangalais »*, d'après New-Delhi, un soldat des Bangladesh Rifles a été tué et un autre blessé. Le haut-commissaire indien à Dhaka a été convoqué aux affaires étrangères bengalies pour y enregistrer la *« ferme protestation »* émise par le gouvernement du général Ershad. Celui-ci a invité les forces indiennes à *« s'abstenir de tous autres actes de provocation »*.

De son côté, rejetant l'entière responsabilité de l'incident sur les forces bangalaises, la diplomatie indienne a qualifié *« la démonstration de force bangalaise »* d'*« extrêmement désagréable »*. L'échange de coups de feu, qui se serait poursuivi durant quinze à quarante minutes, selon certaines sources, est lié à la construction, par les autorités indiennes, d'un long mur de barbelés le long de la frontière.

Ce projet, qui vise, d'après New-Delhi, à contenir l'immigration sauvage bangalaise en Assam et dans les autres Etats indiens limitrophes avec le Bangladesh, est considéré, à Dhaka, comme une véritable atteinte à la dignité de la nation bangalaise. Ce projet titanesque, qui consiste à ériger trois rangées de barbelés tout au long des 3 300 kilomètres de frontière indo-bangalaise, a fait l'objet de nombreuses consultations entre les deux pays, mais jamais Dakha n'en a accepté le principe.

Pour le gouvernement du général Ershad, l'immigration sauvage de ses concitoyens en Assam, au Mizoram, au Méghalaya ou au Bengale-Occidental, a totalement cessé à l'indépendance du Bangladesh en 1971. Les autorités de Dhaka et la presse bangalaise en général qualifient ouvertement le projet de Mme Ghandi de *« pure propagande électorale »*, destinée à satisfaire les Assamais qui réclament, parfois violemment (1), le départ de tous les immigrés de leur Etat.

L'incident de vendredi, lié au simple démarrage des travaux pour les deux premières tranches du projet, augure plutôt mal de la suite d'une entreprise qui doit être terminée d'ici à trois ou cinq ans et qui coûtera environ de 5 milliards de francs aux contribuables indiens...

PATRICE CLAUDE.

(1) En février 1983, des émeutes entre Assamais et migrants bangalais avaient fait plus de trois mille morts.

En Pologne

JEAN-PAUL II RÉAFFIRME SON APPUI AUX IDÉAUX DE « SOLIDARITÉ »

Pour la première fois depuis son voyage en Pologne, en juin 1983, Jean-Paul II a réaffirmé, samedi 21 avril, au cours d'une audience réservée à quelque cinq cents Polonais, son appui aux idéaux de Solidarité. *« Les acquis des années 80 doivent être respectés, on ne doit ni les détruire ni les diminuer »*, a-t-il déclaré à ce sujet.

De son côté, le cardinal Glemp, primat de Pologne, a affirmé, dans son sermon de Pâques à la cathédrale Saint-Jean de Varsovie, que l'issue de la *« guerre des crucifix »* avait constitué une victoire pour l'Eglise. Cette « guerre » avait opposé pendant cinq semaines les autorités aux élèves d'un lycée de Garwolin hostiles au retrait des crucifix des salles de classe. Elle s'était terminée par un compromis le 6 avril.

Enfin, selon un rapport clandestin rédigé par dix médecins de Varsovie, Cracovie et Gdansk, remis samedi à la presse occidentale, la majorité des anciens détenus politiques – qui ont séjourné en prison depuis l'instauration de la loi martiale en décembre 1981 – présentent des troubles médicaux sérieux dus à des conditions de détention « déplorables ». L'enquête aurait porté sur neuf cent quatre-vingt-huit opposants qui ont passé de cinq mois à un an dans des camps d'internement. – *(AFP, Reuter.)*

● *Attentats dans le Loiret.* – Trois lignes à très haute tension de 400 000 volts ont été sabotées et mises hors service pendant plusieurs heures, le 22 avril vers 4 h 30, près de Gien (Loiret). Ce sabotage a été revendiqué par un homme se réclamant d'un groupe antinucléaire inconnu baptisé « Boum, boum ».

Le numéro du « Monde » daté 22-23 avril 1984 a été tiré à 398 355 exemplaires

A B C D E F G